

**SOMMAIRE**

I'Association «INSTITUT DES PARONS»

I) PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION «INSTITUT DES PARONS»	3
■ Missions associatives	3
• Présentation de l'association «Institut des Parons»	3
• Historique	3
• L'Association «Institut des Parons»	5
• Les présidents depuis 1962	6
• Le président en exercice depuis 2015	6
• La direction depuis 2009	6
II) LE PROJET ASSOCIATIF 2026-2030	7
■ Edito	7
III) LES AXES STRATÉGIQUES DU PROJET ASSOCIATIF	8
■ Proposer des solutions pour un accompagnement de qualité tout au long de la vie	8
■ Développer le pouvoir d'agir des personnes accueillies	9
■ Développer un accès pour tous à la santé et une offre globale de soins (<i>préventif, curatif, palliatif</i>)	10
■ Développer l'accès pour tous à la pratique d'activités physiques et sportives	11
■ Promouvoir des accompagnements adaptés pour les bénéficiaires avec TSA	12
■ Développer les apprentissages inclusifs : inclusion scolaire, apprentissage pré-professionnels et préparation à l'autonomie	13
■ Développer un hébergement de qualité facilitateur d'inclusion	14
■ Promouvoir et accompagner l'insertion professionnelle	15
■ Investir dans la recherche et l'innovation	15
■ Développer et conforter les partenariats sur le territoire	16
IV) ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	17
V) LES ÉTABLISSEMENTS DE L'INSTITUT DES PARONS	18
■ L'I.M.E. des Parons : l'Institut Médico Educatif- 130 places	18
■ L'ESAT des Parons : Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail	19
■ E.A.N.M Cézanne	19
■ E.A.N.M. Léon Martin	20
■ E.A.N.M. CAP Intégration	21
■ E.A.N.M. La villa des Parons	22
■ E.A.N.M. « Pique la Lune » des Parons	23
■ Service « SAS de répit préventif »	23
• Film de présentation de l'Institut des Parons	24





I / PRESENTATION

de l'Association

INSTITUT DES PARONS



MISSIONS ASSOCIATIVES

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION «INSTITUT DES PARONS»

HISTORIQUE

C'est en janvier 1962 que quelques parents d'enfants handicapés se réunirent à Aix-en-Provence, et fondèrent l'Association des «Papillons Blancs d'Aix et de sa région», affiliée à l'UNAPEI (Union Nationale des associations de Parents et Amis d'Enfants Inadaptés). Le but était de créer des établissements et les installations nécessaires pour assurer les soins indispensables à leurs enfants ainsi que la progression la plus harmonieuse possible de leur niveau intellectuel, d'autonomie et de socialisation.



■ En janvier 1963, l'Association «Institut des Parons» a été créée pour gérer et développer des structures dédiées aux personnes handicapées : enfants, adolescents et adultes.

Il s'agissait au départ de créer un Établissement pour handicapés mentaux moyens, garçons et filles, de 6 à 14 ans. La propriété des Parons qui, à l'époque, ne comprenait que la vieille Bastide, des écuries délabrées et 5ha en friche, parut convenir, car elle se situait dans un endroit calme et proche d'Aix. Le 10 février 1964, un semi-internat de 48 places était ouvert dans la Bastide. Rapidement la nécessité apparut de disposer d'un internat, et l'Association prit la décision de construire un Institut Médico-pédagogique pour 60 internes et 24 semi-internes. Cet établissement, inscrit au IVème Plan National d'Équipement sanitaire et social, fut mis en service le 19 septembre 1966. Cet effort, bien qu'important, apparut vite insuffisant, car il ne résolvait pas les problèmes des adolescents. L'Association choisit de s'occuper des jeunes filles (à l'époque la mixité n'était pas d'usage), et fit inscrire son projet au Vème Plan national d'Équipement sanitaire et social. Ce projet comprenait la création d'importantes installations sportives (Gymnase et Piscine, notamment), et l'ensemble fut ouvert le 7 octobre 1971. Dans le même esprit évolutif, l'Association décida la construction d'un Foyer pour femmes adultes : le Foyer Occupationnel «L'Oustalet» fut ouvert le 15 septembre 1974. Ce foyer a fait l'objet d'une extension de places en 2006. Renommé et installé dans un bâtiment neuf en décembre 2011, le Foyer de vie Léon MARTIN accueille aujourd'hui 58 résidents.

■ En 1985, un Centre d'Aide par le Travail (CAT) - actuellement ESAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail) - pour 30 adultes fut créé. Aujourd'hui, il propose à 52 collaborateurs d'ESAT plusieurs activités professionnelles : entretien des espaces verts, conditionnement, entretien des locaux, blanchisserie et petits travaux de couture. L'activité artisanat (fabrication de poteries et céramiques) est suspendue à ce jour.

■ En 1987, dans une propriété de 2 hectares située quartier «Peyre-Plantade» à Ventabren, fut ouvert un Foyer d'hébergement de 18 places, pour les travailleurs du CAT. Ce foyer d'hébergement, délocalisé en 2015 sur la propriété des Parons, est devenu le Foyer «Cézanne» en 2016 et accueille aujourd'hui 28 résidents, dont 6 dans le dispositif des Appartements tremplins, qui vise à développer l'habitat inclusif.

En septembre 2017, la structure CAP INTEGRATION a été ouverte pour 17 jeunes adultes en accueil de jour, pour leur permettre de trouver, sur une période de 5 ans, l'intégration en secteur adulte la plus adaptée à leurs besoins. Depuis avril 2019, «LA VILLA DES PARONS» accueille 8 personnes âgées dans un environnement familial et chaleureux, adapté à l'accompagnement de l'avancée en âge.

■ Janvier 2021, a vu la création d'un SAS de répit préventif, en appui du secteur adultes, pour maintenir les résidents en crise, en ne créant pas de rupture de parcours.

■ En janvier 2022, le service « Pique la Lune » des Parons propose un accueil de jour du lundi au vendredi, pour 8 jeunes adultes présentant des Troubles du Spectre Autistique. Ce nouveau service vise à offrir à ses bénéficiaires un environnement propice à l'évolution positive de l'autonomie dans tous les domaines.

■ En 2025, nous avons obtenu l'autorisation de 5 places en habitat partagé et inclusif à destination d'un public EANM (type foyer de vie). Un appartement est intégré au dispositif EANM Cézanne (pour 2 places) et l'autre dans la cité pour 3 places.

Tous nos établissements du secteur adultes à l'exception de l'ESAT des Parons, sont passés en 2024 en EANM (établissements pour adultes non médicalisés).



■ L'ASSOCIATION «INSTITUT DES PARONS

Fondée le 19 janvier 1963, conformément à la loi 1901, l'association «Institut des Parons», reconnue Association de bienfaisance par arrêté préfectoral, agit sans but lucratif, dans le seul souci d'accueillir, d'éduquer, de former, de valoriser et insérer, d'héberger et de soigner toute personne handicapée mentale ou dépendante à tous les âges de la vie.

L'association est totalement neutre, laïque, apolitique et indépendante.

Toutes les personnes en situation de handicap accueillies au sein de l'Institut bénéficient d'une orientation en établissement médico-social prononcée par la C.D.A.P.H. (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Le Blason de l'Institut des Parons reprend les trois symboles à l'origine de la création de l'association :

- Le cordage, pour symboliser la Marine
 - L'atome, pour le CEN Cadarache
 - Les papillons blancs, pour l'Association des Papillons Blancs.
- En 1962, un marin (Léon MARTIN, Capitaine de Vaisseau dans la Marine de guerre) a fondé l'Association des Papillons Blancs d'Aix-en-Provence, et avec l'aide du Centre d'Études Nucléaires de Cadarache a créé l'Institut des Parons.»





■ LES PRÉSIDENTS DEPUIS 1962



De 1962 à 2003

■ **Monsieur Léon MARTIN**
Président fondateur



De 2003 à septembre 2015

■ **Monsieur le Docteur Christian MARTIN-ROMIEU**
Président



LE PRÉSIDENT EN EXERCICE DEPUIS 2015

Depuis octobre 2015

■ **Général Daniel CARRASCO**
Président



LA DIRECTION DEPUIS 2009

Depuis septembre 2009

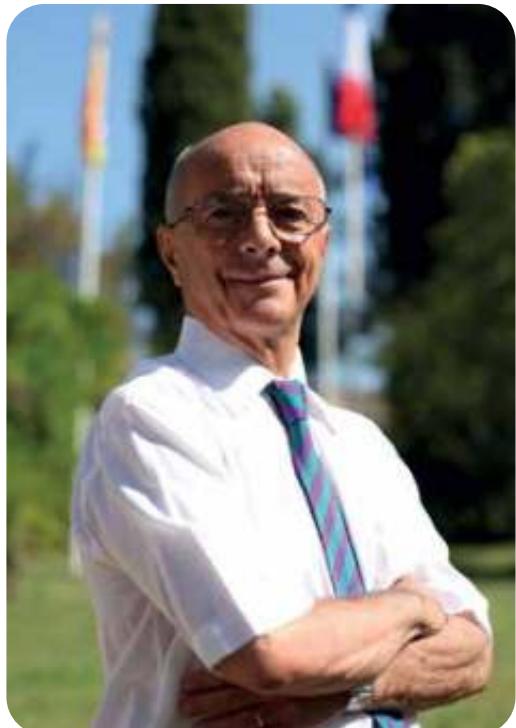
■ **Monsieur Thierry POUPLIER**
*Directeur Général des Établissements
de l'Association «Institut des Parons»
Responsable Administratif et Financier*



II / 2026 - 2030

Le projet ASSOCIATIF

EDITO



Le projet associatif stratégique 2026-2030 a été élaboré dans le but de promouvoir la place pleine et entière des personnes en situation de handicap et de leurs proches au sein de notre société. Ce projet associatif stratégique s'appuie sur des valeurs humanistes fortes inscrites notamment dans :

- La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap,
- De la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne,
- Dans une plus large mesure les valeurs républicaines et laïques.

Ces valeurs que nous défendons se traduisent au quotidien pour les bénéficiaires et leurs proches par l'augmentation du pouvoir d'agir, de l'autonomie et de la participation sociale.

Général Daniel CARRASCO
Président de l'Institut des Parons.

ZONE DÉCOUPÉE

"Pour que chacun ait le choix de sa vie et exprime tous ses potentiels."





III / LES AXES STRATÉGIQUES du projet ASSOCIATIF

PROPOSER DES SOLUTIONS

POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ TOUT AU LONG DE LA VIE

À l'image de celles des autres pays d'Europe occidentale, la population française connaît, depuis plusieurs années, un accroissement sensible de son espérance de vie. Les personnes handicapées bénéficient également de ce progrès. Qu'elle survienne en milieu ordinaire ou en institution, si elle n'a pas été anticipée, l'avancée en âge des personnes en situation de handicap peut conduire à des ruptures dans leur parcours de vie et à des réorientations brutales. Pour autant, jusqu'à ce jour, cette question avait été insuffisamment traitée dans le cadre des politiques publiques consacrées au handicap.

L'avancée en âge est un défi que nous relevons au quotidien : À chaque personne une solution coconstruite, nous dessinons ensemble son parcours.



■ NOS OBJECTIFS :

Repérer et anticiper l'avancée en âge :

- Évaluer
- Écouter
- Proposer des solutions adaptées
- Se doter des moyens nécessaires :
- Élargir nos champs de compétences
- Moduler les moyens matériels et les prestations proposées
- Adapter l'habitat proposé



DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES ACCUEILLIES

Toute personne ou groupe a la potentialité pour trouver une solution à son problème. Le pouvoir d'agir, c'est la possibilité pour les personnes de maîtriser et de passer d'un sentiment d'impuissance à la possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles. Avoir des besoins spécifiques, présenter des capacités différentes ou limitées ne constituent pas en soi des difficultés pour agir : ce sont les obstacles rencontrés dans leur parcours qui empêchent les personnes d'agir.

Notre accompagnement consiste à identifier précisément cet obstacle et créer les conditions pour que les personnes puissent agir et entreprendre leur vie.



■ NOS OBJECTIFS :

- Identifier les besoins de la personne
- Évaluer les contraintes

Rendre accessible l'ensemble de nos infrastructures et prestations :

- Agencer l'environnement et l'habitat
- Digitaliser et domotiser
- Faciliter la communication et l'information

Renforcer la participation du bénéficiaire et de ses ayants droit et l'exercice de ses droits fondamentaux :

- Promouvoir cette participation
- Développer la connaissance des droits fondamentaux
- Accompagner la mise en œuvre de cette participation et de l'exercice des droits fondamentaux



DÉVELOPPER UN ACCÈS POUR TOUS

À LA SANTÉ AINSI QU'UNE OFFRE GLOBALE DE SOINS (PRÉVENTIF, CURATIF, PALLIATIF)

L'accès à tous les soins de santé est primordial pour les personnes en situation de handicap. Leurs besoins sont spécifiques :

- Pathologies associées au handicap demandant une prise en charge multidisciplinaire
- Évolutivité du handicap avec l'avancée en âge notamment
- Approche spécifique pour le dépistage, l'évaluation de la douleur et l'application des soins
- Méthodologies spécifiques pour la communication et l'information
- La santé est un axe crucial pour la prise en charge et le développement de nos bénéficiaires.



■ NOS OBJECTIFS :

Renforcer l'accès aux soins de santé et optimiser la prévention :

- Favoriser la participation active de la personne à son parcours de santé.
- Développer la prévention, l'éducation et l'accompagnement pour les soins de base et d'hygiène, ainsi que pour les soins généraux et spécialisés

- Renforcer les partenariats avec les services sanitaires afin de garantir l'accès à tous les soins, la continuité des soins, la prévention et la formation des professionnels

Développer en partenariat l'accès aux soins gérontologiques et palliatifs :

- Développer une culture santé de la personne vieillissante
- Renforcer les partenariats avec les structures de soins palliatifs



DÉVELOPPER UN ACCÈS POUR TOUS

À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Les bénéfices pour la santé et le bien-être de l'activité physique et sportive (APS) sont reconnus par les études épidémiologiques. L'organisation Mondiale pour la Santé (OMS) recommande l'APS à des fins de santé et de prévention entre autres pour prévenir les maladies cardio-vasculaires, certains cancers, le vieillissement et préserver l'autonomie.

L'Institut des Parons développe les infrastructures et les prestations physiques et sportives nécessaires au développement personnel et à la bonne santé des bénéficiaires.



■ NOS OBJECTIFS :

Optimiser la santé physique et mentale des bénéficiaires :

- Développer la connaissance de son corps
- Développer la relation à l'autre (socialisation), la coopération
- Renforcer les compétences et les capacités psychocorporelles

Développer l'inclusion sociale et la relation intra et inter personnelle par les activités physiques et sportives :

- Renforcer les partenariats avec les structures sportives extérieures pour des pratiques APS inclusives
- Se préparer et participer à des événements sportifs régionaux, nationaux et internationaux



PROMOUVOIR DES ACCOMPAGNEMENTS

ADAPTÉS POUR LES BÉNÉFICIAIRES AVEC TSA :

TSA : Troubles du Spectre Autistique

L'accompagnement des personnes avec TSA nécessite des moyens et des méthodologies spécifiques (recommandations de la Haute Autorité de Santé HAS). Les spécificités de fonctionnement des personnes avec TSA montrent une grande diversité et évoluent tout au long de la vie. Le projet personnalisé d'interventions que nous coconstruisons est donc évolutif et repose pour chaque bénéficiaire sur une évaluation fonctionnelle régulière de ses besoins et de ses ressources. Le projet personnalisé d'interventions du bénéficiaire constitue un support visant à favoriser et faciliter la cohérence et la continuité du parcours.

L’Institut des Parons apporte tous les moyens nécessaires et adaptés au développement des capacités des personnes accompagnées.



■ NOS OBJECTIFS :

Développer les capacités et compétences de la personne en partenariat avec les proches :

- Développer les interactions sociales
 - Développer la communication
 - Développer les compétences sociales
 - Adapter les comportements

Développer l'inclusion scolaire et socio-professionnelle

- Développer la relation à soi, à l'autre et à l'environnement
 - Développer les compétences en numératie et en littéracie
 - Renforcer les apprentissages préprofessionnels



DÉVELOPPER LES APPRENTISSAGES INCLUSIFS :

INCLUSION SCOLAIRE, APPRENTISSAGES PRÉ-PROFESSIONNELS ET PRÉPARATION À L'AUTONOMIE

Nous proposons des prestations et services dans les différents registres de la vie. L'accompagnement des bénéficiaires et de leurs proches se fait de manière globale :

- Prestations sociales
- Activités éducatives, corporelles et d'inclusion
- Activités scolaires
- Activités de soutien à la vie quotidienne
- Activités préprofessionnelles
- Activités de socialisation et d'inclusion
- Prestations médicales et paramédicales

Dans la continuité de notre volonté associative, nous étoffons nos services et prestations en faveur des personnes que nous accompagnons.

■ NOS OBJECTIFS :

- Promouvoir la dignité et la citoyenneté de la personne, notamment en faisant respecter ses droits, ses choix et sa libre expression
- Favoriser l'expression et la participation de tous dans la vie de la cité
- Respecter et prendre en compte la vie affective de chaque personne

- Optimiser le développement d'acquisition de compétences scolaires et professionnelles
- Renforcer et diversifier l'insertion professionnelle
- Développer les modes de participation des familles à la vie des établissements et services





DÉVELOPPER UN HÉBERGEMENT DE QUALITÉ FACILITATEUR D'INCLUSION

Aujourd'hui, l'architecture et l'agencement des espaces sont plus que jamais des facteurs facilitateurs d'inclusion. De nombreuses technologies se développent et doivent être intégrées pour l'optimisation de notre accompagnement. La qualité de vie promue pour nos bénéficiaires se pense à travers la qualité d'usage.

«Se sentir bien chez soi,
c'est aussi se sentir soi.»



NOS OBJECTIFS :

- Nous investissons pour que nos lieux d'accompagnement favorisent le mieux-être des bénéficiaires.
- Agencer et optimiser les espaces de vie en lien avec les besoins des personnes accueillies
- Développer les technologies « autonomisantes » (domotique, digital...)
- Investir dans du matériel ergonomique
- Développer et créer des appartements inclusifs dans la cité.



PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion par l'activité professionnelle, c'est tenir une place au sein de la société. Depuis de nombreuses années, les collaborateurs de l'ESAT des Parons bénéficient d'activités diversifiées et épanouissantes. Nous développons de nouvelles prestations adaptées pour l'acquisition de compétences et des passerelles pour faciliter les parcours vers le milieu ordinaire. De même, nous adaptons nos activités professionnelles au vieillissement des collaborateurs en situation de handicap.



■ NOS OBJECTIFS :

Repérer et anticiper l'avancée en âge :

- Poursuivre le développement des parcours professionnels au sein des activités de l'E.S.A.T.
- Coordonner les parcours entre le milieu protégé et le milieu ordinaire en créant des passerelles.
- Développer les compétences des collaborateurs par tous les moyens adaptés
- Appuyer et soutenir l'accompagnement des personnes accompagnées hors les murs



INVESTIR DANS LA RECHERCHE

ET L'INNOVATION

La recherche et l'innovation sont des piliers pour l'évolution de la prise en compte des personnes en situation de handicap au sein de notre société. Elles permettent de développer de nouvelles solutions et d'optimiser la performance de nos prises en charge. Ainsi, nous ouvrons et offrons de «nouveaux possibles» pour l'inclusion de nos bénéficiaires.



■ NOS OBJECTIFS :

- Poursuivre les objectifs émis par le comité scientifique de l'Institut des Parons
- Établir et renforcer les partenariats avec les centres de recherche
- Tester et évaluer les dispositifs innovants mis en œuvre par l'Institut ou proposés sur le marché



DÉVELOPPER ET CONFORTER

LES PARTENARIATS SUR LE TERRITOIRE

Notre objectif est de créer les synergies nécessaires à la prise en compte globale des personnes en situation de handicap sur notre territoire. Prendre en compte les thématiques de la santé, de l'éducation, de l'insertion professionnelle, du logement nécessite la coordination de toutes les structures de notre territoire.

Nous nous engageons dans le renforcement de cette coordination pour faciliter les parcours de vie sans rupture.

■ NOS OBJECTIFS :

- Poursuivre le développement des partenariats au sein de notre territoire ainsi qu'avec des partenaires nationaux
- Coordonner les parcours de vie par une plateforme de service pour les bénéficiaires
- Partager notre expertise avec nos partenaires





IV / ORGANISATION et fonctionnement DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée Générale de l'Association se réunit tous les ans, afin de se prononcer sur les rapports présentés par le Conseil d'Administration (rapport moral, financier, d'activités).

Le Conseil d'Administration, composé à minima de 12 membres, tous bénévoles, est élu pour 3 ans. Il se réunit au minimum une fois par trimestre, et autant que de besoin selon les circonstances.

Le Bureau du Conseil prépare les réunions du C.A. et se réunit en outre à chaque demande du Président.

Le Conseil d'Administration a pour objet la guidance, l'accompagnement et le soutien des actions des établissements et services de l'Institut dans les domaines suivants :

- ✓ La Vie Associative
- ✓ La vie et le fonctionnement des Établissements
- ✓ La pérennité des Financements de nos établissements
- ✓ L'innovation en proposant des Projets aux autorités de tarification.



V / LES ETABLISSEMENTS de L'Institut DES PARONS

L'IME DES PARONS

L'Institut Médico **ÉDUCATIF** 130 PLACES

130 PLACES



160 PARCOURS DANS L'ANNEE

Accompagnement socio-éducatif en semi-internat ou en internat d'enfants et d'adolescents présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés (relationnels et/ou médicaux), ou des Troubles du Spectre Autistique

La S.E.E.S de 6 ans à 16 ans

Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé

- Unités pédagogiques et éducatives
 - 3 Classes de l'Education Nationale
 - Une Unité d'enseignement externalisée
(en cours)
 - 2 foyers d'internat

La S.I.P.F.P de 14 ans à 20 ans

Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle

- Unités pédagogiques et éducatives
 - 2 Classes de l'Éducation Nationale
 - 1 Unité d'enseignement externalisée (en cours)
 - Unités de préprofessionnalisation
 - Unités d'orientation
 - 4 foyers d'internat

52 places d'internat et 78 places en accueil de jour dont 40 TSA.



■ L'ESAT DES PARONS

Etablissement et Service D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL

52 PLACES - CRÉÉ EN 1985



PENSEZ-Y !

Faire appel aux services de l'ESAT vous permet de bénéficier de certains avantages fiscaux. L'ESAT est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage

Accompagnement socio-professionnel et professionnel d'adultes âgés de plus de 18 ans.

- 4 sections professionnelles :
- Entretien des espaces verts
- Conditionnement
- Entretien des locaux
- Blanchisserie
- Notre ESAT a la capacité de créer de nouvelles activités en lien avec le marché du travail pour faciliter l'intégration de nos collaborateurs.

■ E.A.N.M
CÉZANNE
28 PLACES



28 places en hébergement dont 6 places en appartement Tremplin dans la cité. Hébergement et accompagnement socio-éducatif - Ouvert 365 jours/an.



Accompagnement socio-éducatif d'adultes à partir de 18 ans, ayant besoin d'assistance dans les gestes quotidiens.

- Ouvert 365 jours/an.
 - 43 places en hébergement permanent
 - 5 places en hébergement permanent en dispositif tremplins (habitat inclusif)
 - 1 place d'internat en accueil temporaire (90 jours/an/bénéficiaire)
 - 17 places en accueil de jour





E.A.N.M

CAP INTÉGRATION

17 PLACES - OUVERT EN 2017

17 places en accueil de jour dont 2 en hébergement à l'EANM CEZANNE
(De 20 ans à 30 ans)

Accompagnement socio-éducatif de jeunes adultes sur 5 ans
afin de trouver l'établissement le plus adapté à leur projet de vie.

Accueil de jour du lundi au vendredi





■ E.A.N.M

La villa DES PARONS

8 PLACES - OUVERT EN 2019 - A PARTIR DE 50 ANS

Proposer un cadre de vie adapté au rythme et aux besoins des résidents.

Ouvert 365 jours/an

→ 6 places en hébergement permanent

→ 2 places en accueil de jour

ZONE DÉCOUPÉE





■ EANM

Pique la Lune DES PARONS

8 PLACES - OUVERT EN 2022 - A PARTIR DE 20 ANS



Accompagnement socio-éducatif de jeunes adultes présentant des Troubles du Spectre Autistique dans le cadre des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Accueil de jour du lundi au vendredi.

■ SERVICE

SAS DE REPIRIT PREVENTIF

OUVERT EN 2021 - A PARTIR DE 20 ANS

Cellule de réflexion et d'interventions auprès des adultes dès les premiers signes de mal être.

L'objectif est d'assurer la continuité de l'accompagnement du bénéficiaire d'une structure du secteur adultes en ajustant sa prise en charge (PPA), pour qu'il retrouve la joie de vivre au sein de son projet personnalisé. Écoute, échanges, plan d'actions, en lien avec la personne, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire. Ce dispositif disposera d'un lieu identifié au sein de l'Institut des Parons de type unité résidentielle.



FILM DE PRÉSENTATION

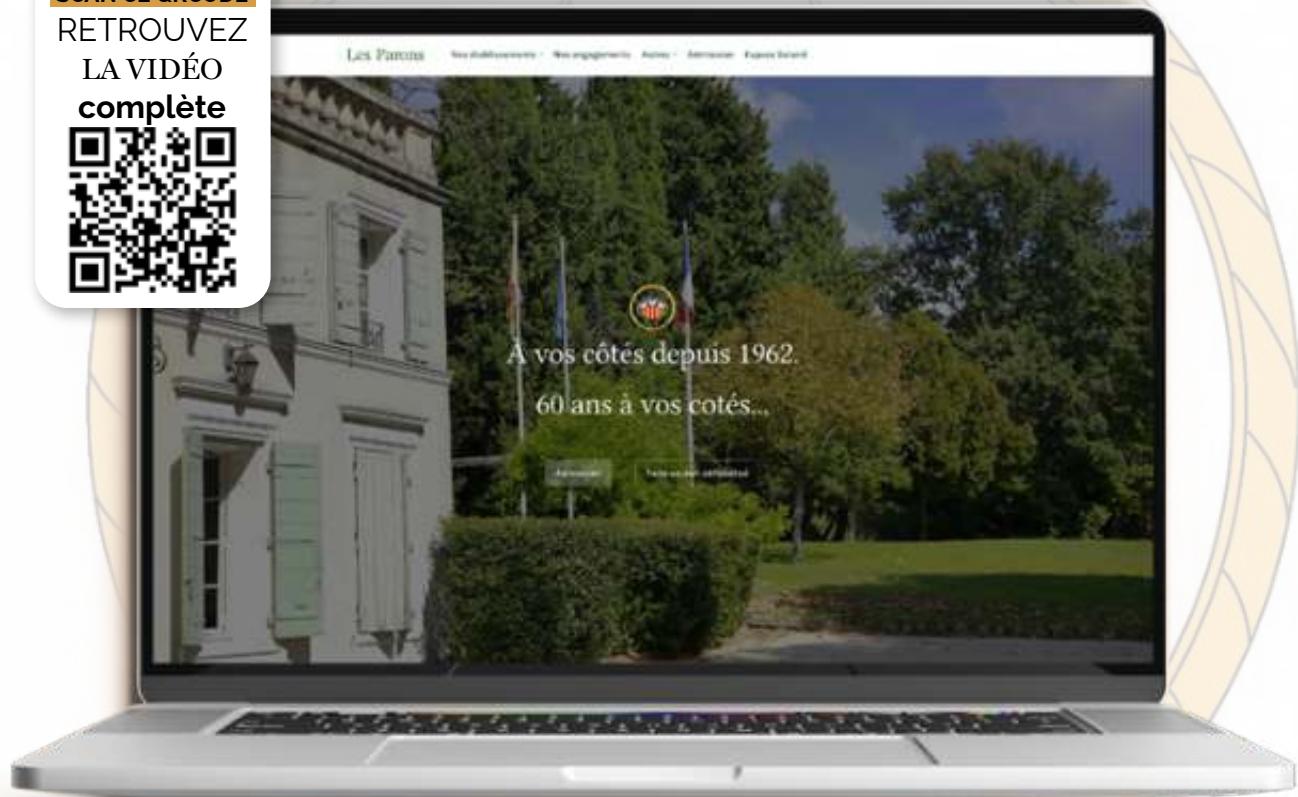
de L'Institut

DES PARONS



SCAN CE QR CODE

RETRouvez
LA VIDÉO
complète



Site internet : www.parons.org

Institut des Parons

2270 route d'Eguilles - CS 40389
13097 Aix-en-Provence Cedex 2

Accueil ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. 04 42 20 09 81



SOMMAIRE

Présentation & Parcours IME

HISTORIQUE	28
■ Mon environnement.....	29
• Interview du Président Fondateur de l'Institut des Parons Monsieur Léon MARTIN.....	30
• Présentation de la vidéo de nos établissements.....	30
• Quelques interviews de parents	31
• Retrouver tous nos témoignages des familles	31
■ Les infrastructures sportives.....	32
CAPACITÉ D'ACCUEIL ET PÉRIODE D'OUVERTURE.....	36
LES MISSIONS DE L'IME	38
■ La Section d'Éducation et l'Enseignement Spécialisé (SEES).....	40
• Les locaux de la SEES à ta disposition.....	41
■ La Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle SIPFP	42
■ Un accompagnement spécifique pour les jeunes avec un TSA.....	43
• Les locaux à disposition pour la SIPFP	44
■ Un projet de pôle TSA IME.....	45
• Présentation du projet du pôle TSA fiche projet 2025-2030.....	46
QUELLES SONT LES VALEURS ET LES PRINCIPES	
QUI GUIDERONT L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ?	52
■ Respect de la personne.....	52
■ Respect des droits et égalité.....	53
■ Individualisation de l'accompagnement	53
■ Inclusion (scolaire, sociale et professionnelle).....	54
■ Promotion du droit à la participation et à l'expression du bénéficiaire	54
■ Respect de la vie affective, sexuel et intime du bénéficiaire	55
■ Ethique et bientraitance	55
LES RESSOURCES HUMAINES DE L'IME DES PARONS.....	56
■ Les moyens humains une équipe au service de mon parcours	56
• L'équipe pluridisciplinaire affectée à mon accompagnement quotidien est composée	57



MON ACCUEIL À L'IME	60
■ Procédure d'admission.....	60
• Comment faire pour faire une demande d'admission à l'IME des Parons?	61
MON ARRIVÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT	62
■ Le contrat de séjour ou DIPC	62
■ Le livret d'accueil	63
■ Le règlement de fonctionnement.....	63
■ Le projet d'établissement.....	63
■ La charte des droits et libertés.....	63
■ Personne de confiance.....	64
MON RÉFÉRENT	64
MON DOSSIER INFORMATISÉ (DUI)	65
ZONES DE RAMASSAGE SCOLAIRE TRANSPORT EN BUS SCOLAIRE	66
■ Déroulement d'une tournée.....	67
MES PREMIERS MOIS COMPRENDRE, OBSERVER, M'EXPRIMER	68
■ Mon projet est bâti à partir	68
MON PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (PPA)	69
■ Parcours Personnalisé à l'IME	69
1. Qu'est-ce que le PPA ?	69
2. Comment je prépare mon projet.....	70
3. Suivi et ajustements	72
4. Evaluation	73
L'ÉVOLUTION DE MON PARCOURS	74
■ Le passage vers la SIPFP	74
■ Etre accompagné dans chaque transition.....	75
■ SIPFP : La Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE)	75
ORIENTATIONS	76



ZONE DÉCOUPÉE

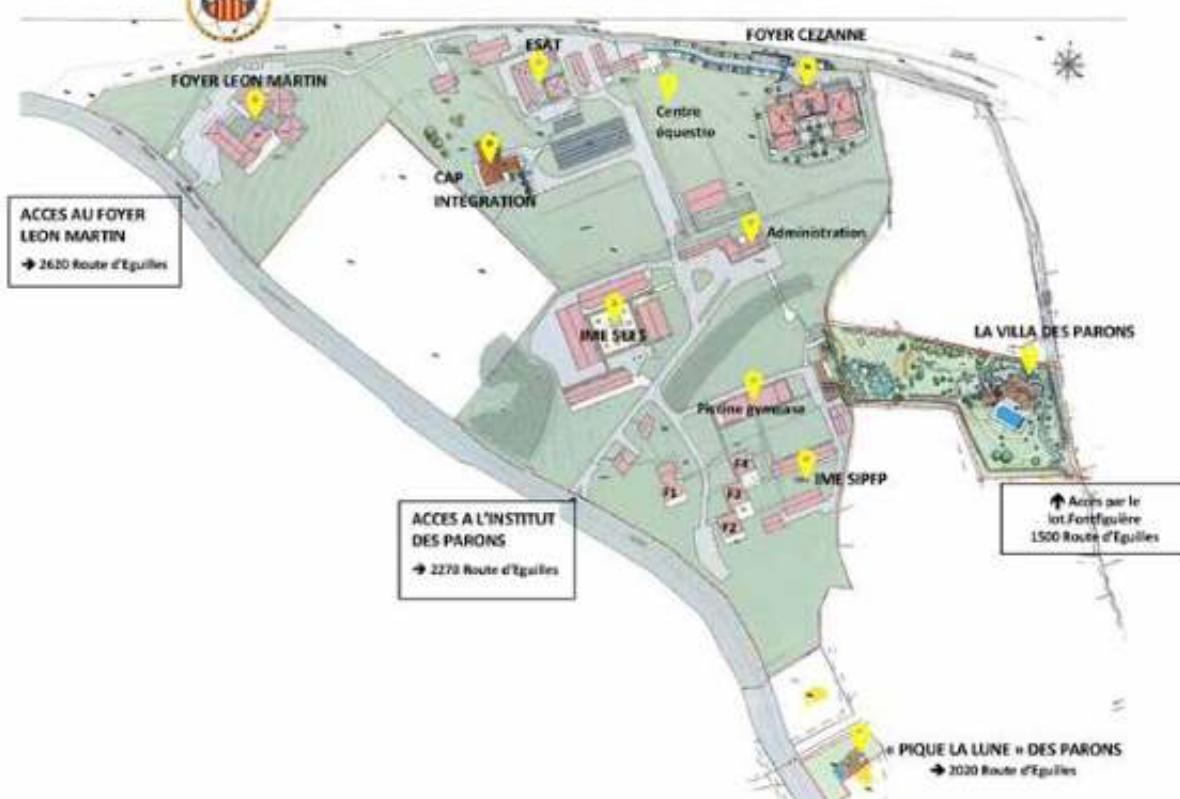


HISTORIQUE

L'Institut Médico-éducatif de l'Association Institut des Parons créé en 1971, après la création de l'IMP et de l'IMPRO en 1964. L'établissement a pour mission l'accompagnement d'enfants et d'adolescents présentant une déficience intellectuelle avec/ou sans troubles associés.



PLAN DE MASSE DE L'INSTITUT DES PARONS





IL EST COMPOSÉ :

- D'une section pour les enfants et adolescents de 6 ans à 16 ans. S.E.E.S (Section d'enseignement et d'enseignement spécialisé)
- D'une Ecole sous convention d'unité d'enseignement avec l'Education Nationale comprenant 5 professeurs des écoles.
- D'une section pour adolescents et jeunes adultes pour s'initier à une première formation professionnelle. SIPFP (Section d'initiation et de première formation professionnelle). Cette section dispose d'ateliers préprofessionnels.
- De nombreuses installations sportives de qualité : 2 piscines, un Gymnase, un centre équestre, un terrain multisports, un parc de 12 ha, des parcours de VTT, de marche, le tout dans un écrin de verdure.

■ MON ENVIRONNEMENT

L'IME, implanté dans une propriété à Aix en Provence de plus de 12 hectares, représente un véritable havre de paix, permettant détente, promenade et repos. Il favorise également les relations intergénérationnelles entre les bénéficiaires des différents établissements. Au quotidien, tu bénéficieras d'un cadre apaisant, propice à ton bien-être et à ton épanouissement.



Tu peux consulter le site internet de l’Institut des Parons où tu trouveras l’ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension de notre activité. Tu y trouveras un film de présentation de l’institut des Parons, mais aussi l’interview du président fondateur Léon Martin qui explique l’histoire de l’Association, le projet d’établissement, le règlement de fonctionnement, le livret d’accueil, le calendrier d’ouverture de l’IME, les menus des repas.

<https://www.parons.org/>



■ INTERVIEW DU PRÉSIDENT

Fondateur de l’Institut des Parons :
Monsieur Léon MARTIN



■ PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

de nos établissements



L’ADRESSE DE L’IME :

Association Institut des Parons - IME des PARONS : 2270 route d’Eguilles CS40389
13097 Aix en Provence Cedex 2

L’IME par téléphone au 04-42-20-09-81

La direction de l’Association avec le mail : t.pouplier@institut-des-parons.org



■ QUELQUES INTERVIEWS

DE PARENTS

Retrouver tous nos témoignages des familles



ZONE DÉCOUPÉE



■ LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Les infrastructures sportives mises à disposition sont de grande qualité et jouent un rôle central dans le développement et l'accompagnement des bénéficiaires :



PISCINE CHAUFFÉE



Piscine chauffée ouverte toute l'année, avec des séances de sport et de détente



GYMNASSE COUVERT



Gymnase couvert, permettant la pratique régulière de sports collectifs ou individuels comme le judo



TERRAIN MULTISPORTS

Terrain multisports, propice au développement de la motricité, de l'esprit d'équipe et de la gestion des émotions.





CENTRE EQUESTRE



Centre équestre, avec 13 chevaux et poneys, où je peux me reconnecter à l'animal, développer ma confiance, ma coordination et ma relation à l'autre





UN SITE DE 12 HA

Mais aussi un site de 12 ha pour pratiquer le vélo, et bien d'autres sports tout au long de l'année ; Ces activités sportives et corporelles sont intégrées dans mon emploi du temps pour renforcer mon autonomie, mes repères, le respect des règles et mon bien-être global



ZONE DÉCOUPÉE



CAPACITÉ D'ACCUEIL ET PÉRIODE D'OUVERTURE

L'IME des Parons accompagne 130 enfants et adolescents dont 40 présentent un Trouble du Spectre de l'Autisme. Au regard des entrées et des sorties, l'IME des Parons réalise en moyenne plus de 160 parcours dans l'année.

Tu peux être accueilli en internat (internat de semaine ou 2 jours par semaine) ou en semi-internat (accueil de jour), selon ce qui correspond à ta situation et à tes besoins et envies.

Voici les places disponibles :

Bénéficiaire DI	Bénéficiaire TSA	TOTAL
Internat : 36 places	Internat : 16 places TSA	Internat : 52 places
Semi-internat : 54 places	Semi-internat : 24 places TSA	Semi-internat : 78 places

L'IME propose un service d'hébergement en internat, qui peut être complet sur la semaine, ou partiel sur 209 jours. Il dispose de 6 foyers d'internat, répondant chacun aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. Au total, 52 places sont disponibles en internat. Si tu le désires, tu peux être accueilli dans l'un des 6 foyers en réalisant une demande avec ta famille.

- Deux internats sont dédiés aux enfants de 6 à 14 ans
- Quatre foyers sont réservés aux adolescents de 14 à 20 ans

L'IME est ouvert environ 209 jours par an. Tu es accueilli du lundi au vendredi.

Les périodes de fermeture sont prévues à l'avance, le calendrier reçoit l'avis du Conseil de la Vie Sociale et des représentants du personnel, avant d'être diffuser aux familles.

Lors des périodes de petites vacances scolaires, l'IME ferme le vendredi à 13heures. (Après midi pédagogique)

Tu peux le télécharger sur le site de l'institut des Parons à cette adresse dans la rubrique :

Nos établissements • L'IME

<https://www.parons.org/etablissements/ime>

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Notre projet d'Établissement
2021-2025

LIVRET D'ACCUEIL

Le livret d'accueil 2024.

CALENDRIER

Calendrier 2025 de l'IME
ATTENTION ! vendredi 11 juillet
sortie 15h30

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Règlement et numéros de
téléphone Internat

[Télécharger](#)

[Télécharger](#)

[Télécharger](#)

[Télécharger](#)



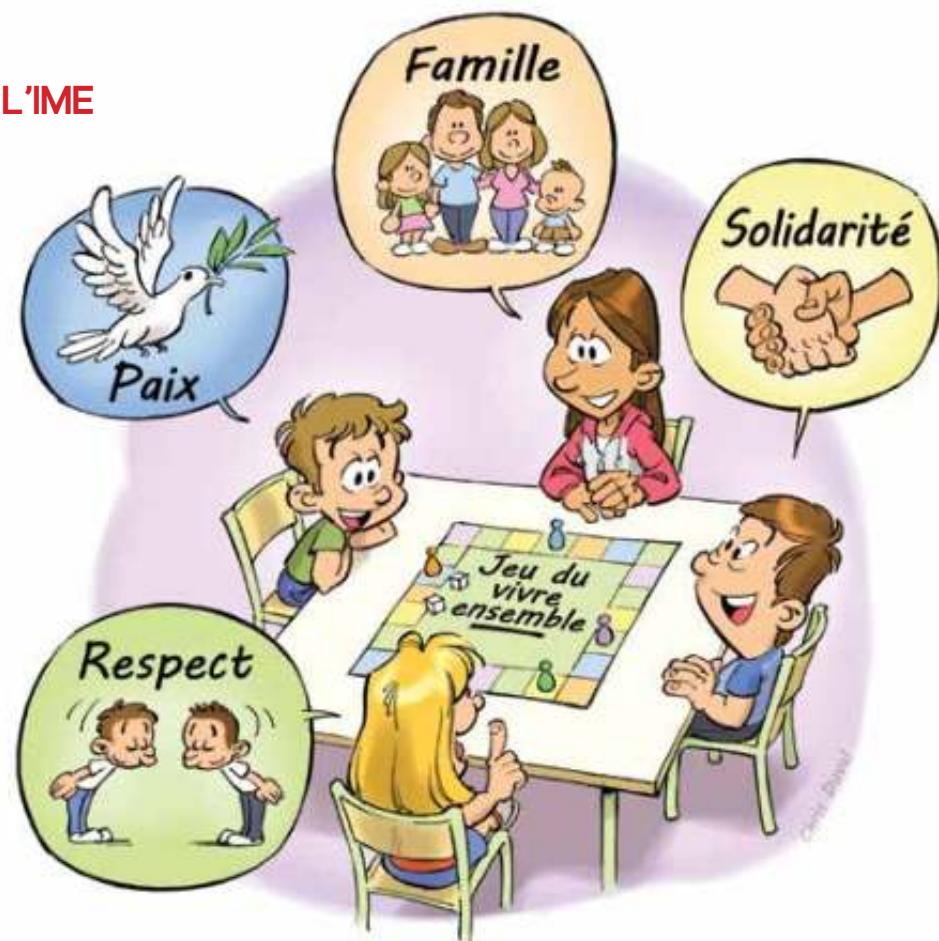
HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi de 10h à 16h30 • Mardi de 9h à 16h30 • Mercredi de 9h à 16h30 • Jeudi de 9h à 16h30 • Vendredi de 9h à 15h30



LES MISSIONS DE L'IME

■ BIENVENUE À L'IME



À l'IME des Parons, je suis accueilli dans un lieu où je peux apprendre, grandir et construire mon avenir, entouré d'une équipe bienveillante et à l'écoute.

Ma famille a une place essentielle dans ce parcours. Elle est associée à toutes les étapes de mon projet. L'équipe prend le temps de l'écouter, de l'informer et de la soutenir. Ensemble, nous avançons pour construire un accompagnement qui me ressemble.

Chaque jour, je suis accompagné dans ce qui est important pour moi : prendre confiance en moi, mieux me connaître, m'exprimer, apprendre à vivre avec les autres, faire des choix, et préparer mon avenir. Je suis respecté dans mon rythme, dans ma façon d'être, et dans ce que j'ai envie de devenir.

À l'IME, je découvre des activités scolaires, éducatives, sportives, manuelles, artistiques ou professionnelles. Chaque activité est pensée pour m'aider à développer mes capacités et m'ouvrir à de nouvelles expériences. Je pourrais bénéficier d'un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique personnalisé et évolutif, en tenant compte de mes besoins spécifiques, mes capacités et mes particularités.



A partir de l'écoute et l'évaluation de mes besoins, l'équipe pluridisciplinaire mettra en œuvre mon projet personnalisé qui me permettra :

- D'avoir des conditions favorables à mon épanouissement personnel,
- De m'offrir un cadre bienveillant et structurant ;
- De soutenir mon autonomie et ma socialisation,
- De développer et renforcer mes compétences scolaires et préprofessionnelles à travers les activités proposées dans différents ateliers ;
- De m'offrir un accompagnement médical et thérapeutique adapté.
- De veiller à mon inclusion sociale et professionnelle.

L'accompagnement prend aussi en compte ma santé, mes besoins du quotidien, mes relations avec les autres, mes motivations et aspirations personnelles et tout ce qui fait partie de ta vie. Tout cela se construit avec moi, avec mes parents ou les personnes qui me sont proches, et avec les professionnels qui m'entourent.



L'IME des Parons est organisé en deux services, selon mon âge et mon projet :
 À chaque étape, je ne suis jamais seul. Mon parcours est suivi, adapté, réévalué régulièrement. Il évolue avec moi.



■ LA SECTION D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (SEES)



Je suis accueilli à la SEES à partir de l'âge de 6 ans, jusqu'à environ 16 ans, je découvre un cadre structurant, rassurant, où je peux apprendre, m'exprimer, rencontrer les autres, et avancer à mon rythme.

L'équipe prend en compte ce dont j'ai besoin. Ensemble, nous travaillons sur plusieurs aspects de ma vie : ma manière de comprendre les choses, de me concentrer, de parler, de me déplacer, de gérer mes émotions, ou encore d'interagir avec les autres.

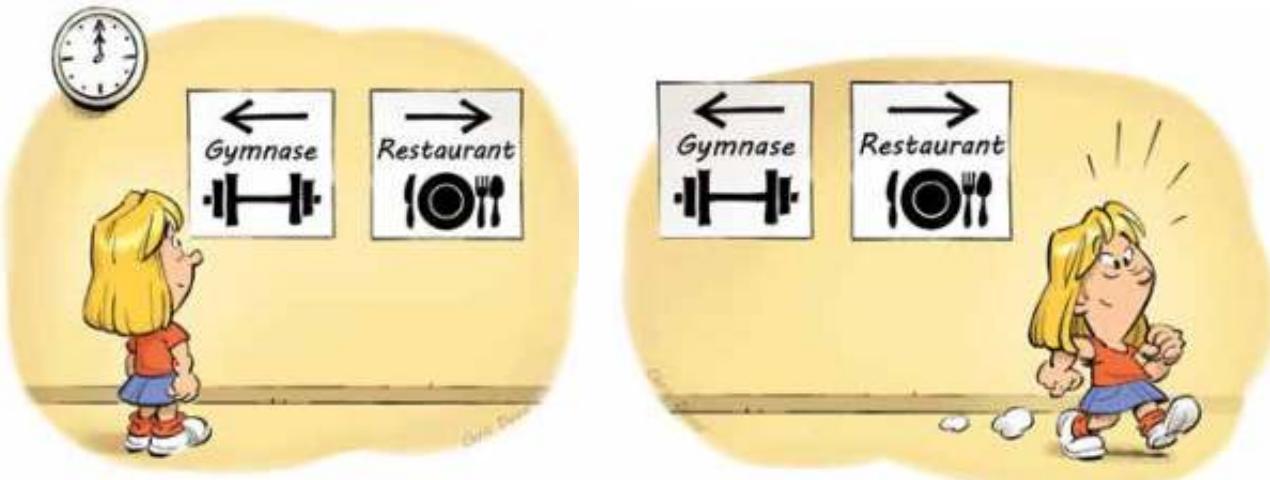
Je suis entouré de professionnels différents qui travaillent ensemble : éducateurs, enseignants, psychologue, orthophoniste, psychomotricien, médecin... Chacun m'apporte un soutien spécifique. L'école fait partie de mon emploi du temps, avec des enseignements adaptés à ma manière d'apprendre. On utilise différents outils, différentes méthodes, pour que je puisse accéder aux savoirs à ma façon.

Parfois, si c'est possible pour moi, je peux aussi aller dans une autre école, sur certains temps, pour découvrir un nouvel environnement. Ces temps sont préparés avec soin, avec les enseignants de l'Éducation nationale, l'équipe de l'IME et ma famille.

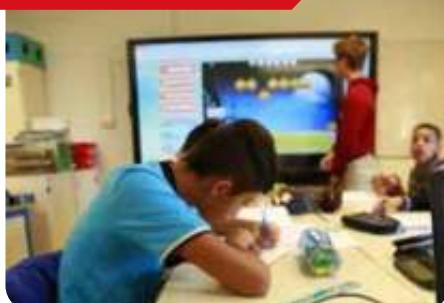
On m'aide aussi à gagner en autonomie dans la vie de tous les jours : m'habiller, me déplacer, me repérer dans le temps, exprimer ce que je veux, comprendre les règles, vivre avec les autres. Toutes ces choses sont importantes pour que je grandisse et que je prenne confiance en moi.



En résumé, la SEES m'aide à poser des bases solides pour apprendre, grandir et me sentir bien. Elle m'accompagne pour que je gagne en autonomie, que je prenne confiance en moi, et que je trouve ma place parmi les autres.



Les locaux de la SEES à ta disposition





■ LA SECTION D'INITIATION ET DE PREMIÈRE FORMATION PROFESSIONNELLE SIPFP

J'entre à la SIPFP en général à partir de 14 ans. C'est la suite de mon parcours à l'IME. Ici, je commence à préparer ma vie d'adulte.

Ma famille garde une place importante. Elle est écoutée, accompagnée et impliquée dans toutes les étapes de mon parcours. Elle connaît mon histoire, mes forces, mes particularités, cela me rassure qu'elle soit en alliance avec mon projet et la réalisation de celui-ci. Elle peut participer aux réunions, poser des questions, ou simplement être présente à mes côtés.



Quand un choix se présente ou que quelque chose change pour moi, ma famille est informée et peut donner son avis. Elle fait partie des partenaires dans mon accompagnement. Ensemble, nous construisons un parcours qui me respecte et qui tient compte de ce que je suis, de ce que je vis, et de ce que je veux devenir.

À la SIPFP, je suis accompagné pour faire émerger un projet qui me prépare à ma future vie sociale et professionnelle. Mon parcours prend en compte ce que je sais faire, ce que j'aime, et ce que je peux développer. J'avance grâce à un accompagnement complet qui réunit des apprentissages liés au travail, le renforcement de mes connaissances scolaires, le développement de mon autonomie dans la vie quotidienne, et un soutien si j'ai besoin d'accompagnement pour aller mieux ou mieux comprendre ce que je ressens.

Je participe à des ateliers préprofessionnels (atelier BOIS, atelier CUISINE, atelier SERRE...). J'apprends des gestes précis, des règles à suivre, et je peux faire des stages dans des structures comme des ESAT, des entreprises adaptées ou en milieu ordinaire.

Si j'ai besoin de plus de soutien dans ma vie de tous les jours, je participe à des activités qui m'aident à mieux communiquer, à être plus autonome, à vivre avec les autres et à gérer les gestes du quotidien. Ces temps me permettent de mieux me repérer, de prendre confiance en moi, et de participer à la vie du groupe.



En parallèle, je participe à des activités scolaires adaptées à mon niveau. Elles m'aident à renforcer des compétences utiles dans la vie de tous les jours : lire, écrire, compter, me repérer dans l'espace et dans le temps, comprendre la citoyenneté et gérer des situations concrètes. Des modules spécifiques sont aussi prévus pour développer mon autonomie sociale, comme apprendre à me déplacer seul, à utiliser de l'argent ou à me préparer le mieux possible à ma future vie d'adulte.

Enfin, la SIPFP travaille avec d'autres structures qui pourront m'accueillir plus tard : des lieux d'accueil, de formation, de travail ou d'hébergement. Cela permet de préparer en douceur mon passage vers l'âge adulte, en respectant mon parcours, mes choix et mes droits. Ce que je ne dois jamais oublier, c'est qu'il s'agit de mon projet et que l'équipe m'accompagne pour le réaliser. Mon projet est au cœur de l'accompagnement proposé par la SIPFP, c'est un travail qui doit se réaliser dans l'échange, l'alliance et la confiance réciproque, gage de la pleine réussite de celui-ci.

■ UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE POUR LES JEUNES AVEC UN TSA



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Je peux être accueilli à l'IME des Parons si j'ai un fonctionnement de type TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme).

L'établissement propose un parcours adapté aux personnes de 6 à 20 ans, au sein des services SEES et SIPFP. Jusqu'à 40 jeunes peuvent y être accompagnés.

Je bénéficie ici d'un environnement sécurisé et apaisant, qui m'aide à mieux gérer mes sensations et à me sentir bien, me permettant d'avoir des repères stables et de participer à des activités adaptées, dans de bonnes conditions.

L'accompagnement est structuré, individualisé et bienveillant. Il prend en compte mes besoins, mais aussi ceux de ma famille.

L'IME doit répondre à toutes les recommandations spécifiques de la Haute Autorité de Santé (HAS) liées à l'autisme. Les recommandations sont nombreuses et nous nous attachons le plus possible à y répondre correctement. L'objectif des recommandations est d'améliorer la qualité des interventions proposées, afin de te permettre de bénéficier d'un parcours de vie cohérent et de qualité, ainsi que de favoriser ton accès à des environnements de vie apprenant et inclusifs.

<https://maisondelautisme.gouv.fr/fiches-pratiques-autisme/rbpp-autisme/>





■ UN PROJET DE PÔLE TSA IME,

pour mieux répondre à mes besoins dans les 5 prochaines années.



Pour améliorer mon accompagnement, un projet est en cours. Il vise à créer un véritable Pôle TSA au sein de l'IME, en regroupant la SEES et la SIPFP. Cela va permettre de mieux suivre mon parcours dans la durée, de faciliter les transitions et de renforcer la cohérence de ce que je vis au quotidien.

Ce projet s'appuie sur plusieurs axes importants :

- D'améliorer mon fonctionnement global ;
- De diminuer mes troubles de santé associés ;
- De m'accompagner à développer mes capacités à communiquer, choisir et décider ;
- De soutenir mon autonomie dans la vie quotidienne ;
- De favoriser mes apprentissages scolaires, préprofessionnels et éducatifs ;
- De m'inscrire dans un projet professionnel adapté ;
- D'avoir une qualité de vie satisfaisante ;
- De développer ma participation sociale et me préparer à exercer une citoyenneté pleine et entière.
- D'adapter mon parcours éducatif, pédagogique et thérapeutique selon mes besoins spécifiques.
- De former les professionnels à mieux comprendre et m'accompagner.
- D'organiser un environnement stable, sécurisé et adapté sur le plan sensoriel.
- D'accompagner ma famille, l'écouter, l'informer et lui proposer un vrai soutien.
- De mieux travailler avec les partenaires extérieurs : soins, école, structures sociales, milieu ordinaire.

Ce projet a pour objectif de construire un accompagnement plus fluide, plus respectueux de ce que je suis, et plus proche de ce que vivent les personnes avec un TSA et leurs familles.

Ce projet nécessite, des investissements qui seront proposés à l'ARS PACA dans le cadre du prochain CPOM (travaux, formations, chef de service et équipe dédiée au pôle).



Présentation du projet du pôle TSA : fiche projet 2025-2030

Constat du diagnostic	<p>L’Institut des Parons situé à Aix en Provence est un établissement médico-social proposant un accompagnement complet pour les personnes en situation de handicap et présentant des troubles neurodéveloppementaux, avec déficience intellectuelle.</p> <p>L’ime des Parons propose un parcours éducatif, scolaire, thérapeutique et social via deux services (SEES, SIPFP) adaptées à chaque profil. Il dispose d’un agrément pour accueillir 40 jeunes avec TSA âgés de 6 ans à 20 ans. Ils sont accueillis dans différents groupes au sein de la SEES et la SIPFP.</p> <p>Installé dans un lieu naturel d’exception, l’Institut des Parons offre un cadre de vie apaisant, agréable et sécurisé, particulièrement adapté à l’accueil de personnes avec des Troubles du Spectre de l’Autisme (TSA). Ce cadre favorise la régulation sensorielle, la détente et l’épanouissement personnel, et constitue un atout majeur pour la mise en place d’un accompagnement structuré, individualisé et bienveillant.</p> <p><u>Ce type d’environnement permet également :</u></p> <ul style="list-style-type: none">■ la mise en place de médiations naturelles (jardin, balades, activités extérieures),■ la réduction des stimulations excessives (bruits, foule, tensions),■ un meilleur ancrage émotionnel pour des enfants ou adultes sensibles à leur environnement sensoriel. <p>Le nombre de jeunes porteurs d’un trouble du spectre de l’autisme (TSA) orientés vers l’établissement est en constante augmentation, conformément à l’évolution des diagnostics et aux préconisations de la Haute Autorité de Santé (HAS). Or, l’accompagnement de ces jeunes requiert une structuration de l’environnement, des pratiques éducatives et cliniques spécifiques, et une coordination étroite avec les familles et les partenaires extérieurs. Actuellement, l’organisation de l’IME ne permet pas de répondre pleinement à ces besoins spécifiques</p>
Références	Loi 2002-2 Loi 2005 RBPP HAS 2025



Objectifs (opérationnels ou spécifiques)	<p>Mettre en place un Pôle TSA structuré, regroupant les deux services existants (SEES, SIPFP) afin de favoriser la continuité des parcours, la fluidité des prises en charge, et le développement d'une approche pluridisciplinaire harmonisée, centrée sur les besoins des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme et de leurs familles.</p> <p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Individualiser les parcours éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques selon les besoins spécifiques liés à l'autisme. ■ Développer et professionnaliser les pratiques de l'équipe. ■ Créer un environnement structuré, prévisible, sécurisé et sensoriellement adapté. ■ Renforcer l'accompagnement des familles. ■ Améliorer l'articulation avec les partenaires de soins, d'inclusion scolaire, et sociaux.
	<p><u>AXE 1 – STRUCTURATION DU PÔLE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définition du périmètre du pôle : capacité d'accueil, profils, modalités d'admission. ■ Délimiter un espace physique dédié au sein de l'IME. ■ Créer un cadre de travail commun et partagé aux deux services et renforcer la coordination interprofessionnelle et la communication entre les équipes (SEES, SIPFP). ■ Réaménagement des espaces : <p>Le réaménagement permet de créer un environnement prévisible, calme et structuré réduisant l'anxiété. Des espaces bien pensés et différenciés permettent aux personnes TSA de mieux comprendre leur environnement et de gagner en autonomie. En effet, les personnes ont besoin d'une structuration spatiale claire (espace de travail structuré TEACCH, espace sensoriel ou de régulation, espace de repos/retrait, espace d'activités collectives, espaces repas/collations, espace extérieur) cela aide à mieux comprendre ce qu'on attend d'elles, à anticiper et à organiser les activités.</p>

Présentation du projet du pôle TSA : fiche projet 2025-2030 (suite) 

	<p>Aménager les locaux dans un pôle TSA c'est mettre l'environnement au service de la personne pour réduire le stress, favoriser l'autonomie, structurer les apprentissages et respecter les particularités sensorielles.</p> <ul style="list-style-type: none">■ Constituer une équipe pluridisciplinaire dédiée TSA, avec un chef de service et un référent formés aux troubles du spectre autistique. L'objectif étant d'assurer une expertise spécifique de l'autisme.■ L'autisme est un trouble neurodéveloppemental complexe, avec des besoins spécifiques en communication, comportement, interactions sociales et sensorialité. <p>Une équipe formée et spécialisée garantit des pratiques professionnelles adaptées, basées sur les recommandations de la HAS (Haute Autorité de Santé). Les personnes TSA ont besoin de routines stables, de repères clairs et d'un environnement prévisible.</p> <p><u>Une équipe dédiée permet :</u></p> <ul style="list-style-type: none">■ Une meilleure coordination entre professionnels (éducateur spécialisé, moniteur éducateur, accompagnement éducatif et social, orthophonistes, psychomotriciens, psychologues, psychiatres, référent TSA, chef de service).■ Une homogénéité des pratiques (mêmes consignes, méthodes cohérentes),■ Une relation de confiance durable entre les jeunes, leurs familles et les intervenants.■ Formation continue autour de l'autisme (formations ABA, PECS, TEACCH, gestion des troubles du comportement...). <p>Le référent TSA agit comme ressource technique pour ses collègues, et s'assure de la qualité des interventions. Il coordonne l'évaluation des besoins de chaque personne (communication, autonomie, sensoriel, apprentissages...). Il s'assure que chaque projet personnalisé est réaliste, ajusté, et régulièrement réévalué. Il peut aussi adapter les outils (pictogrammes, emploi du temps visuel, supports PECS, etc.) selon le profil de la personne.</p> <p>Le référent TSA est un interlocuteur identifié pour les familles, ce qui rassure et facilite la collaboration. Il peut expliquer les choix pédagogiques, proposer des stratégies à la maison, et impliquer les parents dans le projet d'accompagnement. Le référent peut organiser des temps de supervision, des groupes de travail, des réunions régulières interprofessionnelles et diffuser les bonnes pratiques.</p>
--	---



	<p>Créer une équipe pluridisciplinaire dédiée et désigner un chef de service et un référent formés aux troubles du spectre autistique, c'est professionnaliser et stabiliser l'accompagnement, au service de la personne autiste.</p> <p>C'est aussi : sécuriser les familles, structurer les pratiques et faire vivre une dynamique d'équipe cohérente et bienveillante.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Créer une charte d'accueil et d'accompagnement spécifique TSA, coconstruite avec les professionnels et les familles. ■ Élaborer un règlement de fonctionnement interne du pôle, intégrant les spécificités des jeunes TSA. <p><u>AXE 2 - FORMATION ET PROFESSIONNALISATION</u></p> <p>Formation de l'équipe aux approches recommandées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ TEACCH (structuration de l'environnement) ■ ABA (analyse appliquée du comportement) ■ CAA (Communication alternative augmentée) ■ Gestion des troubles du comportement ■ Mise en place d'ateliers de co-développement professionnel. <p><u>AXE 3 - ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration de projets personnalisés (PP) intégrant les spécificités TSA. ■ Mise en œuvre de supports visuels, séquentiels, pictogrammes, emplois du temps personnalisés, repères fixes au mur, marquage au sol (zones d'activités, limites), signalétique. ■ Aménagement de la temporalité : repères stables, rituels, transitions prévisibles. <p><u>AXE 4 - SOUTIEN AUX FAMILLES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Création de groupes de parole et de soutien parental. ■ Organisation de cafés-rencontres, ateliers parents/enfants. ■ Mise en place de rencontres régulières de co-construction autour des PPA. <p><u>AXE 5 - TRAVAIL EN RÉSEAU</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Conventionnement avec les Centres Ressources Autisme, CMP/CMPP, MDPH, services de soins (libéraux ou institutionnels). ■ Articulation avec les dispositifs scolaires : ULIS, enseignants référents, AESH. ■ Participation aux réunions de coordination interinstitutionnelles.
--	---



Présentation du projet du pôle TSA : fiche projet 2025-2030 (fin) ➔

Identification des acteurs à mobiliser	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire TSA. Partenaires extérieures.
Calendrier prévisionnel	De 2025 à 2030
Moyens nécessaires	Investissements pour l'aménagement du pôle TSA : <ul style="list-style-type: none">■ Réaménagements de locaux existants■ Achat de mobilier spécifique■ Matériel pédagogique structuré TSA■ Véhicule adapté■ Création d'un poste de chef de service pour le pôle TSA.■ Recrutement de professionnels spécialisés TSA (au sein de l'équipe existante ou après chaque départ)■ Formations spécifiques TSA■ Coordination spécifique
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Adéquation entre les RBPP et la réalité du terrain dans la prise en charge des personnes TSA

En conclusion, la réussite d'un Pôle TSA repose sur :

- Une structure adaptée,
- Une équipe formée et engagée,
- Des outils concrets et individualisés,
- Une vraie dynamique de co-construction avec les familles,
- Et une coordination forte avec les acteurs du territoire.

Le projet de création d'un Pôle TSA répond à un besoin identifié, s'inscrit dans les politiques publiques actuelles, et permettra d'améliorer significativement la qualité d'accompagnement des jeunes avec autismes et de leurs familles.

C'est un investissement à impact social fort, au service d'une meilleure équité et d'un accompagnement plus humain et efficace.



ZONE DÉCOUPÉE



QUELLES SONT LES VALEURS ET LES PRINCIPES QUI GUIDERONT L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ?



■ RESPECT DE LA PERSONNE

Chaque enfant ou adolescent doit être respecté dans sa dignité, ses droits, ses choix et ses particularités. L'approche humaniste est au cœur de l'accompagnement, avec une écoute attentive et un respect des rythmes et des besoins spécifiques de chaque personne.

Quelle que soit sa situation, toute personne est avant tout un individu avec des droits et des besoins spécifiques. Le respect de leur dignité, des choix et des préférences de chacun est fondamental. Cela implique d'adopter une attitude d'écoute et d'ouverture pour comprendre les attentes et les besoins des personnes accompagnées.



■ RESPECT DES DROITS ET ÉGALITÉ

L'IME veille à garantir l'accès aux droits fondamentaux de la personne, en particulier le droit à l'éducation, à la santé, à la participation, à la citoyenneté et à l'égalité des chances, quel que soit le handicap.

Ces valeurs visent à créer un environnement où chaque bénéficiaire peut se développer pleinement tout en respectant son identité et son intégrité. L'IME est un lieu où la diversité des parcours et des personnalités est valorisée pour permettre à chacun de trouver sa place dans la société. Les droits des bénéficiaires doivent être respectés de manière stricte. Cela inclut le droit à l'autodétermination, à la non-discrimination, à l'accès aux soins, à l'éducation, et à la participation à la vie sociale.

L'égalité des droits doit être promue activement, avec une attention particulière pour combattre toute forme de marginalisation. Le droit à la confidentialité est également fondamental. Le professionnel partage les informations exprimées par le bénéficiaire avec son accord.



■ INDIVIDUALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT



Chaque parcours éducatif, pédagogique, thérapeutique et social est adapté afin de favoriser l'autonomie, l'intégration sociale et l'expression de sa singularité.

L'accompagnement s'appuie sur la recherche constante de l'activation des potentialités et des ressources de la personne accompagnée, en tenant compte de ses particularités, de ses capacités et de ses difficultés. Nos interventions se réalisent ainsi en co-construction et avec la sollicitation active du bénéficiaire. Celui-ci est placé au centre de son accompagnement. Il en devient acteur et auteur de son parcours. L'accompagnement se doit d'être modulable, en constante évolution et réajusté selon les progrès, les besoins et les aspirations de chacun.



■ INCLUSION (SCOLAIRE, SOCIALE ET PROFESSIONNELLE).

L'IME cherche à favoriser l'inclusion sociale des bénéficiaires dans divers environnements.

Cela inclut l'intégration scolaire et des opportunités d'interaction sociale avec des personnes extérieures à l'établissement. L'objectif est de favoriser l'intégration dans la société, en permettant l'accès à des activités, des lieux et des événements communautaires. Il s'agit de lutter contre l'isolement social, d'encourager la participation pleine et entière à la vie collective mais aussi de favoriser l'acceptation des différences.



■ PROMOTION DU DROIT À LA PARTICIPATION ET À L'EXPRESSION DU BÉNÉFICIAIRE.



L'inclusion de la personne dans le processus de décision qui le concerne est primordiale.

Elle doit être impliquée activement dans son parcours, et son avis doit être pris en compte autant que possible dans l'élaboration des projets individualisés.

Les bénéficiaires doivent être encouragées à participer activement à leur propre projet de vie. Cela signifie de les impliquer dans les décisions qui les concernent, que ce soit dans les choix relatifs à leur quotidien, leur orientation ou les activités. La participation active renforce leur autonomie, leur implication et leur estime de soi. L'IME s'inscrit dans cette démarche d'autodétermination en sollicitant le bénéficiaire pour faire des choix, prendre des décisions, résoudre des problèmes, se fixer des buts à atteindre, s'observer, s'évaluer et se valoriser, anticiper les conséquences de ses actions, se connaître et se faire confiance.



■ RESPECT DE LA VIE AFFECTIVE, SEXUEL ET INTIME DU BÉNÉFICIAIRE.



L'accompagnement des personnes en situation de handicap inclut également le respect de leur vie affective. Il s'agit de leur permettre d'exprimer leurs émotions, de vivre des relations affectives selon leurs désirs, tout en leur fournissant un cadre éducatif et un soutien adapté à leurs besoins.

L'équipe pluridisciplinaire en lien avec les psychologues accompagnent les bénéficiaires dans leur positionnement par rapport à autrui. Les professionnels veillent à leur transmettre des notions portant sur l'intimité, le respect de son corps et le corps des autres, le consentement et des repères relatifs à l'amour. Les outils sont choisis en fonction du niveau de développement et de la maturité du bénéficiaire (Livres, tableau de langage assisté, séquences vidéo, intervenants extérieurs spécialisés, groupes d'expression...).

■ ETHIQUE ET BIENTRAITANCE

L'éthique et la bientraitance constituent le cœur des pratiques professionnelles. Cela implique un engagement constant à respecter les principes d'humanité, l'intégrité physique et psychique, l'intimité et la dignité.

Il s'agit également d'adopter une attitude professionnelle d'écoute et de discernement et de rendre accessibles les informations à tous les bénéficiaires. La bientraitance se manifeste aussi par des pratiques respectueuses et conformes aux Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP), qui favorisent le bien-être, la sécurité et l'épanouissement des personnes accompagnées, tout en évitant toute forme de maltraitance, qu'elle soit physique, psychologique ou institutionnelle.

Les professionnels de l'IME tendent à adopter une réflexion permanente pour s'ajuster, réinterroger ses pratiques et ses regards en prenant en compte les nouvelles directives et l'évolution de la société.



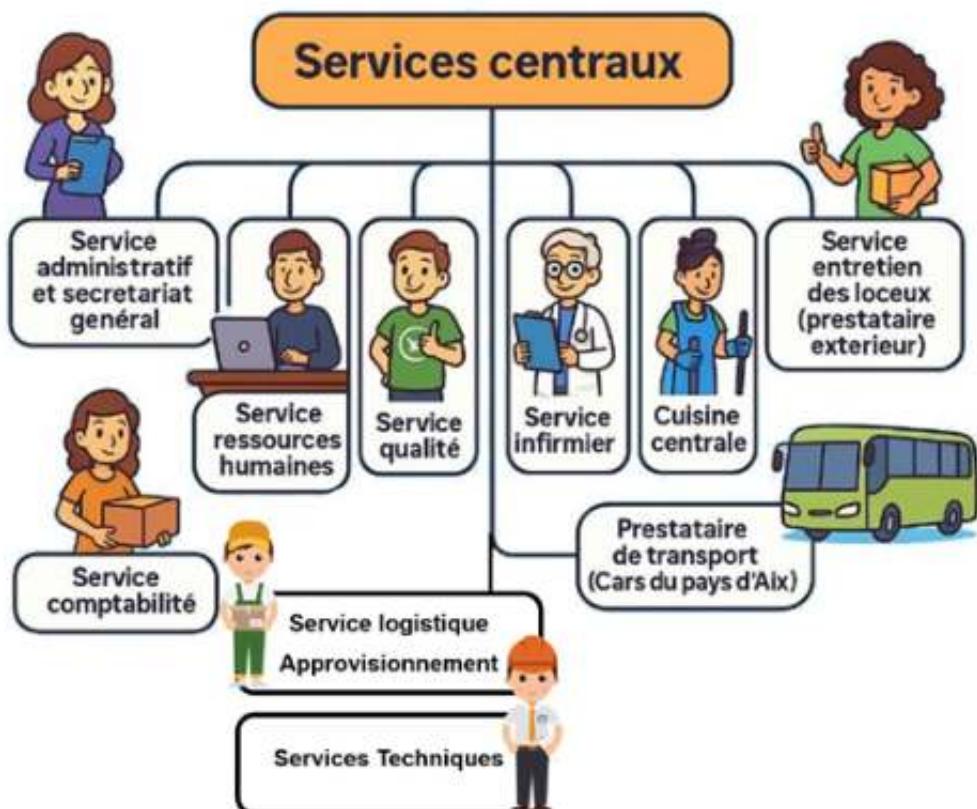
LES RESSOURCES HUMAINES DE L'IME DES PARONS :

■ LES MOYENS HUMAINS : UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE MON PARCOURS

Je serai accompagné par une équipe pluridisciplinaire tout au long de mon parcours au sein de l'IME des Parons.

Cette équipe au service de mon projet est composée de :

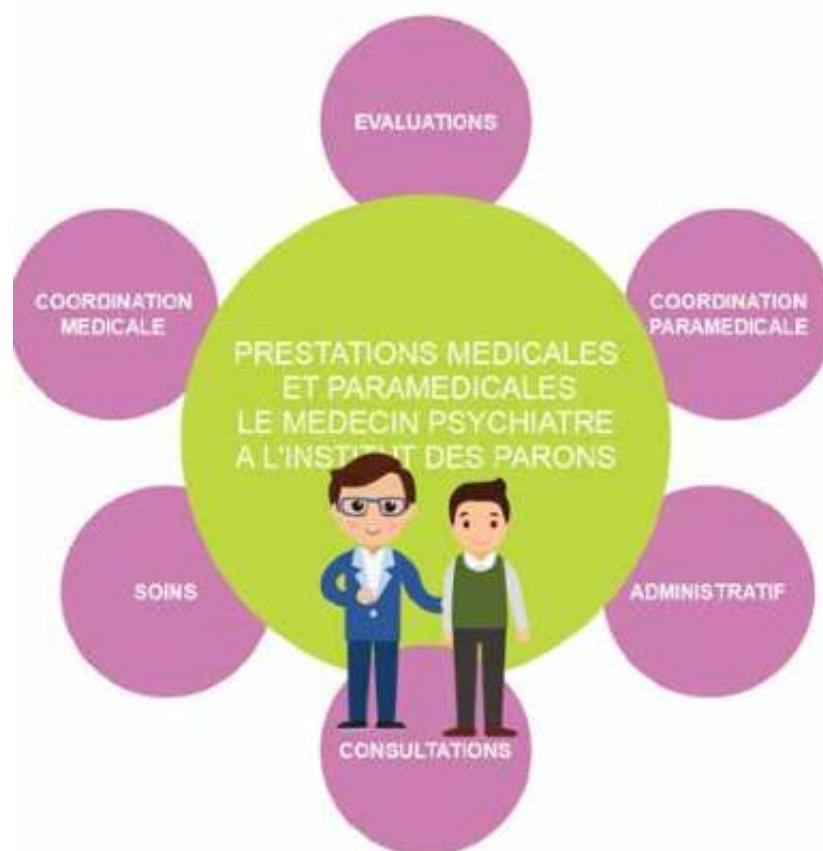
- Du Conseil d'Administration de l'Association, présidé par Monsieur Daniel CARRASCO, qui sera toujours à mon écoute et celle de ma famille.
- La Direction Générale.
- Les services centraux





L'équipe pluridisciplinaire affectée à mon accompagnement quotidien est composée :

- **D'un Chef de Service Educatif** : c'est le chef d'orchestre de l'équipe pluridisciplinaire en lien avec la direction générale.
- **D'une secrétaire** qui sera d'une grande aide pour la gestion administrative de mon dossier et de mon parcours au sein du service.
- **D'un Médecin Psychiatre ou Pédo Psychiatre** : le rôle principal du médecin psychiatre est d'articuler au mieux les différents champs de ma prise en charge, en particulier dans les aspects psychiques, médicaux et paramédicaux. Le volet soin est élaboré selon mes besoins afin de m'offrir un soin adapté, en lien avec ma famille et les partenaires extérieurs, visant mon bien être psychique, corporel, relationnel, social, communicationnel, participant ainsi à favoriser mon inclusion et le développement de mon autonomie. Il intervient auprès de moi et de ma famille et auprès de l'équipe pluridisciplinaire, toujours en étroite collaboration avec la direction générale et le chef de service.





L'équipe pluridisciplinaire (suite) :

■ **D'une assistante de service social** : qui m'accompagnera et accompagnera ma famille tout au long de mon parcours institutionnel ; Son rôle principal est de s'assurer que je bénéficie de l'ensemble des droits, allocations et aides auxquels ma situation me permet de prétendre. Elle informe l'équipe sur ma situation sociale ; elle suit mon dossier social (AAH, AEEH, VIA trajectoire, PCH, CAF, MDPH, Cretons, mesures de protection, ASE...) ; elle m'informe et informe ma famille sur mes droits ; elle réalise des entretiens avec moi et ma famille, elle participe au projet personnalisé...



■ **D'Orthophonistes** qui agissent sur ma communication et mon langage par des actions de prévention, d'évaluation et de prise en charge de ma communication ; de mon langage oral ; de mon langage écrit ; de mon articulation, de ma déglutition, de ma voix ; de mon raisonnement mathématique, mais également l'orthophoniste me stimule les fonctions cognitives mobilisées dans ces processus.

■ **De Psychométriciens** : qui m'accompagne dans l'objectif d'avoir mon corps et mon esprit en harmonie pour dépasser mes difficultés. Ils utilisent le jeu et d'autres médiations pour me rééduquer, notamment si j'ai des problèmes d'orientation dans le temps ou dans l'espace.





- **D'infirmières** : qui assurent mes soins au quotidien ; (traitements médicamenteux, suivi de ma santé, évaluation de ma douleur, suivi de mon parcours médical, prévention, bien être des soins, l'éducation et la promotion de la santé, participent à mon projet personnalisé



- **De Psychologues** : qui m'observent et m'accompagnent en identifiant mes besoins et en proposant des actions adaptées, dans l'objectif de promouvoir mon bien être et mon autonomie. Ils évaluent mes capacités et compétences avec des tests. Le rôle principal du psychologue est de m'apporter des prestations de soutien et d'accompagnement pour répondre en particulier à mes besoins cognitifs, psychiques ainsi qu'à mes besoins d'autonomie et de participation sociale. Je peux avoir des entretiens avec eux dans le cadre de mon accompagnement.

- **De professeurs des Ecoles** qui m'accompagnent dans ma scolarité ; ils évaluent mes capacités scolaires et mes besoins, je bénéficie d'un enseignement adapté selon les objectifs définis dans le cadre de mon projet.
- **L'équipe éducative et professionnelle**, est composée d'éducateurs (ES, EJE, ME, AES, ETS, MA, veilleur de nuit, accompagnateur de bus...). Elle m'accompagne au quotidien pour l'acquisition et le maintien maximum de mon autonomie. Elle intervient dans ma vie quotidienne, favorise mon inclusion sociale, veille à mon bien-être, évalue mes capacités et m'apporte un soutien éducatif. Elle contribue à ma socialisation, au développement de mes compétences ainsi qu'à l'exercice de mes droits et libertés. L'équipe m'aide également dans mes activités professionnelles, culturelles et éducatives, et soutient le développement de mon autonomie, notamment dans mes déplacements.
- Si nécessaire, des professionnels extérieurs à l'établissement peuvent également intervenir à mes côtés.

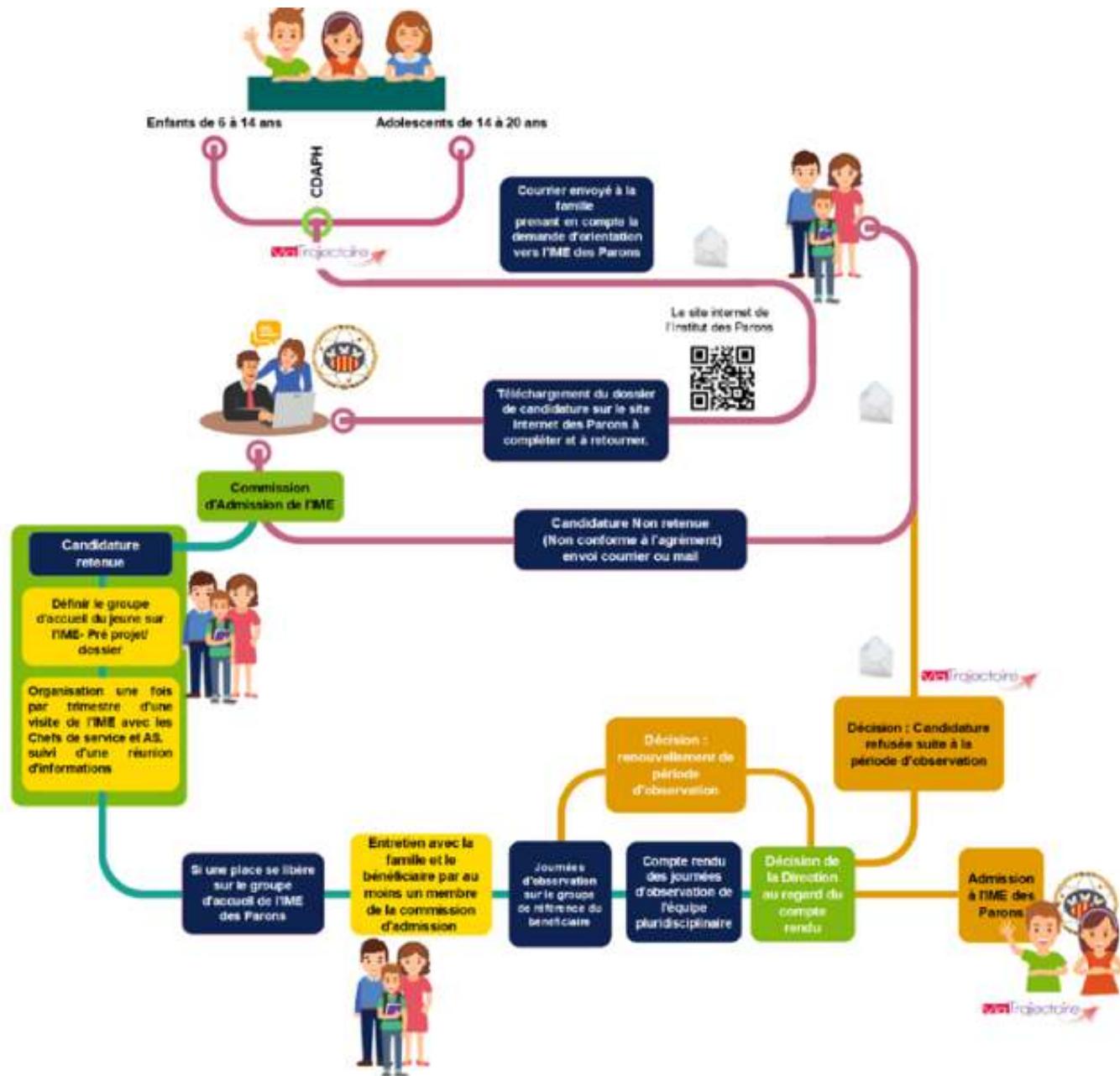


MON ACCUEIL À L'IME DES PARONS :

À l'IME, je bénéficie d'un cadre de vie sécurisé, structuré et respectueux de mes besoins, où je peux évoluer à mon rythme et construire un projet de vie qui me correspond.

Je suis entouré de professionnels bienveillants qui m'accompagnent dans un parcours individualisé. Ensemble, nous construisons un accompagnement sur mesure, adapté à ce que je suis, à ce que je sais faire, et à ce que je souhaite apprendre.

■ PROCÉDURE D'ADMISSION





Comment faire pour faire une demande d'admission à l'IME des Parons ?

Pour que ma famille réalise les démarches pour un dépôt de candidature à l'IME des Parons, il faut qu'elle suive cette procédure :

- Avoir en sa possession **la notification de la CDAPH** notifiant l'IME des Parons.
- Télécharger le dossier d'admission sur le site internet de l'Institut dans la rubrique [Nos établissements] è [l'IME]

<https://www.parons.org/etablissements/sipfpadm>

- Envoyer le dossier de candidature et le dossier médical soit par mail soit par courrier à l'adresse :

Institut des Parons : IME DES PARONS
2270 route d'Eguilles CS40389
13097 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

- Un mail vous sera envoyé pour vous indiquer que le dossier de candidature a bien été réceptionné par l'IME. Attention à bien compléter les deux dossiers. L'IME ne sera pas en mesure d'étudier un dossier incomplet.
- La candidature, après examen par la commission d'admission, peut être retenue ou ajournée. En cas de refus, le bénéficiaire et sa famille sont informés par courrier ou par mail.
- Lorsque la candidature est retenue, le bénéficiaire est inscrit sur la liste d'attente.
- Dès qu'une place se libère, cette liste est consultée, par la commission d'admission et le bénéficiaire dont le profil correspond est contacté avec son représentant légal afin :
- D'organiser un rendez-vous vous avec le chef de service, le médecin pédiopsychiatre, la psychologue et l'éducateur référent du groupe de référence ;
- D'organiser des journées d'observation sur le service (DIPC).
- Les journées d'observation, constituent alors un premier contact avec le groupe et l'équipe éducative de référence.
- A l'issue de ces journées d'observation, l'équipe pluridisciplinaire rédige un compte-rendu et le transmet à la direction et au chef de service qui statuent sur cette candidature.
- Quelle que soit la décision la famille en est informée lors d'un entretien et confirmée par courrier.
- Si l'admission est validée, le bénéficiaire et/ou la famille sont invités par le service qui validera avec eux le dossier d'admission.

Tout au long de la procédure d'admission, le bénéficiaire et sa famille peuvent être guidés par l'équipe dans les démarches administratives à réaliser. L'établissement garantit la confidentialité de l'ensemble des informations délivrées par la personne accueillie.



MON ARRIVÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT



À mon arrivé à l'IME, je reçois plusieurs documents importants. Je peux les consulter également sur le site internet.



PROJET D'ÉTABLISSEMENT	LIVRET D'ACCUEIL	CALENDRIER	RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
Notre projet d'Établissement 2021-2025	Le Livret d'accueil 2024	Calendrier 2025 de l'IME ATTENTION ! vendredi 11 juillet sortie 15h30	Règlement et numéros de téléphone. Internet
Télécharger	Télécharger	Télécharger	Télécharger

■ LE CONTRAT DE SÉJOUR OU DIPC

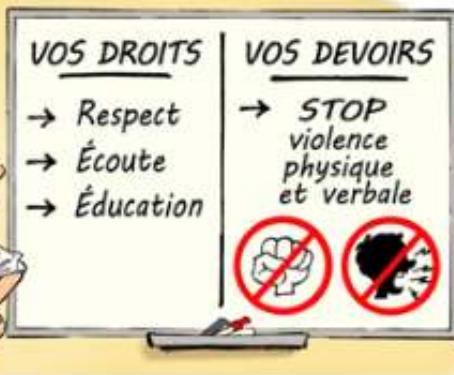
À l'IME, je bénéficie d'un contrat de séjour.

Le contrat de séjour est un document que je signe avec ma famille/mon représentant l'égal et l'établissement, qui précise les conditions d'accueil, les droits et devoirs de chacun, ainsi que les objectifs de l'accompagnement personnalisé.



■ LE LIVRET D'ACCUEIL

Le livret d'accueil m'explique le fonctionnement de l'établissement et les services proposés, afin de faciliter mon intégration et de prévenir tout risque de maltraitance.



■ LE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement m'explique les règles à suivre et que je me dois de respecter, pour bien vivre avec les autres dans l'établissement.

■ LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Dans le projet d'établissement je peux identifier les valeurs de l'établissement, il m'explique ce que le service peut faire pour m'accompagner et les outils qu'il peut mettre en place. Il permet à ma famille de bien comprendre comment mon parcours se fera et les différentes étapes de celui-ci. C'est un document qui nous rassemble tous autour de mon projet.

■ LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

J'ai des droits. La charte me les explique. J'ai le droit d'être respecté, de dire ce que je pense et d'être bien traité



■ PERSONNE DE CONFIANCE

J'ai aussi la possibilité de désigner une personne de confiance pour m'accompagner dans les décisions importantes.



MON RÉFÉRENT

Un référent m'est attribué dès mon arrivée. C'est un professionnel qui m'accompagne tout au long de mon parcours, m'écoute, et fait le lien entre moi, l'équipe et ma famille.

Il m'aide à exprimer mes besoins, construit mon projet de vie avec moi, et assure le suivi de mon accompagnement. Il est aussi en lien avec les autres professionnels et ma famille, pour que tout le monde avance dans la même direction. Il est le garant du suivi de mon projet personnalisé, il vérifie que les axes et les objectifs qui ont été définis soient bien appliqués par tous. C'est lui qui va récolter les informations auprès de ses collègues pour réaliser des bilans intermédiaires et proposer des ajustements à l'équipe pluridisciplinaire en lien avec moi, ma famille et le chef de service.





MON DOSSIER INFORMATISÉ (DUI)

Toutes les informations me concernant sont enregistrées dans un dossier numérique sécurisé, appelé Dossier Usager Informatisé (DUI).

Ce dossier est géré à l'aide d'un logiciel professionnel qui s'appelle IMAGO. Il est accessible uniquement aux professionnels autorisés, via une connexion Internet sécurisée.

Il est mis à jour régulièrement afin de mieux suivre mon accompagnement. Il respecte ma vie privée et les règles de protection des données.

Ma famille et moi pouvons y accéder à tout moment grâce à un identifiant et un mot de passe personnels qui me seront transmis.

Pour me connecter je peux aller sur : <https://idp-imago.axapa.fr>



SCAN CE QR CODE

RETRouvez
LE DOSSIER
complet





DU

- Dossier administratif
- Suivi quotidien
- Portail usager
- Projet personnalisé
- Dossier médical





ZONES DE RAMASSAGE SCOLAIRE : TRANSPORT EN BUS SCOLAIRE



Tu peux bénéficier des transports pour te rendre à l'IME des Parons, toute la semaine du lundi au vendredi. Nos transports sont réalisés par les CARS DU PAYS D'AIX. Si tu habites dans le bassin aixois, tu peux en bénéficier. Bien entendu ta famille peut t'accompagner chaque jour à l'IME, il n'y a pas d'obligation.

Aujourd'hui les zones desservies par nos transports sont :

- AIX-EN-PROVENCE
- LES PENNES MIRABEAU
- PERTUIS PELISSANNE
- ROQUEVAIRE
- VITROLLES
- SAINT MAXIMIN



Pour chaque bus, il y aura deux personnes :

- Le chauffeur de BUS qui assure la tournée (salarié des Cars du Pays d'Aix)
- Et un accompagnateur salarié de l'Institut des Parons qui sera présent pour t'accompagner avec tes camarades. Il sera bien entendu en contact avec ta famille et les éducateurs pour transmettre les éventuelles informations entre ta famille et l'institution.

Déroulement d'une tournée :

- Tes parents doivent t'accompagner à l'arrêt de bus qui aura été défini lors de ton intégration, ta famille devra toujours respecter les horaires fournis par l'IME.
- Si par hasard le bus était en avance à ton arrêt, l'accompagnateur préviendra ta famille par téléphone pour prévenir de son avance. Pour autant si ta famille ne peut pas arriver en avance, l'accompagnateur attendra jusqu'à l'horaire donné aux familles.
- Si tu n'es pas à l'arrêt à l'horaire indiqué par l'IME, l'accompagnateur téléphonera immédiatement à ta famille. Si ta famille n'est pas là dans les 5 minutes, le bus poursuivra sa tournée et ta famille devra t'accompagner jusqu'à l'IME des Parons directement. Ta famille pourra rejoindre éventuellement le prochain arrêt pour éviter de t'accompagner par ses propres moyens.

Lorsque tu monteras dans le bus :

- Tes parents doivent impérativement faire passer leurs messages soit par le biais du cahier de Liaison soit par mail aux chefs ou secrétariat du service. Une trace écrite de leur part est nécessaire pour la prise en compte de leur demande. De plus, cela évitera de créer des retards par des discussions.



- Tu ne pourras pas avoir de nourriture dans le bus sauf protocole médical. Il est interdit de manger dans le bus sous aucun prétexte.
- Si tu as soif, il faut que tu demandes à l'accompagnateur. Tu ne peux pas avoir avec toi des boissons pour des raisons de sécurité. L'accompagnateur aura toujours à ta disposition des bouteilles d'eau et quelques gobelets.
- Tu ne peux pas avoir de traitements médicamenteux lors des transports. Tes parents doivent fournir les traitements ainsi que l'ordonnance obligatoirement à l'accompagnateur qui le remettra à l'infirmier à l'arrivée aux Parons.

- Si tu es absent, l'accompagnateur téléphonera à ta famille pour connaître les raisons de ton absence.



MES PREMIERS MOIS : COMPRENDRE, OBSERVER, M'EXPRIMER

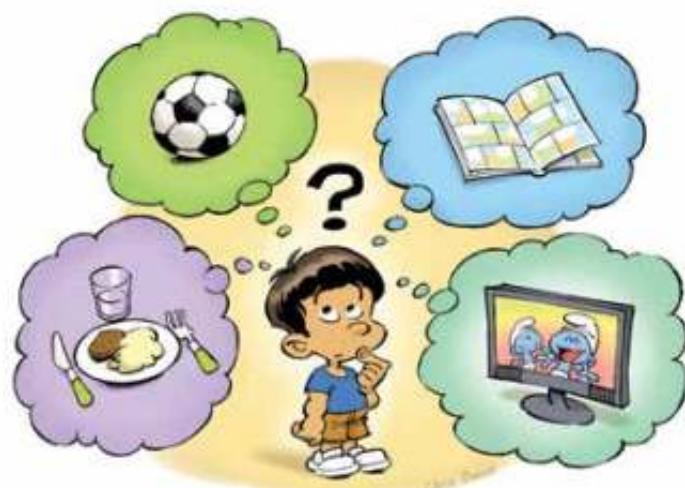
Pendant les premiers mois, je participe à différentes activités, je découvre les lieux, je rencontre les professionnels et avec ma famille je commence à parler de mes envies et de mes besoins.

L'équipe m'aide à m'exprimer en utilisant des outils adaptés : photos, pictogrammes, phrases simples, ou tout autre support visuel qui me convient (CAA).

Dès mon admission, nous co-construisons mon projet personnalisé. Je ne suis pas seul : mon référent, l'équipe pluridisciplinaire, ma famille ou mes proches participent avec moi.

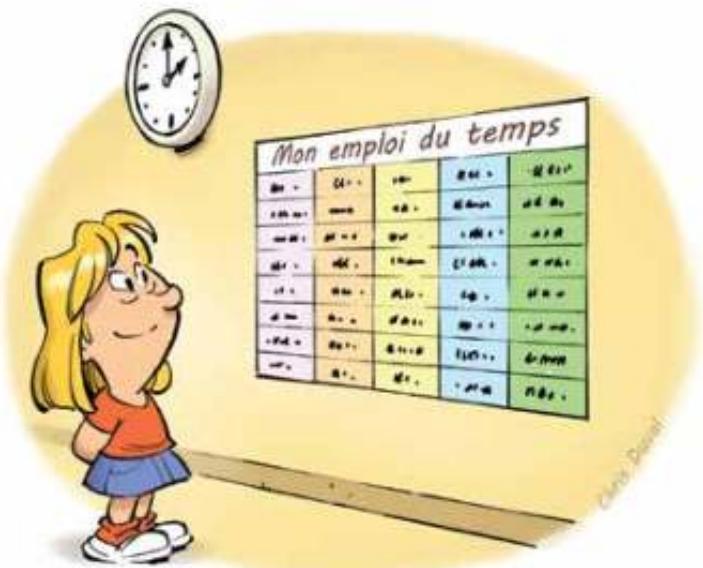
En alliance, nous nous écoutons, nous partageons, nous réfléchissons à ce qui est important pour moi.

■ MON PROJET EST BÂTI À PARTIR :



- De mes souhaits, de mes attentes
- Des évaluations (Vineland, PEP-R, GEVA-SCO, WISC-V ABC-IV CARS),
- Des observations des professionnels,
- De mes capacités et mes besoins,
- Des ressources que nous pouvons mobiliser ensemble.

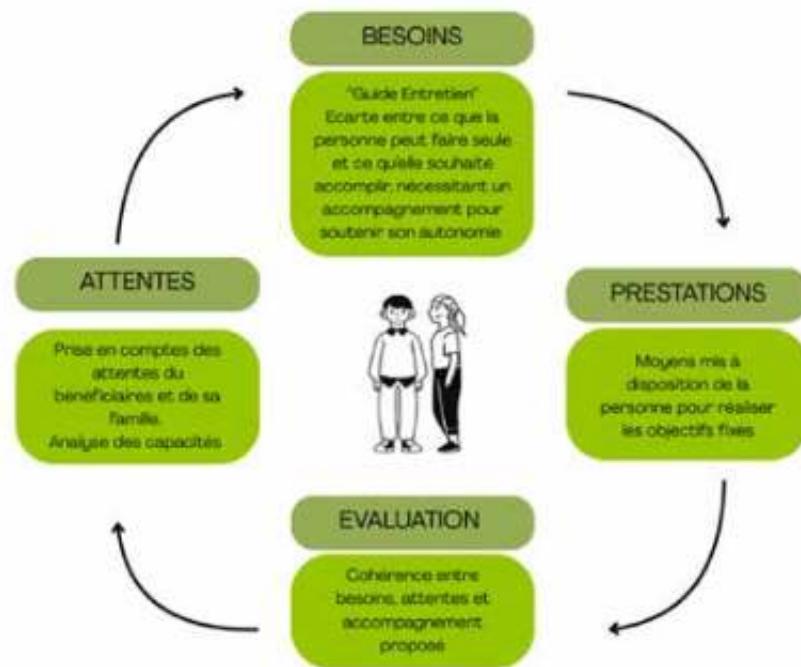
Ma famille ou mes proches sont des partenaires essentiels. Ils sont associés aux temps d'échange, d'évaluation et d'ajustement de mon projet.





MON PROJET

PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (PPA)



■ PARCOURS PERSONNALISÉ À L'IME

1. Qu'est-ce que le PPA ?

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement, ou PPA, est un document qui décrit mon projet de vie, c'est-à-dire ce que je veux apprendre, améliorer ou construire pour mon avenir. Ce projet est élaboré avec moi, ma famille, mon référent et les professionnels de l'établissement.

Le PPA précise :

- Ce que je souhaite développer, comme mon autonomie, ma façon de communiquer, ma participation à la vie sociale ou mon bien-être,
- Ce qui est mis en place pour m'aider à progresser, par exemple des activités, des ateliers ou des accompagnements adaptés,

- Les professionnels qui m'accompagnent au quotidien, comme les éducateurs, les psychologues ou d'autres intervenants,
- Les outils ou les ressources dont j'ai besoin, comme des stages, du matériel ou des aides spécifiques.

Un calendrier est défini pour organiser les étapes de mon accompagnement dans le temps.

Une évaluation régulière est également prévue pour faire le point sur mes avancées, ajuster le projet si nécessaire et célébrer mes réussites.



2. Comment je prépare mon projet

Avec mon référent, nous prenons le temps d'organiser un entretien personnalisé. Cet échange me permet d'exprimer mes besoins et à formuler ce qui est important pour moi. (CF grille de recueil)

Lors de cet entretien, nous utilisons un document en format CAA1 pour les non verbaux et sous forme de guide pour les autres.

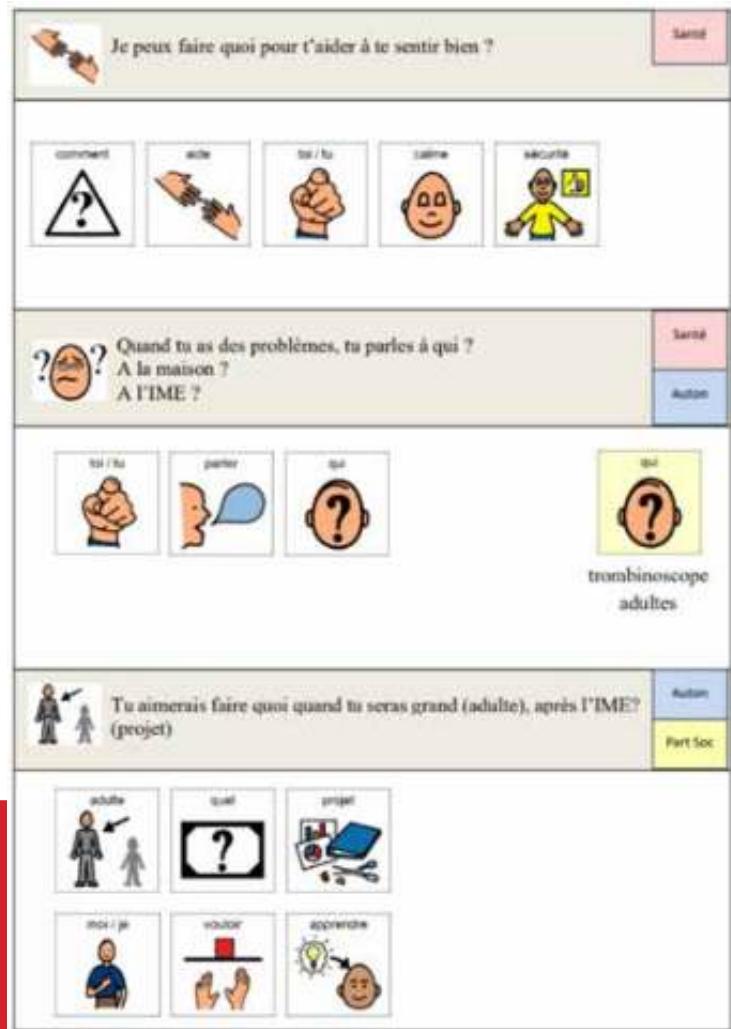
Ce document sert à identifier mes priorités dans tous les aspects de la vie quotidienne :

Il est construit autour de 3 grands domaines : l'autonomie, la santé et la vie sociale.

Ma famille a aussi toute sa place dans ce projet.

Dès le début, l'assistante sociale les contacte pour leur expliquer la démarche. Ensemble, nous convenons d'un rendez-vous (physique ou téléphonique) pour qu'ils puissent :

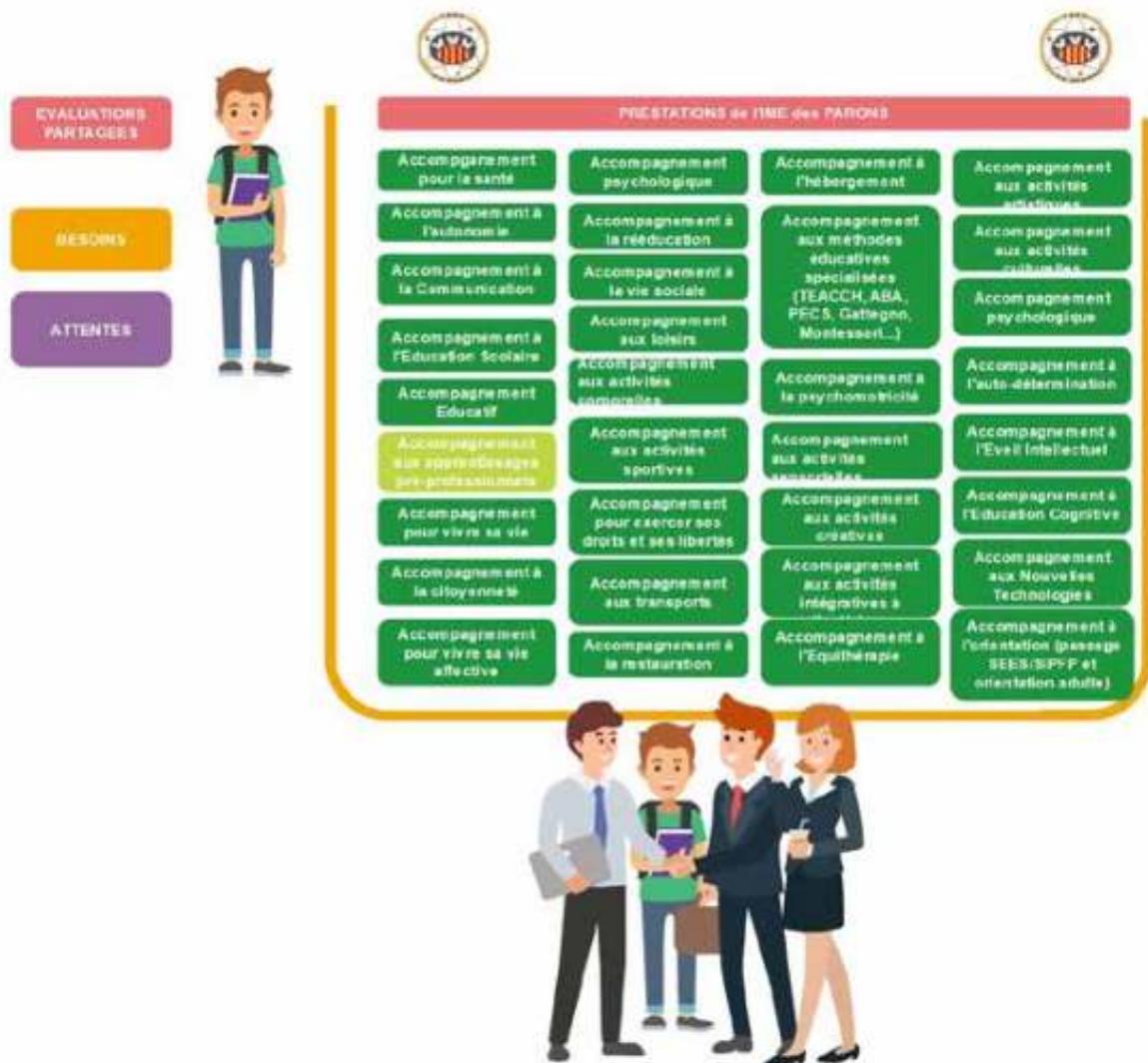
- S'y impliquer activement,
- Donner leur avis,
- Exprimer leurs attentes ou leurs besoins
- Donner leur accord sur les décisions qui les concernent.



L'équipe se réunit pour transformer les besoins que j'ai exprimé en actions concrètes. Cela veut dire que l'établissement va mettre en place des activités qu'on appelle des « prestations » et des accompagnements personnalisés, pour répondre au mieux à ce dont j'ai besoin.



Je vais pouvoir bénéficier :





3. Suivi et ajustements

Mon projet peut évoluer. Si mes besoins changent, ou si mes attentes ne sont plus les mêmes, on peut le modifier. Si une action ne me convient pas, on en parle, et l'équipe peut me proposer d'autres solutions. Rien n'est figé. Ma famille est aussi associée.





4. Évaluation

Au moins une fois par an, nous organisons une réunion de réévaluation avec mon référent, les professionnels, et ma famille. On fait le point sur :

- Ce que j'ai réussi à faire,
- Ce qui reste difficile,
- Ce que je souhaite continuer ou modifier.
- Mon projet est alors mis à jour pour qu'il continue de correspondre à mes besoins et à mes choix.

Étapes	Objectifs clés	Actions principales	Rôles des acteurs
0 à 6 mois	1. Admission et Accueil	Initier la démarche d'accompagnement	Référent : interlocuteur central Famille : échange d'informations assistante sociale : constitution du dossier
	2. Évaluation initiale	Mieux connaître la personne, poser les bases du projet	Psychologue : évaluation initiale Référent : coordination du suivi Éducateurs : observations Famille / Bénéficiaire : participation active
De 6 mois à 1 an	3. Co-construction et Mise en œuvre du PPA	Définir des objectifs individualisés Mettre en place les accompagnements adaptés	Référent : coordination PPA Psychologue : adaptation des outils Éducateurs : mise en œuvre des actions Famille / Bénéficiaire : validation partagée Chef de service : pilotage stratégique Partenaires extérieurs : interventions spécifiques (ateliers, stages, soins) selon les objectifs du PPA
A partir d'un an	4. Suivi et Réévaluation continue	Ajuster le projet en fonction de l'évolution	Référent : mise à jour PPA Psychologue : évaluation des progrès Éducateurs : retours sur les acquis Famille / Bénéficiaire : participation aux bilans Partenaires extérieurs : retour sur les actions menées



L'ÉVOLUTION DE MON PARCOURS

Parcours d'Orientation de l'IME vers les Etablissements pour Adultes



ZONE DÉCOUPÉE

Mon accompagnement à l'IME évolue avec moi. Tout est pensé pour respecter mon projet de vie, mes besoins, et les choix que je fais au fil du temps.

On prend régulièrement le temps de faire le point avec moi et ma famille. Ces moments d'échange permettent de voir ce qui me convient, ce que je souhaite changer, et ce que je veux construire pour plus tard. Grâce à cela, mon accompagnement est ajusté, mes activités sont adaptées, et de nouvelles propositions peuvent m'être faites, toujours en lien avec ce que je suis et ce que je veux devenir.

■ LE PASSAGE VERS LA SIPFP

À partir de 14 ans, je peux intégrer la S.I.P.F.P (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle), quand une place est disponible.

Ce service me propose un projet adapté à mes compétences et à mes envies, pour me préparer progressivement à la vie d'adulte et la vie professionnelle.

Quand une place se libère, une réunion est organisée entre les professionnels de l'IME (chefs de service, pédopsychiatres, psychologues, les référents éducatifs, assistantes de service social de la SEES et de la SIPFP). Ils étudient ensemble mon parcours et les conditions de ce changement.

Je ne suis pas seul dans cette étape : mon référent me prépare, ainsi que mes représentants légaux. Un stage d'intégration est prévu pour découvrir le nouveau service. Après cette période, la Direction valide mon passage et fixe une date d'entrée.

Le chef de service organise alors une rencontre avec ma famille et propose une visite de la SIPFP. Cela permet à chacun de mieux comprendre cette nouvelle étape.



■ ÉTRE ACCOMPAGNÉ DANS CHAQUE TRANSITION

Je suis soutenu pour vivre chaque transition en confiance, à mon rythme, et toujours bien entouré. Quand un changement est prévu, tout se fait progressivement, sans précipitation.

L'équipe veille à ce que je sois prêt, à ce que je comprenne ce qui va changer, et à ce que je me sente rassuré. Mon parcours se construit avec moi, et chaque étape compte.

L'établissement s'engage à rester à l'écoute, à proposer des réponses personnalisées, et à m'accompagner dans les meilleures conditions possibles, en s'adaptant à ce que je vis.

■ SIPFP : La Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE) : valoriser vos compétences au quotidien



Ici on m'encourage chaque jour à reconnaître et à valoriser ce que je sais faire. C'est pourquoi je peux participer à un dispositif qui s'appelle **Différent et Compétent Réseau – PACA et Corse**, qui propose une démarche appelée Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE).

La RAE part d'une idée simple : mon expérience est précieuse et elle m'a permis d'apprendre beaucoup de choses. Même si je ne trouve pas toujours les mots pour le dire, mes compétences sont bien réelles.

Avec la RAE, je peux mettre en lumière tout ce que je réussis aujourd'hui, et aussi tout ce que j'apprends encore.

C'est une démarche positive et bienveillante, qui m'aide à :

- Reconnaître mes compétences actuelles,
- Avoir plus confiance en moi,
- Lever mes doutes,
- Encourager mon évolution personnelle et professionnelle,
- Favoriser mon inclusion sociale et professionnelle.

À la fin du parcours, je reçois une attestation

officielle de compétences, délivrée selon la reconnaissance choisie (par l'employeur, l'Éducation nationale ou le ministère de l'Agriculture).

■ Je suis accompagné à chaque étape

- Chaque année, plusieurs jeunes de l'IME et travailleurs de l'ESAT peuvent demander à vivre la démarche RAE dans leur projet personnalisé.
- Moi aussi, si je souhaite valoriser mes compétences, je peux être accompagné dans ce parcours.

■ Voici comment cela se passe pour moi :

- Je signe une lettre d'engagement officielle avec le Directeur Général.
- Avec mon référent RAE, je choisis le référentiel métier qui correspond à mes compétences, je repère ce que je sais faire et ce que je souhaite faire reconnaître.
- Je construis un dossier de reconnaissance, avec des supports qui me correspondent : photos, récits, témoignages, supports visuels ou audio.
- Ce dossier est présenté devant un jury bienveillant et valorisant.
- Enfin, je participe à une cérémonie annuelle de remise des attestations, aux côtés d'autres ESAT du territoire. C'est un moment fort, où je peux partager ma fierté et rencontrer d'autres personnes.

Pour moi, la RAE n'est pas qu'une attestation
C'est un projet qui reconnaît ma dignité, valorise mon parcours et montre que mes compétences comptent.

Les valeurs qui m'accompagnent

- Valoriser mon identité professionnelle et celle de mon établissement.
- Croire que j'apprends tous les jours, même avec mes fragilités.
- Reconnaître mes compétences comme un atout pour me sentir fier et appartenir à un collectif.
- Créer des environnements où j'apprends et où je gagne en autonomie.
- Me proposer des outils adaptés, accessibles et respectueux de mes capacités.

Pour en savoir plus : <https://www.differentetcompetent.org>



À partir de 16 ans, je commence à préparer ma vie d'adulte

Dès le début, ma famille est associée à toutes les étapes. Elle est écoutée, impliquée et soutenue par l'équipe pour m'aider à faire les bons choix.

Avec ma famille et les professionnels, je construis mon projet personnalisé d'orientation.

Nous prenons le temps de réfléchir ensemble :

- À mes besoins
 - À mes capacités, mes particularités,
 - Et à mes attentes pour l'avenir.

Mes parents ou mes proches sont invités à chaque rencontre : ils partagent leur expérience, donnent leur avis et posent leurs questions. Leur regard compte autant que le mien, car ce sont eux qui me connaissent le mieux.

Des coordinatrices de stages sont là pour moi et pour ma famille. Elles organisent des visites et des partenariats avec des structures pour adultes et préparent les stages d'immersion. Ces moments permettent, ensemble avec mes proches, de découvrir des environnements adultes, de tester ce qui me convient, et d'affiner mon projet de vie.

Chaque étape est discutée et validée ensemble, pour que tout le monde se sente rassuré et impliqué.

À partir de 18 ans, avec l'aide de ma famille et de l'équipe, une demande d'orientation est déposée à la MDPH pour préparer la suite. Et si je n'ai pas encore de place à 20 ans, l'Amendement Creton peut être utilisé pour que je reste accompagné à l'IME jusqu'à ce que mon projet d'orientation aboutisse.



■ Quelques exemples d'orientation :

Quand je deviens majeur, une évaluation complète est faite pour savoir quel dispositif correspond à mes besoins. Cette proposition est discutée avec ma famille et transmise à la MDPH, qui décide de l'orientation.

■ M'orienter vers un Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM)

Les EAM regroupent les MAS (Maisons d'Accueil Spécialisées) et les FAM (Foyers d'Accueil Médicalisés). Dans ces lieux, je peux être hébergé en permanence ou en accueil de jour, bénéficier de soins et participer à des activités adaptées.

Ces établissements sont faits pour les personnes qui ont besoin des soins médicaux et d'un accompagnement plus spécifique. Ma famille reste en lien avec l'équipe et participe aux grands choix pour mon avenir.

■ M'orienter vers un Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM)

Les EANM m'aident à garder mon autonomie, à m'épanouir et à être inclus dans la société. Il soutient aussi mes liens familiaux et m'accompagne dans tous les actes de la vie quotidienne. Certains établissements ont des passerelles vers l'ESAT ou vers le travail en milieu ordinaire.

Je peux participer à des activités éducatives, culturelles, sportives ou sociales, adaptées à mes capacités.

Mes proches sont associés à ces choix et continuent à participer à mon projet, en lien avec l'équipe éducative.

■ Choisir un habitat inclusif

Je peux aussi choisir l'habitat inclusif. C'est une autre façon de vivre : j'ai mon propre logement, tout en partageant des espaces collectifs avec d'autres habitants.



Je bénéficie d'un accompagnement modulable, adapté à mes besoins, tout en restant dans un cadre ordinaire, convivial et sécurisant. Cela me permet de développer mon autonomie, de créer du lien social et de m'impliquer dans la vie citoyenne. Ma famille peut être impliquée dans la préparation de ce choix et soutenir ma transition.

■ Travailler en ESAT

L'ESAT est une structure médico-sociale qui me permet d'exercer un métier dans un environnement protégé et accompagné.

Je bénéficie aussi de formations pour développer mes compétences.

L'ESAT m'aide à gagner en autonomie, à m'épanouir et, si possible, à aller vers le milieu ordinaire de travail. Pour cela, j'ai besoin d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) donnée par la MDPH. Ma famille et moi préparons ensemble ce projet professionnel, avec le soutien de l'équipe.





ZONE DÉCOUPÉE





SOMMAIRE

Mes droits DROITS DES BÉNÉFICIAIRES

LES DROITS DES BÉNÉFICIAIRES	80
LA CHARTE DES DROITS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE DROITS FONDAMENTAUX	80
■ Principe de non-discrimination.....	80
■ Droit à une prise en charge ou un accompagnement adapté.....	81
■ Droit à l'information (accessibilité des documents)	81
■ Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation des personnes.....	81
■ Droit à la renonciation	82
■ Droit au respect des liens familiaux	82
■ Droit à la protection.....	83
■ Droit à l'autonomie	83
■ Principe de prévention et de soutien.....	84
■ Droit à l'exercice des droits civiques.....	84
■ Droit à la pratique religieuse.....	85
■ Respect de la dignité de la personne et de son intimité.....	85
■ Le droit à la liberté d'aller et venir	86
■ Le droit à la sécurité	86
■ Le droit à la bientraitance.....	86
LES DROITS À LA PROTECTION.....	87
■ Droit à porter plainte et à faire des réclamations.....	87
■ Droit à une vie affective et sexuelle	88
■ Droits à la protection juridique	88
■ Les principes de ma protection	88
L'HABILITATION FAMILIALE.....	89
LA CURATELLE.....	89
LA TUTELLE	90
LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE	90
LA SAUVEGARDE DE JUSTICE	91
MES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTÉS	91



Droits DES BÉNÉFICIAIRES

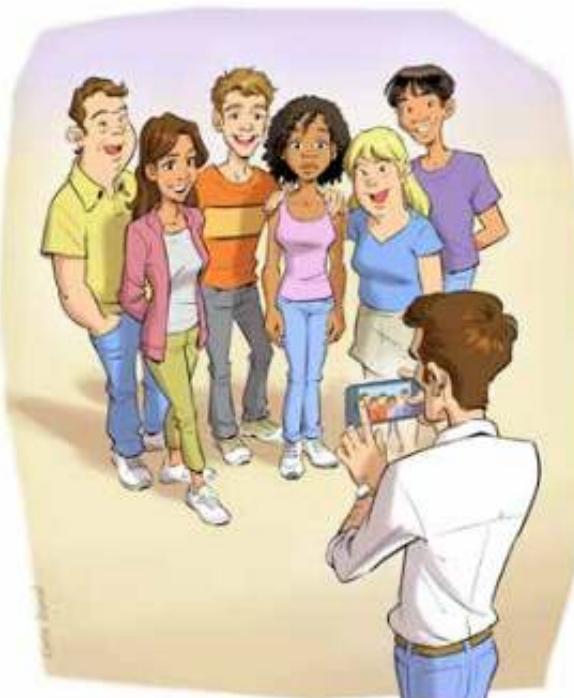
LES DROITS DES BÉNÉFICIAIRES

L’Institut des Parons s’engage à garantir les droits fondamentaux des bénéficiaires en conformité avec la Charte des droits et libertés de la personne accueillie (Arrêté du 8 septembre 2003), la loi du 5 mars 2007, la loi du 23 mars 2019 et la loi du 8 avril 2024. Ces dispositifs visent à renforcer l’autonomie des personnes accueillies, à améliorer leur protection et à favoriser leur inclusion sociale.

LA CHARTE DES DROITS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE : DROITS FONDAMENTAUX

Principe de non-discrimination

J’ai le droit au respect, sans discrimination. Personne ne peut me traiter différemment à cause de mon origine, de mon apparence, de mon handicap, de mon âge, de mes croyances ou de mon orientation sexuelle.





Droit à une prise en charge ou un accompagnement adapté

J'ai le droit à un accompagnement personnalisé, qui répond à mes besoins et respecte mon autonomie et ma dignité.



Droit à l'information (accessibilité des documents)

J'ai le droit à une information claire et compréhensible sur mon accompagnement, mes droits et le fonctionnement de l'établissement. Je peux aussi être informé sur les associations qui peuvent m'aider.



Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation des personnes

Grâce à la loi du 23 mars 2019, j'ai plus de liberté pour faire mes propres choix. Même si je peux demander de l'aide pour décider, c'est toujours ma volonté qui doit être respectée.

- Je peux choisir les prestations adaptées à ma situation, que ce soit à domicile ou en institution
- Je dois être informé de manière simple et adaptée avant de donner mon accord sur les décisions qui me concernent.
- Je peux participer directement à l'élaboration et au suivi de mon projet d'accompagnement. Si je ne peux pas le faire seul, mon représentant légal ou la personne de mon choix peuvent m'aider.





Droit à la renonciation

Je peux décider d'arrêter une prestation ou de demander un changement si cela ne me convient plus.



Droit au respect des liens familiaux

Je dois pouvoir garder un lien avec ma famille. L'établissement doit éviter les séparations injustifiées et permettre à ma famille de participer à mon quotidien, si je le souhaite.





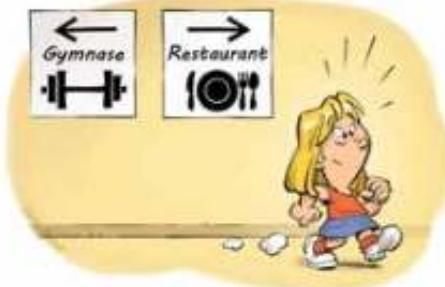
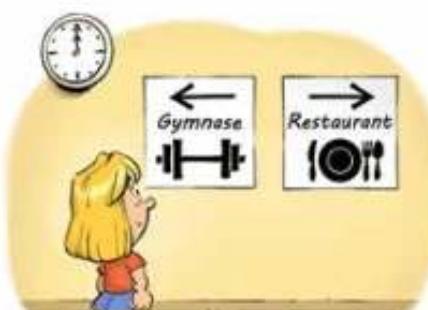
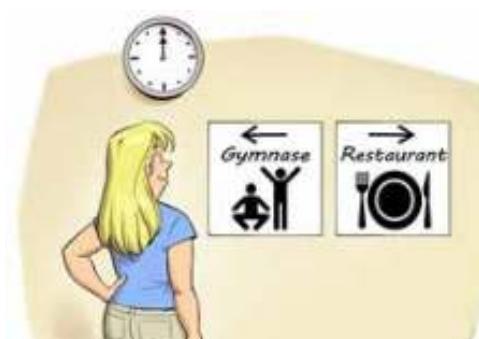
Droit à la protection

J'ai le droit au respect de ma vie privée. Toutes les informations qui me concernent doivent rester confidentielles. L'ensemble du personnel et des personnes qui m'accompagnent doivent garantir le respect de cette confidentialité, conformément aux lois en vigueur. Je dois être protégé contre toute forme de maltraitance. Un référent bientraitance est présent dans l'établissement et un dispositif de signalement existe en cas de problème.



Droit à l'autonomie

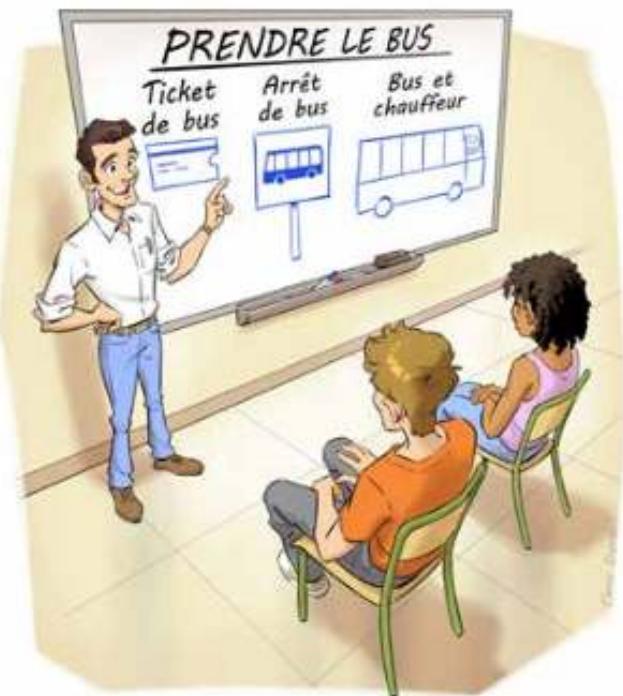
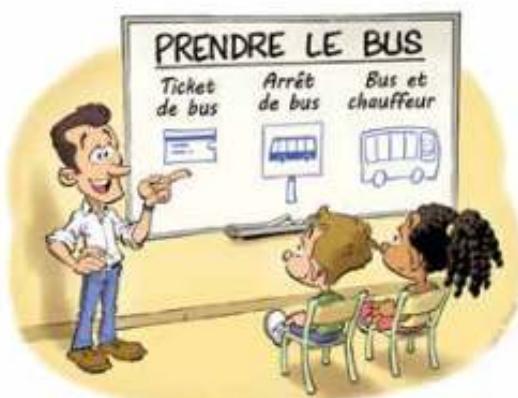
J'ai le droit au respect de mon autonomie, elle doit être respectée dans mon accompagnement. Je peux garder mes objets personnels et, si je suis majeur, gérer mon argent et mon patrimoine, sauf si une décision de justice en dispose autrement.





Principe de prévention et de soutien

Mon bien-être affectif et social doit être pris en compte dans mon accompagnement. Si je suis en fin de vie, je dois bénéficier d'un accompagnement adapté, respectueux de mes croyances et de celles de mes proches.



Droit à l'exercice des droits civiques

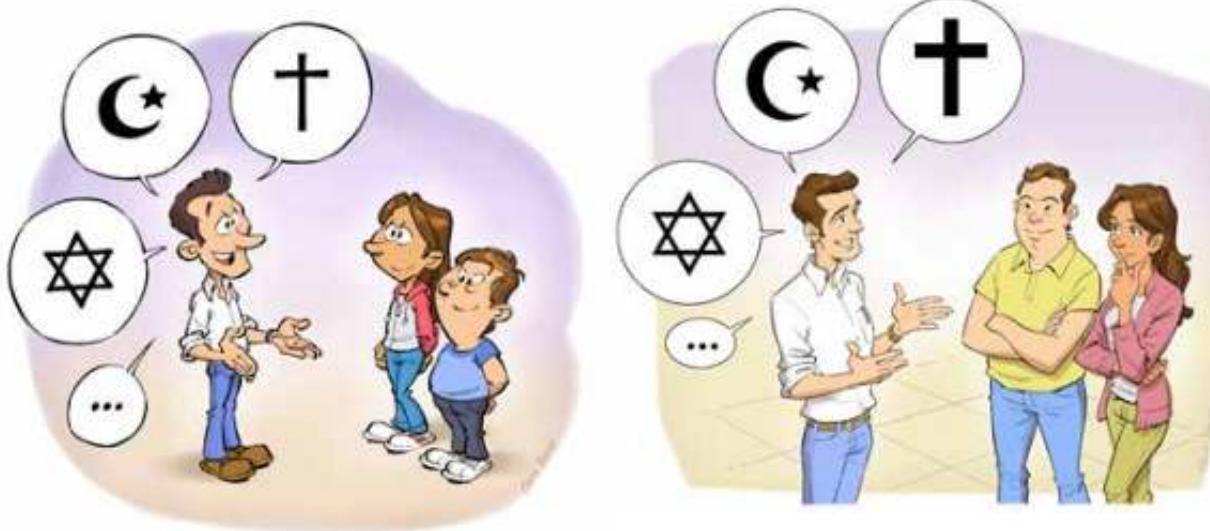
J'ai le droit de voter et de participer aux élections. L'établissement doit m'aider dans ces démarches si besoin.





Droit à la pratique religieuse

Je peux pratiquer ma religion librement, dans le respect des autres et des règles de l'établissement.



Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Ma dignité et mon intimité doivent être respectées en toutes circonstances.





Le droit à la liberté d'aller et venir

Je peux circuler librement dans l'établissement et à l'extérieur, dans la mesure de mes capacités. Je peux me déplacer librement, sauf si des règles de sécurité ou une décision judiciaire en limitent l'accès. L'établissement doit rendre les lieux accessibles et sécurisés.

*Droit d'aller et
VENIR*



Le droit à la bientraitance

Je dois être traité avec respect et bienveillance. L'accompagnement qui m'est proposé doit tenir compte de mes besoins et de mes choix.

L'établissement doit garantir ma sécurité

notamment en respectant les normes sanitaires et en mettant en place des procédures de protection.



Le droit à la sécurité

L'établissement doit garantir ma sécurité, notamment en respectant les normes sanitaires et en mettant en place des procédures de protection.

Je dois être traité avec respect et bienveillance

L'accompagnement qui m'est proposé doit tenir compte de mes besoins et de mes choix.





LES DROITS À LA PROTECTION

En qualité de bénéficiaire, j'ai le droit à une protection renforcée de mes droits. Je suis libre de faire des réclamations ou de porter plainte, d'avoir une vie sexuelle et affective ainsi que de bénéficier d'une protection juridique.

Droit à porter plainte et à faire des réclamations

J'ai le droit d'exprimer mon insatisfaction si quelque chose ne me convient pas. L'établissement doit me permettre de le faire facilement et me donner une réponse.

Je peux m'exprimer de plusieurs manières auprès de la direction de mon établissement :

■ En ligne avec le logiciel Qualineo

Je peux envoyer ma plainte ou ma réclamation en ligne.

Pour cela, je scanne le QR code affiché dans l'établissement : il me dirige vers le logiciel Qualineo.

■ À l'oral, avec un professionnel

Je peux aussi parler directement à un professionnel de l'établissement.

Il écrira ma plainte ou ma réclamation dans le logiciel Qualineo.

Si je travaille à l'ESAT, je peux parler de ma situation au délégué ESAT pendant ses permanences. Si je préfère, je peux aussi lui demander un rendez-vous individuel.

■ En remplissant un formulaire

Je peux utiliser un formulaire pour écrire ma plainte ou ma réclamation.

Ce formulaire peut m'aider à mieux formuler ce que je ressens ou ce qui ne va pas.

Si je rencontre des difficultés pour le remplir, je peux demander de l'aide à un professionnel ou au délégué ESAT.

Que se passe-t-il après ma plainte ou ma réclamation ?

Quand ma plainte ou ma réclamation est enregistrée, le chef de service s'en occupe rapidement. Je suis reçu en premier pour qu'on m'écoute.

Si d'autres personnes sont concernées, des entretiens peuvent être organisés.

Parfois, une médiation est proposée pour apaiser la situation.

Dans tous les cas, une réflexion est faite avec plusieurs professionnels.

Je reçois toujours une réponse, soit par mail, soit à l'oral.



Droit à une vie affective et sexuelle

Mon intimité et mes choix personnels doivent être respectés. J'ai le droit à une vie affective et sexuelle libre, dans le respect des autres et des lois en vigueur.



Droits à la protection juridique

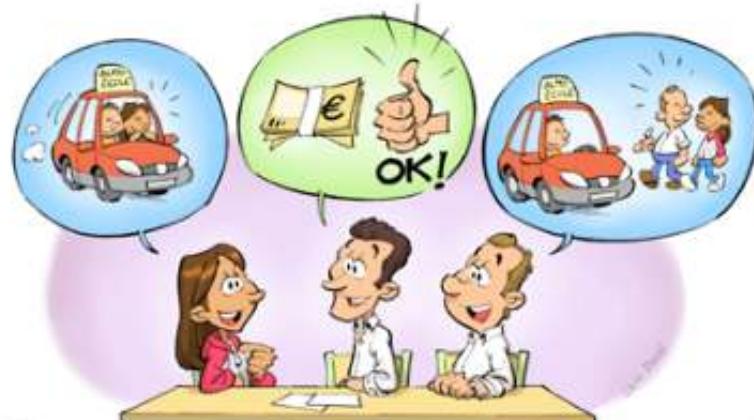
Je peux être accompagné par une protection juridique adaptée à ma situation, grâce à la loi du 5 mars 2007, en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Selon mes besoins, plusieurs dispositifs peuvent être mis en place pour m'aider tout en respectant mes droits autant que possible. Il peut s'agir d'une tutelle, d'une curatelle, d'une sauvegarde de justice, d'une habilitation familiale ou encore d'un mandat de protection future. Chacune de ces mesures repose sur des règles précises qui encadrent à la fois ma protection et le respect de ma liberté.

Les principes de ma protection

Ma protection repose sur trois principes :

- Le principe de nécessité : une mesure est mise en place seulement si un avis médical justifie qu'elle est indispensable.
- Le principe de subsidiarité : on privilégie toujours la mesure la plus légère possible, comme une procuration ou une habilitation familiale.
- Le principe de proportionnalité : la mesure choisie doit être exactement adaptée à ma situation et à mes besoins.



Le représentant légal vous aide à concrétiser vos projets tout en assurant votre équilibre financier, la gestion administrative et juridique de votre situation.

L'habilitation familiale

L'habilitation familiale ne fait pas partie des mesures de protection judiciaire.

Si je ne peux plus exprimer ma volonté à cause d'une dégradation de mes facultés mentales ou corporelles, médicalement constatée, un proche peut demander au juge, directement ou par le procureur, l'autorisation de m'accompagner. Cette personne pourra me représenter pour tous les actes de ma vie ou pour certains seulement. Elle agit gratuitement, dans le respect de mes besoins.

Contrairement à la sauvegarde de justice, à la curatelle ou à la tutelle, une fois que le juge a désigné un membre de ma famille pour m'accompagner, il n'intervient qu'en cas d'exception, par exemple si la personne habilitée et moi avons des intérêts communs dans une succession. Je suis libre de désigner une personne de confiance.

La curatelle

Si l'habilitation familiale ne suffit pas ou n'est pas adaptée à ma situation, le juge peut décider de me placer en curatelle. Cette mesure me permet d'être assisté dans la gestion de mes biens, tout en gardant une part d'autonomie.

Il existe deux types de curatelle :

■ **La curatelle simple** : je peux effectuer les actes de la vie courante, mais je suis accompagné pour les démarches plus importantes.

■ **La curatelle renforcée** : mon curateur gère mes ressources et règle mes dépenses, tout en me tenant informé et en agissant dans mon intérêt. Il ne peut pas aller contre mes décisions sauf mise en danger.

Je suis libre de désigner une personne de confiance.



La tutelle

Si mon état ne me permet plus de participer aux décisions me concernant, même avec un accompagnement, le juge peut me placer en tutelle. Dans ce cas, je suis représenté de manière continue pour tous les actes civils.

La tutelle est décidée uniquement si un certificat médical confirme que je ne peux plus gérer seul mes affaires. Elle est prononcée pour une durée maximale de 5 ans, sauf conditions particulières permettant une durée plus longue.

Mon tuteur doit toujours s'assurer du respect de ma volonté (si je suis en état de donner ma volonté).

Pour désigner une personne de confiance, je dois obtenir l'autorisation du juge du contentieux et de la protection.

Ma mesure de protection peut être « coupée » en deux sur décision du juge entre :

- Curatelle (ou tutelle) aux biens, dans le cas où j'ai besoin d'accompagnement pour la gestion de mon patrimoine, Curatelle (ou tutelle) à la personne, dans le cas où j'ai besoin d'accompagnement pour les décisions liées à ma personne.

Le mandat de protection future

Je peux organiser à l'avance ma propre protection ou celle d'un proche face à une éventuelle perte d'autonomie, physique ou mentale, grâce au mandat de protection future. Ce dispositif me permet de bénéficier d'une protection juridique sur-mesure, sans perdre mes droits ni ma capacité juridique.

Il s'agit d'un contrat que je consens librement, pour prévoir à l'avance la protection de ma personne, de mon patrimoine, ou celle de mon enfant, s'il est malade ou en situation de handicap.

Il existe deux formes de mandat :

- Le mandat pour moi-même** : je peux le signer si je suis majeur(e) ou mineur(e) émancipé(e), à condition de ne pas être sous tutelle ni sous habilitation familiale. J'y désigne une ou plusieurs personnes pour gérer mes affaires si je ne peux plus le faire seul(e) à cause d'une altération de mes facultés.
- Le mandat pour autrui** : si je suis parent d'un enfant mineur ou d'un enfant majeur en situation de handicap dont j'ai la charge matérielle et affective, je peux mettre en place un mandat de protection à son bénéfice. Il doit être rédigé par un notaire et ne prendra effet qu'à mon décès ou si je deviens moi-même incapable d'assumer cette responsabilité.

À noter : si j'ai mis en place un mandat de protection future pour mon enfant mineur, il ne prendra effet qu'à sa majorité. Avant cela, c'est l'administration légale qui s'applique.



La sauvegarde de justice

Je peux également bénéficier d'une sauvegarde de justice avec mandat spécial si j'ai besoin d'aide temporairement pour accomplir certains actes de la vie courante. Cette mesure est limitée dans le temps et peut précéder la mise en place d'une curatelle ou d'une tutelle.

Elle permet à un représentant d'agir pour moi dans des situations précises et urgentes. La sauvegarde de justice est décidée pour une durée de 1 an, renouvelable une fois, comme le prévoit l'article 439 du Code civil.

Mes droits sont toujours respectés

Même si je suis protégé, mes droits sont respectés. Depuis la loi du 23 mars 2019 :

- Je peux voter et me marier sans autorisation du juge.
- Mon curateur ou tuteur doit respecter mes droits, ma volonté et mon intérêt.
- Je suis mieux accompagné dans mes démarches, ce qui me rend plus autonome.

Ces dispositifs existent pour me protéger, tout en respectant mes libertés et ma dignité.





SOMMAIRE

Les prestations Directes IME DES PARONS

LES PRESTATIONS DIRECTES	94
■ Une réponse adaptée à chaque enfant ou jeune accompagné	94
■ Le cadre de référence : Les Nomenclature SERAFIN PH.....	94
■ Une démarche de co-construction au coeur de l'accompagnement.....	94
■ Soutenir l'autodétermination	95
1- PRESTATIONS EN MATIERE D'AUTONOMIE.....	96
■ (2.2.1.1) Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne.....	96
■ (2.2.1.2) Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui.....	98
■ (2.2.1.3) Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	102





II- PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE	103
■ (2.3.1) ACCOMPAGNEMENT POUR EXERCER SES DROITS	103
(2.3.1.1) Accompagnement à l'expression du projet personnalisé	103
(2.3.1.2) Accompagnement à l'exercice des droits et libertés	105
■ (2.3.2) ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT	107
(2.3.2.1) Accompagnement pour vivre dans un logement	107
(2.3.2.2) Accompagnement pour accomplir les activités domestiques.....	108
■ (2.3.3) ACCOMPAGNEMENT POUR EXERCER SES ROLES SOCIAUX	110
(2.3.3.1) Accompagnement pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou apprenti.....	110
(2.3.3.2) et (2.3.3.3) Accompagnement pour préparer et mener sa vie professionnelle.....	114
(2.3.3.4) Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées.....	128
(2.3.3.5) Accompagnement de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle.....	143
(2.3.3.6) Accompagnement pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance	144
■ (2.3.4) Accompagnement pour participer à la vie sociale	145
(2.3.4.1) Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage.....	145
(2.3.4.2) Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs.....	146
(2.3.4.3) Accompagnement pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	152
■ (2.3.5) ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'AUTOGESTION.....	153
(2.3.5.1) Accompagnement pour l'ouverture des droits	153
(2.3.5.2) Accompagnement pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources	154
(2.3.5.3) Accompagnements conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes	155
■ (2.4) PRESTATIONS DE COORDINATION RENFORCÉE POUR LA COHÉRENCE DU PARCOURS	156
(2.4.1) Prestations de coordination renforcée pour la cohérence de parcours	156
III- PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES FONCTIONNELLES	157
■ (2.1.1) SOINS SOMATIQUES ET PSYCHIQUES.....	157
(2.1.1.1) Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative.....	157
(2.1.1.2) Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués	159
(2.1.1.3) Prestations des psychologues	161
(2.1.1.4) Prestations des pharmaciens et des préparateurs en pharmacie	163
■ (2.1.2) RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLE.....	164
(2.1.2.1) Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion	164



Les prestations Directes

IME DES PARONS

Une réponse adaptée à chaque enfant ou jeune accompagné

Pour répondre aux besoins spécifiques des enfants et adolescents accompagnés, l'IME met en œuvre des prestations directes dans tous les domaines de la vie quotidienne : **autonomie, scolarité, socialisation, santé, communication, activités préprofessionnelles, activités corporelles, artistiques et développement personnel.**

Ces prestations sont réalisées dans les différents temps et lieux de vie : au sein de l'établissement (ateliers, unités éducatives, classes), mais aussi en milieu ordinaire ou en famille. Elles s'adaptent à chaque situation, **en tenant compte de l'âge, du développement, des compétences, des envies, et du projet de chacun.**

« Chaque prestation repose sur une démarche structurée : elle comprend **l'action réalisée, l'objectif visé, les moyens mis en œuvre, et l'évaluation de ses effets.** »

Les équipes éducatives, pédagogiques et paramédicales prennent le temps d'observer, écouter, dialoguer et co-construire avec l'enfant ou le jeune, **en lien étroit avec sa famille** ou ses représentants légaux un projet de vie qui le ressemble.

Le cadre de référence : Les Nomenclatures SERAFIN PH

Les prestations directes sont décrites et organisées selon la nomenclature SERAFIN-PH, cadre commun à l'ensemble du secteur médico-social.

Ce référentiel, basé sur la Classification Internationale du Fonctionnement (CIF), permet de décrire

les besoins d'accompagnement en prenant en compte leur environnement, leur développement, et leurs projets personnels.

« **Un besoin correspond à ce que la personne souhaite ou pourrait faire, mais qu'il ne peut pas réaliser pleinement à un moment donné, en raison de facteurs personnels et environnementaux.** »

L'évaluation repose donc sur **l'écart entre ce que la personne fait actuellement et ce qu'il souhaite ou pourrait faire, avec un accompagnement adapté.**

« **Une prestation est l'action concrète mise en place pour répondre à ce besoin.** Elle est dite **directe** lorsqu'elle implique une interaction avec l'enfant ou le jeune (accompagnement, soins, soutien, enseignement), et indirecte lorsqu'elle concerne l'organisation ou la coordination. »

Ce cadre commun permet de donner du sens à l'accompagnement, de structurer l'action des professionnels, et d'assurer une meilleure lisibilité pour les familles, les personnes et les partenaires (écoles, CMP, SESSAD...).

Une démarche de co-construction au cœur de l'accompagnement

À l'IME, le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) **est le fruit d'une co-construction active entre l'enfant/l'adolescent, sa famille, les professionnels et les partenaires.**

Cette co-construction concerne :

- L'identification des besoins et des priorités ;
- La définition des objectifs éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques ;



- Le choix des modalités d'accompagnement ;
- L'évaluation régulière des effets et ajustements nécessaires.

L'équipe s'appuie sur l'observation du quotidien, les échanges formels et informels, les évaluations et les retours des familles et partenaires pour adapter en continu les actions mises en œuvre, dans le respect du rythme et des aspirations de chacun.

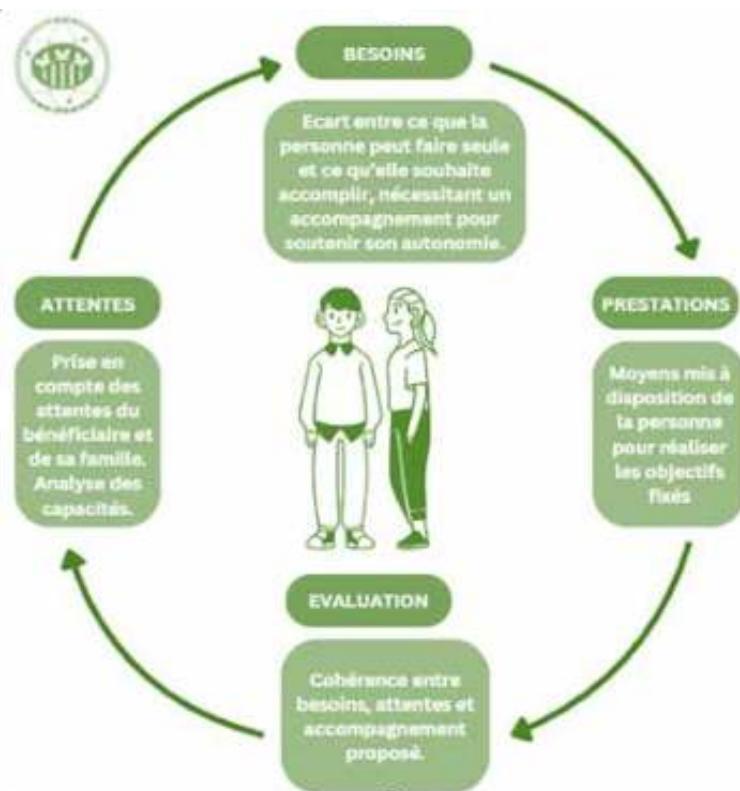
Soutenir l'autodétermination

L'IME reconnaît **la capacité à chacun de faire des choix, de s'exprimer, et d'être acteur de leur projet.**

L'autodétermination est un principe éducatif fondamental : permettre à chaque personne de se projeter, de comprendre ses besoins, d'affirmer ses préférences, et de construire peu à peu son autonomie.

Soutenir cette autodétermination, c'est :

- Valoriser la parole et l'initiative de chacun ;
- Créer des conditions de choix réels et accessibles ;
- L'accompagner à comprendre les conséquences possibles de ses décisions ;
- L'aider à développer les compétences sociales, cognitives et affectives nécessaires pour exercer sa liberté de manière éclairée.





Prestations en matière D'AUTONOMIE

(2.2.1.1) ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

À l'IME des Parons, les enfants et adolescents bénéficient d'un accompagnement personnalisé dans les actes essentiels du quotidien : hygiène, habillage, alimentation, mobilité, gestion de la santé, etc.

L'objectif est de favoriser le développement de l'autonomie à travers des apprentissages concrets, progressifs et adaptés aux capacités de chacun, dans un cadre sécurisé et bienveillant.

Dès l'admission, les familles sont associées à l'élaboration du projet personnalisé et informées des objectifs éducatifs liés à l'autonomie. Elles jouent un rôle essentiel dans la continuité des apprentissages, en lien avec les professionnels.



Cet accompagnement prend en compte l'âge, le rythme, les préférences et les besoins spécifiques de chaque jeune. Il s'inscrit dans une démarche de co-construction, impliquant activement les familles dans la définition des priorités éducatives et des modalités d'accompagnement.





En accueil de jour (externat)

Les professionnels éducatifs, paramédicaux et de soin interviennent aux temps-clés de la journée :

- Le matin, lors de l'arrivée à l'IME, pour accompagner la transition entre le domicile et l'établissement, en lien avec les familles.
- Le midi, pour les repas et l'apprentissage des règles d'hygiène et de savoir-vivre.
- Les après-midis, avant le départ, les temps d'hygiène ou de détente sont pensés pour faciliter la transition vers le retour à la maison.

Les familles sont régulièrement consultées et informées sur les apprentissages en cours, les évolutions constatées, et les points de vigilance. Leur retour est précieux pour ajuster les pratiques, maintenir une cohérence éducative et soutenir les compétences en dehors de l'établissement.



En internat

L'accompagnement est renforcé par une continuité éducative sur l'ensemble des temps de vie :

- Le matin, pour les rituels de lever, de toilette, d'habillage et de préparation.
- Le soir, pour les repas, l'hygiène, la détente et le coucher.
- La nuit, les surveillants assurent une présence bienveillante, dans une atmosphère sécurisante.

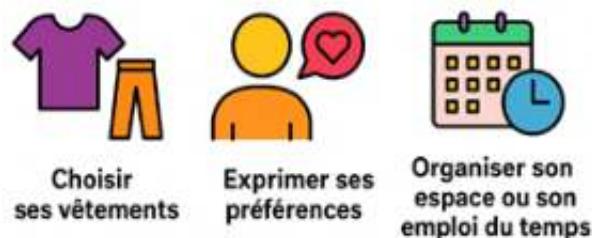
Un lien régulier est maintenu avec les familles, via des bilans partagés, des temps d'échange programmés, ou des rencontres individualisées. Cela permet aux parents d'être pleinement associés à l'évolution de leur enfant.

Les méthodes utilisées sont variées :

Séquentiels visuels pour soutenir la planification et la compréhension des gestes à effectuer ;

Approche progressive : apprendre à faire seul, faire avec, ou faire pour, toujours en respectant le rythme et les préférences du jeune et en **intégrant les observations des familles**.

L'accompagnement proposé vise à encourager **l'autodétermination dès le plus jeune âge** :



Ces moments sont autant d'opportunités de renforcer la confiance en soi, le pouvoir d'agir, et la participation active.

Les familles sont **invitées à soutenir cette dynamique à la maison** et à valoriser les prises d'initiatives de leur enfant, en lien avec les objectifs travaillés à l'IME. Leur implication renforce l'impact des apprentissages sur le long terme et permet une meilleure généralisation des acquis.





Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

L'équipe identifie, avec l'enfant ou l'adolescent et sa famille, les besoins qui influencent son autonomie dans les actes du quotidien. Ces besoins reflètent l'écart entre ce que la personne fait aujourd'hui, et ce qu'elle souhaite ou pourrait faire dans un environnement adapté et soutenant.

Voici les principaux besoins concernés :

1.2.1.1 – Besoins en lien avec l'entretien personnel

Besoin d'apprendre à se laver, s'habiller, prendre soin de son corps, avec ou sans aide, afin de gagner en indépendance et en estime de soi.

1.2.1.3 – Besoins pour la mobilité

Besoin de se déplacer en sécurité dans l'établissement et à l'extérieur, d'acquérir ou renforcer des habiletés motrices utiles dans la vie quotidienne (se lever, se déplacer, porter, se positionner...).

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin de reconnaître les situations à risque dans les gestes du quotidien, d'apprendre à évaluer les conséquences de ses choix et à agir de manière adaptée pour sa sécurité et celle des autres.



L'accompagnement s'adapte aux besoins spécifiques de chacun :

- Il soutient le développement de **moyens de communication verbaux, non verbaux ou alternatifs** (ex : pictogrammes, CAA, outils numériques...) ;
- Il favorise l'expression des **besoins, ressentis, émotions dans le quotidien** ;
- Il propose des repères et des apprentissages autour des **règles sociales, de la coopération, du respect de l'autre et de la gestion des émotions**.

Ces apprentissages sont intégrés aux temps éducatifs, scolaires, thérapeutiques ou de vie collective (repas, jeux, ateliers, sorties). L'équipe pluridisciplinaire accompagne l'enfant ou l'adolescent dans des situations concrètes, en veillant à la qualité des interactions et à la reconnaissance de sa parole.

L'objectif est de permettre à chaque personne accompagnée de construire des **relations positives et sécurisantes**, que ce soit avec ses pairs, les adultes, sa famille ou les autres partenaires de sa vie quotidienne.

(2.2.1.2) ACCOMPAGNEMENT POUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC AUTRUI

À l'IME, l'**accompagnement à la communication** et aux relations sociales vise à aider chaque enfant ou adolescent à **s'exprimer, se faire comprendre, écouter et interagir de manière adaptée avec son entourage**.

Il s'agit d'un axe essentiel du développement de l'autonomie relationnelle, qui contribue à renforcer l'estime de soi, le sentiment d'appartenance, et la capacité à vivre avec les autres dans un cadre respectueux et sécurisant.



La transition de l'ime vers la communication alternative et améliorée (caa)

La communication regroupe l'ensemble des moyens utilisés pour exprimer et comprendre un message reçu : la parole, les mots écrits, les gestes, les mimiques, les intonations. Elle présente différentes fonctions (dimension pragmatique de la communication) : la demande, la narration, la plainte, l'expression des sentiments et des opinions, l'humour, l'interaction sociale...

■ LA CAA :



Lorsque cette communication est entravée, on a recours à la Communication Alternative et Améliorée (CAA).

Elle permet de venir en aide aux personnes à contraintes complexes de communication (CCC) privées de parole ou présentant des troubles majeurs de l'élocution, ainsi qu'aux personnes en difficulté d'initiation et/ou de réception du langage.

La CAA n'entrave jamais le développement du langage oral mais stimule la parole et l'oralisation quand elle est possible.

■ LES TYPES D'OUTILS DE LA CAA :

La CAA recouvre des moyens humains (posture du partenaire de communication et modélisation) et différents outils (avec ou sans aide technique) qui permettent de pallier cette difficulté, pour mieux comprendre et mieux se faire comprendre. L'objectif à long-terme de la CAA est de rendre la personne autonome dans sa communication. Pouvoir dire « ce qu'elle veut, quand elle veut, à qui elle veut et comme elle veut »

A l'Institut des Parons, nous sommes engagés dans une réflexion autour de la CAA, en adéquation avec les recommandations de bonne pratique de l'HAS, et une volonté de la mettre en application, à terme, dans tous les établissements.



■ LES BONNES PRATIQUES DE LA CAA :



- **1-** Mise en place : Il n'y a pas d'âge ni de pré-requis pour la CAA
- **2-** Modélisation : l'exemple d'utilisation de la CAA doit être donné par tous à chaque occasion de communication
- **3-** Accessibilité : Les outils doivent être disponibles partout, tout le temps.
- **4-** Patience et persévérance : pour toute nouvelle langue, un bain de langage est nécessaire un minimum de temps
- **5-** Rythme et alternance : parler lentement, faire des pauses et donner le tour de parole en CAA et accepter la lenteur inhérente à l'apprentissage
- **6-** Spontanéité et naturel : se saisir de la CAA pour de vraies raisons de communiquer
- **7-** Présomption des compétences : en enrôlant l'utilisateur (actif ou passif) de la CAA

■ APPRENDRE LA CAA :

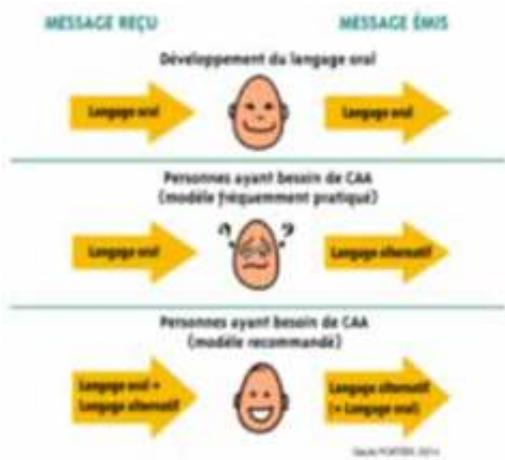
« L'apprentissage de la CAA, quel que soit le moyen utilisé, devrait se faire par immersion plutôt qu'avec un apprentissage académique. Tout bébé, petit, puis enfant, apprend sa langue maternelle en écoutant ses parents et ses proches lui parler, dans sa langue, code qui lui est donné à entendre et à voir, dans les différentes fonctions de la communication » ISAAC francophone.

Les partenaires de communication ont un rôle majeur dans le projet de communication de l'usager.

C'est en communiquant avec l'usager avec son outil de CAA que celui-ci apprendra à s'en servir. A contrario, le priver de son outil de CAA reviendrait à le priver de voix...

On parle de « stimulation du langage assisté » et de « modélisation ».

Le personnel de l'IME et les familles doivent donc être formés à l'utilisation de ces outils.





Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation répond aux besoins repérés chez les enfants et adolescents qui rencontrent des difficultés à entrer en relation avec les autres, à formuler leurs idées ou leurs choix, ou à gérer les émotions liées aux interactions sociales. Elle contribue à développer des compétences fondamentales pour l'autonomie sociale et la participation.

1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin de pouvoir établir des relations amicales, familiales ou sociales, de développer des compétences d'écoute, de partage et d'expression dans un cadre soutenant et structuré.

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin de se sentir entendu, de pouvoir exprimer son accord ou son désaccord, d'apprendre à se protéger dans des situations relationnelles sensibles (conflits, pression du groupe, isolement...).



■ (2.2.1.3) ACCOMPAGNEMENT POUR PRENDRE DES DÉCISIONS ADAPTÉES ET POUR LA SÉCURITÉ

À l'IME, l'accompagnement à la prise de décision et à la sécurité vise à aider chaque enfant ou adolescent à faire des choix réfléchis, adaptés à sa situation, tout en intégrant les notions de danger, de responsabilité et de protection.

Cette prestation soutient le développement de l'**autonomie décisionnelle**, en tenant compte des capacités de discernement, du niveau de compréhension et du besoin de repères. Elle s'inscrit dans une démarche éducative structurée et bienveillante, où l'expérimentation et l'encadrement sont ajustés au rythme de chacun.

L'accompagnement proposé peut mobiliser :

■ **Des outils visuels ou concrets** pour mieux se repérer dans le temps, l'espace ou les situations (emploi du temps, pictogrammes, séquences) ;

■ Des **routines sécurisantes** qui aident à l'anticipation et à la gestion du stress ;

■ Des **situations guidées de prise d'initiative**, dans lesquelles l'enfant ou le jeune peut s'exercer à choisir en confiance, avec un accompagnement à la compréhension des conséquences.

Cet accompagnement est particulièrement mobilisé lors de changements, de décisions engagantes ou de situations sensibles (départ en sortie, choix d'activité, soins, relations sociales, etc.). Il favorise aussi l'expression d'un choix éclairé, la protection de soi et des autres, et la participation progressive à la gestion de son quotidien.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation s'appuie sur les besoins identifiés chez les enfants et adolescents qui rencontrent des **difficultés à comprendre les situations, à anticiper les conséquences, à faire des choix seuls** ou à agir de manière sécurisée dans des environnements parfois complexes ou imprévisibles.

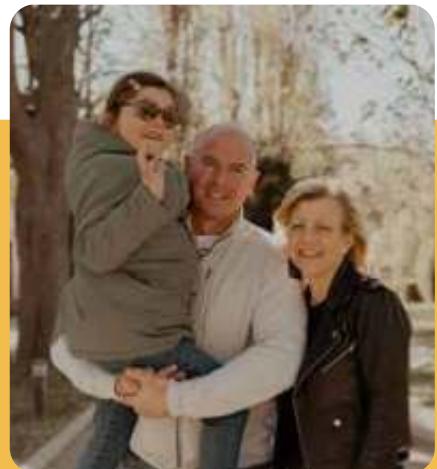
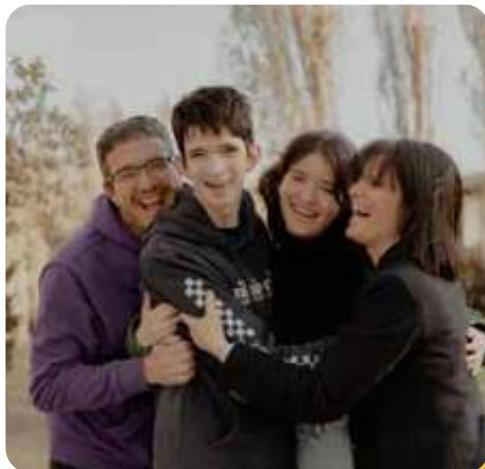
1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin de repères concrets pour mieux se situer dans l'espace et le temps, de soutien pour prendre des décisions en toute conscience, et de stratégies pour faire face aux situations nouvelles ou potentiellement à risque.

1.1.1.1 – Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux
Besoin de soutien dans la gestion des fonctions cognitives (compréhension, attention, mémoire, jugement...) pouvant impacter la capacité à se représenter une situation, à analyser un risque ou à exercer son libre arbitre.



Prestations pour la PARTICIPATION SOCIALE



■ (2.3.1) ACCOMPAGNEMENT POUR EXERCER SES DROITS

(2.3.1.1) ACCOMPAGNEMENT À L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISÉ

À l'IME, l'accompagnement à l'expression du projet personnalisé a pour objectif de permettre à chaque **enfant ou adolescent de formuler ses besoins, ses attentes, ses priorités, et de participer activement** à l'élaboration et au suivi de son accompagnement.

Cette démarche est pensée dans une logique de co-construction, en lien étroit avec la famille ou les représentants légaux, les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire, et selon les souhaits de la personne accompagnée.

Le processus tient compte :

- Des **capacités d'expression** de chaque enfant ou adolescent (verbales ou non verbales) ;
- De **son âge, de son niveau de compréhension et de maturité** ;
- De ses **moyens de communication** (avec éven-

tuellement des supports visuels, pictogrammes, objets...)

- De son **rythme**, sans pression ni formalisme excessif.

Le professionnel référent joue un rôle essentiel : il recueille régulièrement les attentes et préférences exprimées par l'enfant ou l'adolescent, facilite leur compréhension, et les traduit dans le projet personnalisé avec des **objectifs réalistes, accessibles et évolutifs**. Les familles sont étroitement associées à ce processus, tout comme les partenaires éducatifs, médicales ou paramédicales si nécessaire.

Les domaines explorés incluent la vie quotidienne, la scolarité, les soins, les relations sociales, les loisirs, les projets futurs... Le projet personnalisé est **revu régulièrement** pour s'adapter à l'évolution des besoins, des compétences.



Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation répond aux besoins identifiés lorsque l'enfant ou l'adolescent a des difficultés à formuler ses préférences, à se positionner dans les choix qui le concernent, ou à faire entendre sa voix dans l'élaboration de son projet.

1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin d'un environnement bienveillant et accessible pour favoriser l'écoute, l'expression et les échanges, permettant au jeune d'exprimer ses envies, besoins et ressentis.

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin d'aide pour comprendre les décisions à prendre, évaluer les possibilités qui s'offrent à lui, et formuler un choix libre et éclairé.

1.3.1.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

Besoin d'être reconnu comme sujet de droit, d'être consulté sur ce qui le concerne, et de participer activement à la définition et à l'évolution de son accompagnement.





2.3.1.2 ACCOMPAGNEMENT À L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTÉS



À l'IME, l'accompagnement à l'exercice des droits vise à permettre à chaque enfant ou adolescent de découvrir, comprendre et expérimenter ses droits, dans un cadre adapté à son âge et à ses capacités de compréhension.

Cela passe par la valorisation de la **parole, le développement de leur pouvoir d'agir, et leur implication dans la vie de l'établissement**. L'objectif est de soutenir progressivement leur capacité à s'exprimer, à faire valoir un avis, à participer aux décisions collectives et à être reconnus comme acteurs de leur parcours.

Plusieurs espaces et outils sont mobilisés à cet effet :

- Instances adaptées de participation, telles que le CVS,
- Des groupes d'expression ou des temps de consultation ludiques, où chacun peut exprimer ses idées, préoccupations ou souhaits ;
- Accompagnement individualisé pour aider à formuler une demande, exprimer un désaccord, comprendre les règles de l'établissement ou poser des choix.

Les **familles** sont également associées à cette démarche, pour soutenir une continuité éducative autour de l'exercice progressif de la citoyenneté.

Ce travail s'inscrit dans une **logique éducative** et participative, où l'on apprend à coopérer, débattre, faire des compromis et respecter le cadre collectif tout en développant sa propre voix.





**Besoins SERAFIN-PH pris en compte
dans le cadre de cette prestation :**

Cette prestation accompagne les enfants et adolescents à comprendre leurs droits, participer à la vie collective, et formuler un avis dans des espaces encadrés, accessibles et bienveillants.

1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

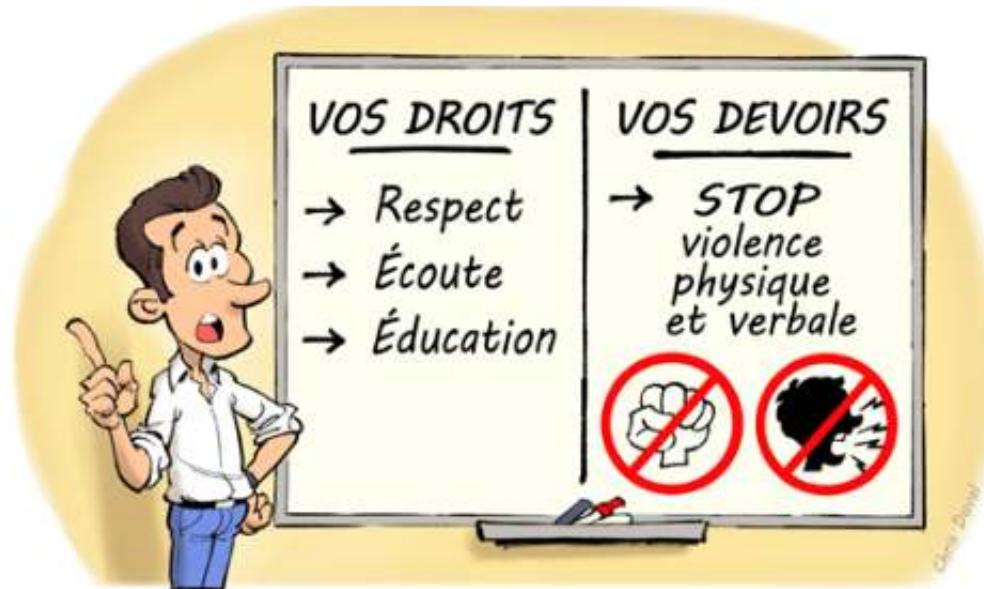
Besoin de participer à des espaces collectifs où la parole est valorisée, d'apprendre à écouter et se faire entendre, et de vivre des interactions sociales dans un cadre structuré.

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin de comprendre les règles, d'évaluer les situations, et d'être soutenu dans l'expression d'un avis personnel ou collectif, dans le respect de soi et des autres.

1.3.1.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

Besoin de découvrir ses droits, de pouvoir les exercer dans un cadre pédagogique, et de participer activement aux décisions qui concernent la vie de l'établissement.





■ (2.3.2) ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT

(2.3.2.1) ACCOMPAGNEMENT POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT



Les apprentissages proposés incluent par exemple :

- La participation à l'entretien des espaces collectifs ou personnels (rangement, ménage, hygiène) ;
- La préparation ou planification de repas simples,
- La gestion du linge et du matériel personnel ;
- La compréhension de règles de vie en collectivité (respect de l'espace commun, du voisinage, des horaires, etc.).

À l'IME, l'accompagnement pour vivre dans un logement vise à préparer **progressivement les enfants et adolescents à la gestion d'un lieu de vie**, que ce soit dans le cadre de l'internat, de retours à domicile, ou, pour les plus âgés, dans une perspective d'accès futur à un logement autonome ou accompagné.

Cet accompagnement permet d'acquérir **des repères, compétences et habitudes de vie** qui favorisent l'autonomie dans un environnement résidentiel. Il est adapté à l'âge, aux capacités, aux besoins éducatifs et au rythme de chacun.

Pour les adolescents, l'IME propose **des temps de sensibilisation à la vie en logement autonome ou accompagné** : gestion d'un budget simple, des démarches administratives, en lien avec les partenaires du territoire.

Cet accompagnement s'intègre dans le projet personnalisé du jeune et contribue à **développer sa confiance en soi, son autodétermination et sa capacité à envisager une vie adulte autonome**, en tenant compte de ses attentes, de ses souhaits et de son **environnement familial**.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation répond aux besoins identifiés chez les enfants et adolescents qui doivent acquérir des compétences de base pour **gérer un lieu de vie** ou s'y projeter, que ce soit dans un cadre collectif, familial ou futur individuel.

1.3.2.1 – Besoins pour vivre dans un logement

Besoin de découvrir, comprendre et respecter les règles de vie liées à un logement, d'apprendre à gérer son espace personnel, et de s'y sentir en sécurité.

1.3.2.2 – Besoins pour accomplir les activités domestiques

Besoin d'apprendre à effectuer des tâches du quotidien (rangement, entretien, repas, gestion du temps), dans une visée éducative favorisant l'autonomie future.



(2.3.2.2) ACCOMPAGNEMENT POUR ACCOMPLIR LES ACTIVITÉS DOMESTIQUES



L'accompagnement aux activités domestiques a pour objectif **d'initier les enfants et adolescents aux gestes de la vie quotidienne**, nécessaires pour entretenir un cadre de vie propre, organisé et sécurisant.

Les jeunes sont encouragés à **participer activement aux tâches du quotidien**, dans une logique éducative, progressive et valorisante. Ces apprentissages sont adaptés à l'âge, aux capacités et aux préférences de chacun, et s'intègrent aux différents temps de vie (internat, semi-internat, ateliers éducatifs, vie de groupe...).

Les activités proposées peuvent inclure :

- **Le rangement de l'espace personnel** ou collectif,
- **La mise en table, vaisselle**, participation aux repas,
- L'entretien **du linge** (tri, pliage, repassage simple),
- L'utilisation **adaptée et sécurisée des équipements ménagers** (aspirateur, micro-ondes, lessive...),
- **La gestion de petits achats** liés à la vie quotidienne (liste, monnaie, achats en autonomie accompagnée).

Ces gestes sont travaillés dans un cadre bienveillant, ludique ou ritualisé, selon les profils. Ils permettent à chacun de **développer des compétences transférables**, utiles dans son quotidien familial ou dans une future perspective de logement autonome ou accompagné.





**Besoins SERAFIN-PH pris en compte
dans le cadre de cette prestation :**

Cette prestation s'adresse aux jeunes qui ont besoin de soutien pour apprendre, maintenir ou renforcer leur capacité à gérer un environnement domestique, que ce soit dans un cadre individuel, collectif ou en préparation à une vie future plus autonome.

1.2.1.1 – Besoins en lien avec l'entretien personnel

Besoin de comprendre et d'appliquer les règles d'hygiène et d'organisation dans l'espace personnel ou collectif, pour contribuer activement à son cadre de vie.

1.3.2.2 – Besoins pour accomplir les activités domestiques

Besoin d'apprendre ou de consolider des gestes pratiques : rangement, nettoyage, gestion des repas, du linge, des déchets...

1.3.3.3 – Besoins transversaux en matière d'apprentissages

Besoin de développer des savoir-faire utiles et concrets, en lien avec la vie courante, et d'expérimenter des apprentissages fonctionnels.

1.3.3.5 – Besoins pour apprendre à être pair-aidant

Besoin d'avoir l'occasion de valoriser ses compétences domestiques, en aidant ou en montrant à d'autres comment faire.



■ (2.3.3) ACCOMPAGNEMENT POUR EXERCER SES ROLES SOCIAUX

(2.3.3.1) ACCOMPAGNEMENT POUR MENER SA VIE D'ÉLÈVE, D'ÉTUDIANT OU APPRENTI



L'accompagnement à la vie d'élève vise à **soutenir les enfants et adolescents dans leur parcours scolaire ou préprofessionnel**.

Cet accompagnement permet de **renforcer les capacités d'apprentissage, de participation, d'autonomie et d'adaptation en milieu scolaire**, tout en tenant compte des besoins éducatifs particuliers, des troubles éventuels associés, du rythme et des compétences de chacun.

Les actions menées par l'équipe pluridisciplinaire peuvent inclure :

- **La préparation aux temps de classe** (matériel, repères spatio-temporels, rituels de début/fin),
- **L'accompagnement à la compréhension des consignes**, à la gestion de l'attention, à la persévérance,
- **L'encouragement à l'expression orale ou écrite**, à la demande d'aide et à l'organisation personnelle,
- **La gestion des interactions sociales en contexte scolaire** (règles, respect, coopération, participation),
- **Le développement de savoirs de base, fonctionnels ou professionnels**, selon l'âge et le projet de la personne.



Cet accompagnement vise également à soutenir l'estime de soi dans les apprentissages, à prévenir les ruptures de parcours, et à construire des projets d'orientation réalistes et valorisants (scolarité adaptée, préprofessionnalisation, stage...).

L'IME des Parons dispose, d'une convention d'unité d'enseignement comprenant 5 professeurs des écoles. (3 professeurs pour la SEES et 2 pour la SIPFP)

SEES

SECTION D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉE (6 À 16 ANS)



L'Unité d'Enseignement (UE) de la SEES accompagne les enfants de 6 à 16 ans dans une démarche d'apprentissage globale et individualisée.

Elle vise à favoriser l'acquisition des compétences fondamentales, sociales et pratiques, tout en respectant le rythme, les besoins et les potentialités de chaque enfant.

Les enseignements sont assurés par des enseignants de l'Éducation nationale, en collaboration étroite avec les équipes pluridisciplinaires de l'IME. **Les apprentissages** sont réalisés au sein de petits groupes de travail, dans des espaces adaptés. Les temps d'enseignement sont intégrés à un emploi du temps équilibré, qui comprend

également des activités éducatives, motrices, sensorielles et thérapeutiques.

Les domaines travaillés incluent les compétences scolaires de base : **langage oral et écrit, numération, repérage spatio-temporel** ainsi que les **compétences sociales** : **vie en groupe, respect des règles, communication**.

Les familles occupent une place centrale dans le suivi du parcours de leur enfant. Elles sont régulièrement associées à la construction, l'évaluation et l'évolution du projet personnalisé. Les échanges avec les professionnels permettent de garantir une cohérence entre les apprentissages réalisés à l'IME et ceux poursuivis à la maison.



SIPFP

SECTION D'INITIATION À LA PREMIÈRE FORMATION PROFESSIONNELLE



L'Unité d'Enseignement (UE) de la SIPFP accompagne les jeunes âgés de 14 à 20 dans une démarche d'apprentissage personnalisé et inclusif. Elle vise à leur transmettre des compétences scolaires, sociales, culturelles et pratiques à travers des approches pédagogiques différencierées.

Les enseignements sont assurés par des enseignantes de l'Éducation nationale, en coordination étroite avec les équipes pluridisciplinaires de l'IME. L'accompagnement proposé s'adapte continuellement aux évolutions des jeunes, dans une logique de soutien à l'autonomie, à la citoyenneté et à l'insertion sociale et professionnelle.

L'équipe met en œuvre une adaptation pédagogique constante. Les supports utilisés sont variés : visuels, numériques, concrets, afin de faciliter la compréhension et l'appropriation des savoirs. Les consignes sont systématiquement reformulées

et les rythmes de travail sont différencierés pour respecter les capacités de chacun. Les jeunes peuvent être accompagnés en petits groupes ou individuellement selon les objectifs définis.

Les situations d'apprentissage sont conçues pour favoriser le transfert des compétences à travers des activités concrètes. Des projets spécifiques tels que des ateliers manuels, des réalisations collectives, ou encore des créations de type podcast sont régulièrement proposés pour mobiliser les savoirs dans un cadre motivant, fonctionnel et ancré dans la réalité.

Les familles sont pleinement associées au parcours de leur enfant. Elles participent à l'élaboration et au suivi du projet personnalisé, sont invitées à des échanges réguliers avec les enseignants et les éducateurs, et sont informées des compétences développées et des projets menés.





Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mobilisée pour accompagner les enfants ou adolescents qui rencontrent des difficultés à suivre un parcours scolaire classique, ou qui ont besoin de soutien pour s'engager, progresser et s'épanouir dans leur rôle d'élève ou d'apprenti.

1.3.3.1 – Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante

Besoin d'un accompagnement spécifique pour accéder aux apprentissages, comprendre les attentes scolaires, s'organiser dans son travail, respecter les règles, et se projeter dans un parcours adapté.

1.3.3.3 – Besoins transversaux en matière d'apprentissages

Besoin de consolider les compétences cognitives, sociales et pratiques qui favorisent l'autonomie dans les apprentissages, quel que soit le cadre (IME, école, stage...).

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin de soutien pour comprendre les enjeux scolaires, faire des choix d'orientation, et adopter des comportements adaptés dans les situations d'apprentissage.



(2.3.3.2) ET (2.3.3.3) ACCOMPAGNEMENT POUR PRÉPARER ET MENER SA VIE PROFESSIONNELLE



L'accompagnement à la préparation de la vie professionnelle soutient les adolescents dans la construction progressive de leur orientation et dans la compréhension des enjeux liés au travail. Il les aide à découvrir le monde professionnel, à développer des compétences transversales, à mieux connaître leurs propres aptitudes et à s'engager dans un projet d'insertion à moyen ou long terme.

Ce travail s'appuie sur un projet personnalisé, élaboré avec le jeune et en lien étroit avec sa famille. **L'implication des familles est essentielle tout au long du parcours** : elles contribuent à faire émerger les aspirations du jeune, à évaluer la faisabilité des projets envisagés et à soutenir les étapes-clés (choix de stage, partenariats extérieurs, choix des ateliers sur la SIPFP, orientation

post-IME). Les échanges réguliers permettent de renforcer la cohérence entre les expériences vécues en établissement et les réalités familiales, notamment lorsque se dessinent les premières pistes d'insertion.

L'accompagnement s'inscrit dans une démarche individualisée, adaptée aux besoins, aux capacités fonctionnelles, aux intérêts et aux projets de chaque jeune. Les professionnels mobilisent les ressources internes et externes à l'établissement, notamment les dispositifs de transition, les partenariats locaux et les périodes de stage. La famille est associée à ces démarches à chaque étape, afin d'accompagner le jeune dans ses choix et d'assurer un relais cohérent dans les environnements de vie futurs.





**Besoins SERAFIN-PH pris en compte
dans le cadre de cette prestation :**

1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin de développer des capacités relationnelles dans un cadre collectif ou semi-professionnel.

1.3.2.2 – Besoins pour accomplir les activités domestiques

Besoin d'acquérir ou consolider des gestes pratiques utiles dans des contextes professionnels.

1.3.3.3 – Besoins transversaux en matière d'apprentissages

Besoin de développer ou renforcer des compétences pratiques, relationnelles ou cognitives en lien avec un projet d'insertion.

1.3.4.1 – Besoins pour participer à la vie sociale

Besoin de s'engager dans des dynamiques collectives, de se projeter dans un rôle social valorisé.



Quelques ateliers

Afin de favoriser l'intégration de chaque bénéficiaire dans les ateliers, il leur est proposé un référentiel de compétences allant de **l'initiation à la préprofessionnalisation** au sein de la SIPFP.

Chaque atelier décline les objectifs de manière différente en fonction de l'activité et des groupes.

Les ateliers favorisent les **formations des jeunes**, notamment par le développement de la **préprofessionnalisation**, de la reconnaissance des savoir-être, **des savoir-faire, des aptitudes** (cognitive et affective) et des compétences dans le cadre des séances d'apprentissage.

L'accompagnement est basé sur le **développement des compétences** des bénéficiaires.

L'objectif principal est, pour chacun des jeunes, d'expérimenter différentes situations de travail, avec comme support des activités ressemblant à celles de l'ESAT ou des entreprises adaptées ou des entreprises en milieu ordinaire.

- Travailler sur les règles de vie, la politesse, le respect des horaires, le respect de l'hygiène ; savoir vivre en collectivité, le respect des règles de sécurité (normes et EPI)
- L'apprentissage des règles et des contraintes du travail en équipe
- L'apprentissage des gestes techniques
- L'acquisition d'un vocabulaire spécifique au matériel et aux différentes tâches
- La compréhension de l'utilité et du fonctionnement des machines

- Le développement de l'endurance face au travail
- Le projet de formation vise à promouvoir un vécu de réussite par la réalisation.
- La prise de conscience d'un besoin de qualité dans la réalisation des tâches et dans la production.
- Prendre conscience de soi et des autres
- S'insérer et avoir une place dans un groupe
- Développer l'estime de soi, la confiance en soi, valorisation
- Développer la satisfaction et la notion de plaisir dans les activités proposées

Le but est d'enseigner aux jeunes le plus de compétences autour d'un environnement de travail professionnel pour se rapprocher des compétences du métier, de leur faire acquérir **des savoirs et savoir-faire, afin qu'ils puissent accéder au monde du travail, soit en milieu ordinaire, soit en milieu protégé**.

La notion de sens et de goût du travail (utilité sociale et personnelle) de façon à favoriser la meilleure insertion sociale.

Les ateliers ne sont pas figés dans le temps, ainsi l'Association pourra les modifier, les supprimer pour les remplacer par des ateliers plus en corrélation avec le monde du travail et les entreprises qui recrutent, comme Le maraîchage agroécologique, la gestion d'une boutique, un atelier professionnel boulangerie, un restaurant d'application...



L'ATELIER D'ÉVALUATION DYNAMIQUE DES PRÉ-REQUIS AU TRAVAIL

Cet atelier s'adresse aux jeunes de la SIPFP qui ont entre 14 et 17 ans.

Il se déroule dans la salle d'apprentissage de l'IME, et dans l'atelier conditionnement de l'ESAT des Parons. Mis en œuvre suivant les principes de l'éducation cognitive, cet atelier a pour objectif d'évaluer les capacités, le raisonnement, les compétences et le degré d'autonomie de chaque jeune face à une tâche de travail et dans sa résolution.



- La stabilité
- L'auto évaluation

Dans un premier temps, des tâches de travail sont proposées aux jeunes au sein de l'atelier d'apprentissage au travers des activités de conditionnement (peser, trier, compter, mesurer, empiler) ou de raisonnement. D'une durée de deux heures, chaque séance permet d'évaluer un ou deux jeunes sur différentes tâches. Le nombre de séquence est défini en fonction du jeune et de son projet. Le calendrier des séances est fixé selon les échéances des projets personnalisés.

L'éducatrice chargée de cet atelier travaille en collaboration avec une psychologue pour élaborer un bilan psychométrique. A l'issue, une grille d'évaluation est établie puis complétée par le bilan de la VINELAND II.

L'ensemble de ces éléments permettent d'obtenir une analyse croisée :

Les objectifs de cet atelier sont :

- Évaluer les savoir être, c'est-à-dire les comportements et les attitudes attendus dans une situation donnée (attitude et aptitudes sociales au travail, tenue de travail, respect des règles et des consignes de sécurité).
- Évaluer les savoir-faire face à une tâche de travail :
- Compréhension des consignes : simple, orale, visuelle, besoin ou non d'étaillage
- Le raisonnement, le traitement de l'information
- La coordination
- Le rythme
- La concentration
- La précision
- La mémorisation

Cette évaluation est dynamique et évolutive :

- Sans aide verbale ni visuelle
- Sans aide verbale mais avec un support visuel ou une démonstration
- Avec consigne verbale

Avec un étaillage et une démonstration.

Dans un second temps, les bénéficiaires sont intégrés 1 matinée par semaine dans l'atelier conditionnement de l'ESAT. Il s'agit de pouvoir les évaluer en milieu professionnel et de vérifier la transférabilité des compétences.





L'ATELIER BOIS

L'atelier bois offre aux jeunes une première immersion dans un environnement de travail structuré, à travers l'initiation puis le perfectionnement aux gestes professionnels du travail du bois.



Cette activité permet aux adolescents de développer à la fois des savoir-faire techniques et des savoirs-être professionnels dans un cadre sécurisant et valorisant. L'apprentissage est progressif et adapté aux capacités de chacun, en s'appuyant sur une pédagogie individualisée et des projets concrets.

Sur le plan technique, les jeunes apprennent à reconnaître et utiliser les outils de l'atelier, à manipuler les machines (dégauchisseuse, scie à chantourner, scie circulaire sous encadrement), à préparer, découper, assembler et finir le bois. Les projets réalisés peuvent répondre à des besoins internes à l'établissement (mobilier, supports pédagogiques, objets pour la kermesse), renforçant ainsi le sens de l'utilité et l'engagement collectif.

Sur le plan professionnel, l'atelier est un support d'apprentissage du comportement en milieu de travail : respect des consignes, sécurité, entraide, organisation, gestion de l'espace et du matériel. L'entretien de l'atelier est partagé et participe à la responsabilisation des jeunes.

L'atelier inclut également des temps d'enseignement théorique (vocabulaire professionnel, fonctionnement des outils, règles de sécurité), en complément des temps de production. L'autonomie est encouragée, notamment par la prise d'initiatives et la gestion progressive de certaines machines, toujours dans un cadre sécurisé.



Les objectifs principaux sont :

- Accompagner l'usager dans des acquisitions, de savoirs faire, de savoirs cognitifs de base, y compris professionnels.
- Savoir cognitif de base : par le biais d'enseignement général adapté, d'ateliers techniques et activités éducatives, et de petits groupes.
- Enseignement général : Prise en charge individualisée et adaptée en référence aux textes officiels. Notion de séquences, d'alternance. Utilisation de la pédagogie de la réussite. Besoin de revalorisation. Pas de système de notation mais d'évaluation. Dans certain cas les jeunes peuvent être inscrits à l'examen du CFG.
- Le développement de la personnalité.
- Travailler sur les règles de vie, la politesse, le respect des horaires, le respect de l'hygiène ; savoir vivre en collectivité, le respect des règles de sécurité (normes et EPI)
- L'apprentissage des règles et des contraintes du travail en équipe
- L'apprentissage des gestes techniques
- L'acquisition d'un vocabulaire spécifique au matériel et aux différentes tâches
- Mise en place des gabarits
- Ponçage (savoir reconnaître le papier de verre à utiliser, 80, 120, 240, 320)
- Travail sur la dextérité manuelle.
- Travail également l'initiation aux machines électroportatives (ponceuse, Perceuse à colonne, scie à chantourner, visseuse deviseuse,
- La compréhension de l'utilité et du fonctionnement des machines
- Le développement de l'endurance face au travail
- Le projet de formation vise à promouvoir un vécu de réussite par la réalisation.
- La prise de conscience d'un besoin de qualité dans la réalisation des tâches et dans la production.
- Prendre conscience de soi et des autres
- S'insérer et avoir une place dans un groupe
- Développer l'estime de soi, la confiance en soi, valorisation
- Développer la satisfaction et la notion de plaisir dans les activités proposées
- Expression orale et écrite.
- L'accès à l'autonomie en fonction des capacités des jeunes.
- Expression artistique (dessin sur bois, finition de pièces de puzzle en bois (peinture ou encaustique)).
- Initiation et apprentissage au travail manuel (réalisation de petits ouvrages en bois, puzzle en bois, finition, ponçage...).
- Travail autour de la culture appliquée et générale (forêt, propriétés des bois, les outils et leurs utilisations, géométrie...).
- Développement de l'autonomie : poste de travail, dans l'atelier, au sein d'un groupe.



L'activité est intégrée dans une démarche d'évaluation continue, à travers des grilles d'observation, des mises en situation professionnelle et des stages internes ou externes. Elle constitue un levier essentiel pour préparer les jeunes à une orientation adaptée et les familiariser aux attentes du monde du travail.

Les familles sont associées au suivi des progrès réalisés dans l'atelier, informées des compétences développées, et peuvent échanger avec les professionnels pour accompagner les jeunes dans la construction de leur projet d'avenir.



L'ATELIER CREATECH

L'atelier CREATECH est un espace d'initiation à la couture, conçu pour favoriser l'autonomie, la motricité fine et l'expression créative des jeunes. Cette activité s'inscrit pleinement dans la dynamique de préprofessionnalisation portée par la SIPFP, en valorisant les capacités manuelles et la participation active à des projets concrets.



Chaque séance propose des apprentissages adaptés, à la fois sur le plan technique et social. Les jeunes sont accompagnés dans la découverte et l'utilisation progressive du matériel de couture (machine à coudre, épingle, ciseaux, aiguilles, fer à repasser), avec un encadrement individualisé. Le travail se fait en demi-groupes afin de garantir des conditions d'accompagnement propices aux apprentissages.

L'atelier repose sur la réalisation de projets simples (sacs, pochettes, accessoires textiles), pensés pour favoriser la réussite, la concentra-

tion, la coordination et la fierté du travail accompli. Chaque tâche permet de structurer une suite d'actions, d'exercer la patience, de renforcer la précision du geste, et de développer des habiletés transférables dans d'autres contextes.

Les objectifs pédagogiques sont évalués à travers l'observation de la participation, de l'amélioration de la dextérité, de l'interaction avec les autres, et de la capacité à suivre les étapes d'un projet. Ces indicateurs sont mobilisés dans le cadre de l'évaluation continue, mais aussi lors des périodes de stage ou des bilans de parcours.



L'ATELIER MARAÎCHAGE ET ESPACES VERTS

L'atelier Espaces Verts et Maraîchage propose aux jeunes un cadre structurant d'initiation puis de formation aux activités professionnelles liées au métier d'agent d'entretien des espaces verts et maraîchage. Il s'agit d'un support pédagogique concret pour développer à la fois des compétences techniques, des savoir-faire, des savoir-être professionnels et une capacité à travailler en équipe, dans la perspective d'une insertion adaptée.

L'accompagnement s'appuie sur une pédagogie progressive intégrant des séances théoriques (botanique, reconnaissance des végétaux, climatologie) et des mises en situation pratiques (préparation du sol, désherbage, tonte, taille, nettoyage de fin de chantier). Le travail se déroule principalement dans la serre pédagogique 1000m², 3 potagers extérieurs sur les différents espaces extérieurs de l'Institut des Parons 12ha, offrant aux jeunes un environnement réel d'apprentissage, directement transposable dans des contextes professionnels.

L'atelier valorise l'engagement dans un cycle complet de production agricole et horticole, du semis à la récolte, en incluant l'entretien et l'observation des végétaux. Cette approche permet de renforcer le sens des responsabilités, la patience, l'attention portée à l'environnement, ainsi que la compréhension des étapes d'un processus de travail. Depuis fin 2025, un atelier maraîchage avec un maraîcher agroécologique professionnel, sera proposé pour élargir et réorienter les opportunités d'apprentissage de cet atelier.

Le cadre collectif de l'atelier favorise le développement des compétences sociales essentielles : entraide, respect de l'espace commun, gestion du matériel, et communication adaptée. La dynamique de groupe est activement travaillée pour permettre à chacun de progresser dans un cadre sécurisant et coopératif.



Les acquisitions techniques et comportementales sont évaluées tout au long de l'année grâce à des grilles d'observation, des mises en situation professionnelles sur site et lors de stages internes ou externes. Ces temps permettent de valoriser les progrès et d'identifier les leviers de progression pour chaque jeune.



L'ATELIER IMAGE DE SOI

La mission de cet atelier est de développer l'autonomie personnelle : respecter les règles d'hygiène, prendre soin de soi et profiter d'un moment privilégié pour soi et dans le respect de l'autre.

L'atelier « Image de soi » offre aux jeunes un espace d'apprentissage et de bien-être, équipé de matériel professionnel de coiffure et d'esthétique. À travers des soins tels que le shampoing, la coiffure, le maquillage, la manucure ou encore le rasage, les participants sont amenés à travailler l'autonomie dans les gestes du quotidien tout en développant la confiance en soi, l'acceptation du corps et le respect de l'autre.



Ce temps est pensé comme un atelier à la croisée du soin, de la socialisation et de la préprofessionnalisation. Il permet de développer la dextérité, l'image corporelle, l'estime de soi et la capacité à faire des choix personnels. Les jeunes sont amé-

nés à formuler leurs préférences, à exprimer leurs besoins, à oser se regarder, se montrer et parfois à prendre soin des autres dans un cadre encadré, bienveillant et valorisant.

L'atelier fonctionne à travers des séances individualisées ou en petit groupe, avec un accompagnement ajusté en fonction des capacités, des besoins sensoriels et du niveau d'aisance de chaque jeune. Le respect de l'intimité, du consentement et de l'espace personnel est au cœur du dispositif.

L'activité intègre aussi une dimension éducative et fonctionnelle : apprentissage de gestes techniques (utilisation du matériel de soin), gestion des stocks de produits, participation à des achats lors de sorties en ville, et repérage en rayon. Une initiation à la gestion d'un petit budget est proposée à travers des jeux et des situations réelles (préparation de listes, calcul des montants, respect d'un budget).

Les objectifs évalués concernent le développement de l'autonomie dans les soins personnels, le bien-être émotionnel, l'amélioration de la motricité fine et la gestion de tâches simples à visée fonctionnelle ou préprofessionnelle. La capacité à faire des choix, à formuler une demande, à se sentir valorisé dans l'image de soi et à interagir avec les autres est également au cœur des apprentissages.

Les familles sont régulièrement associées aux retours d'activités. Elles sont encouragées à valoriser les compétences acquises à la maison et à s'impliquer dans les projets menés (expositions, photographies, kermesse). Le dialogue avec les proches permet de renforcer l'estime de soi des jeunes, d'assurer la continuité des apprentissages et de donner du sens aux démarches d'autonomie engagées dans l'atelier.



Durant l'année, chaque groupe est amené à travailler sur les points suivants :

- Développer l'autonomie personnelle (savoir se laver, se coiffer seul, prendre soin de son corps, se parfumer)
- Apprendre et respecter les règles élémentaires d'hygiène (se laver les mains, utiliser du matériel propre)
- Accepter le contact avec l'autre de manière détendue (shampooing, coiffure, rasage, soin des mains...)
- Développer son odorat (choix de parfum, loto des odeurs...)
- Accepter de nouvelles personnes au sein du groupe dans ce temps (intégration d'une ou deux personnes ponctuellement dans certains groupes)
- Responsabiliser les jeunes et les aider à prendre des initiatives, à avoir des demandes spontanées, à faire des choix
- Respecter les différentes règles de l'atelier : ne pas crier, écouter les consignes, se respecter et respecter les autres, être patient

- Respecter les règles de sécurité : apprendre à régler la température de l'eau, du sèche-cheveux. Protéger les yeux de la personne dont on s'occupe au moment du shampoing, ne pas tirer les cheveux au moment du coiffage.





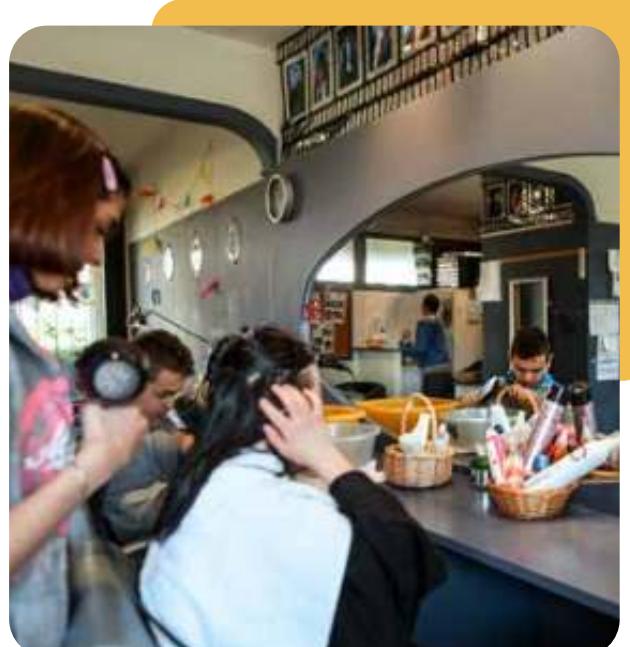
Pour certains groupes, l'objectif de cet espace vise à acquérir et développer des compétences techniques et comportementales, qui pourront être utilisées dans la vie quotidienne :

- **Organiser son poste de travail avec le matériel approprié**, nettoyer et ranger son matériel à l'issue de l'activité
- **Choisir le poste de travail en adéquation avec le soin à réaliser**
- Acquérir et améliorer le geste nécessaire au soin (ex : poser un vernis, faire une tresse...)
- **Respecter les consignes de sécurité et d'utilisation des produits**
- Être capable de reproduire le soin appris (au domicile, à l'internat)
- Se tenir à un poste de travail
- Gérer une caisse et un budget
- Gérer un stock de produits
- Réaliser des achats en lien avec l'activité
- Être persévérand dans une tâche, même difficile, pour la terminer
- Apprendre à gérer son temps et être ponctuel.

Au-delà de ces apprentissages, un des objectifs de cet espace est de valoriser et de développer l'estime de soi. Pour cela, les espaces «Multimédia» et «Image de soi» proposent à chaque jeune de prendre la pose pour des photos de mode, qui sont exposées ensuite aux familles lors de la fête annuelle de l'Institut.

Dans un premier temps, il est proposé, lors des séances «Image de soi», de travailler sur l'image que chacun perçoit de lui-même. Ensuite, un exercice de mise en valeur leur est proposé, en jouant avec des coiffures différentes, du maquillage et des accessoires divers, mais aussi des vêtements (couleurs, matières, choix des modèles). Pour cela, chacun est invité à ramener de chez lui des vêtements et des accessoires afin de se sentir le plus à l'aise possible. Cela permet à chaque jeune de pouvoir exprimer ses choix, en matière de goûts, d'envies, et ainsi favoriser son plaisir et son bien-être.

Dans un second temps, des séances individuelles de photo sont organisées à l'espace «Multimédia», dans une ambiance studio avec un cadre et des jeux de lumière appropriés. Chaque jeune est ensuite invité à choisir les clichés qui seront développés et exposés, pour qu'il se sente valorisé face à son image et par le regard des autres.





ATELIER RESTAURATION

L'atelier Restauration offre aux jeunes une immersion progressive dans les activités du secteur de la restauration, en les formant aux savoir-faire techniques et aux savoir-être nécessaires dans un environnement professionnel réel.

Il constitue un cadre d'apprentissage concret, motivant et responsabilisant, adapté à la diversité des profils et des projets d'orientation. Cet atelier dispose d'une cuisine professionnelle et d'un grand réfectoire.

Les apprenants sont formés à différentes missions liées à la restauration collective et au service :

- Mise de table,
- Dressage des assiettes,
- Service en salle,
- Tenue de bar,
- Accueil du public,
- Hygiène et entretien du matériel.

L'atelier développe également les compétences liées à la préparation culinaire, avec l'élaboration de plats. Les jeunes participent activement à toutes les étapes :

- Choix des recettes,
- Réalisation des plats dans les règles de l'art

Les prestations régulières organisées avec des partenaires extérieurs, comme les repas du Lions Club aixois, offrent une véritable mise en situation professionnelle.

Ces temps forts permettent aux jeunes d'appliquer leurs compétences face à une clientèle réelle et de prendre conscience de leurs progrès dans un cadre valorisant.

Chaque année, un repas des familles est également organisé à l'initiative des élèves, qui y démontrent leurs acquis devant leurs proches, renforçant ainsi l'estime de soi et la reconnaissance du travail accompli.



L'atelier insiste sur le développement des attitudes professionnelles et des compétences indispensables :

- Ponctualité,
- Présentation,
- Respect des règles HACCP,
- Travail en équipe,
- Gestion du stress,
- Respect des consignes et du rythme collectif.

Le savoir-être est travaillé quotidiennement, avec une attention particulière portée à la dynamique de groupe, à la coopération et à la qualité du contact.



L'apprentissage se poursuit après chaque prestation par une phase structurée de rangement et de nettoyage, qui vise à renforcer les compétences d'organisation et de rigueur professionnelle.

Les compétences développées sont évaluées à l'aide de grilles d'observation, de bilans de stage et de mises en situation concrètes, en lien avec les stages réalisés en interne ou à l'extérieur.

Les familles occupent un rôle central dans l'accompagnement de cette activité. Leur présence lors des événements permet de renforcer l'implication des jeunes et de valoriser les compétences acquises. Elles sont également tenues informées de l'évolution des apprentissages, et invitées à encourager les démarches professionnelles dans la vie quotidienne.

L'Atelier Restauration : un tremplin vers l'avenir
À l'Atelier Restauration, chaque geste compte, chaque sourire ouvre des portes. Nos jeunes en formation, découvrent et maîtrisent les savoir-faire essentiels des métiers de bouche et du service en salle.

Ce qu'ils acquièrent :

- Rigueur : respecter les règles d'hygiène et de sécurité, gérer son poste de travail.
- Savoir-faire : préparer, cuisiner, dresser avec soin et créativité.
- Service client : accueillir, conseiller et servir avec professionnalisme et bienveillance.
- Travail d'équipe : coopérer, s'entraider et communiquer efficacement.

Ici, on apprend avec le plaisir du geste bien fait, le goût des produits de qualité et la fierté de servir les autres. Le secteur de la restauration, toujours en recherche de nouveaux talents, offre de réelles opportunités, que ce soit en milieu protégé ou en milieu ordinaire.

L'Atelier Restauration, c'est bien plus qu'une formation : c'est une passerelle vers l'emploi protégé ou en milieu ordinaire, un lieu où la passion, la discipline et la joie d'apprendre se rencontrent pour construire l'avenir professionnel de chacun.



LE SAS ESAT

Un atelier de préparation à l'ESAT est mis en œuvre par une éducatrice pour les jeunes de 14 à 17 ans. Cet atelier est pensé et élaboré suivant les principes de l'éducation cognitive. Il permet d'évaluer les capacités, le raisonnement, les compétences et le degré d'autonomie de chaque jeune face à une tâche de travail ainsi que sa résolution.

Les objectifs généraux sont :

- Evaluer les savoir-être, c'est-à-dire avoir des comportements et des attitudes attendues dans une situation donnée
- Evaluer les savoir-faire face à une tâche de travail

La particularité de cet atelier est de proposer des stages de préprofessionnalisation, dont les périodes sont réparties sur toute l'année scolaire, et identifiées en fonction du besoin personnalisé du stagiaire.

Cela représente un atout majeur pour la réussite de l'expérience : les différentes étapes (formation, mise en situation, entretien professionnel, évaluations) sont définies au fur et à mesure de l'évolution du stagiaire au regard du référentiel métier.

Par exemple, un stagiaire « Ouvrier en espaces verts » est inscrit aux différents modules de formation interne, correspondant aux étapes de sa préparation professionnelle. La retranscription du suivi et des évaluations du parcours professionnel est régulièrement mise à jour par le référent du stagiaire sur le passeport compétences. Ainsi la lecture et le suivi de l'avancée du projet peuvent être réalisés en temps réel par le stagiaire et sa structure d'origine.

Pour les stagiaires, les objectifs sont :

- D'appréhender une activité en milieu de travail
- De se familiariser au monde du travail et des contraintes associées (rythme et conditions de travail, intégration dans une équipe, productivité...)
- De favoriser l'entraînement des compétences nécessaires à une insertion professionnelle
- De développer des compétences préprofessionnelles
- D'anticiper le passage de l'IME vers une structure de travail protégé ou milieu ordinaire.



Depuis 2018, des stages sont mis en œuvre à l'ESAT des Parons, lors desquels les stagiaires évoluent seuls ou en petit groupe, dans les sections professionnelles : conditionnement, espaces verts et artisanat. Ces stages se déroulent en demi-journée ou en semaine complète, selon le planning proposé par l'ESAT et les projets personnalisés des stagiaires.

Pour les jeunes adultes de la SIPFP, le passage de l'IME au monde du travail représente un véritable challenge. Ces stages leur permettent d'approfondir leur projet professionnel en étant confrontés au statut de travailleur en ESAT et au travail en milieu protégé. Ces inclusions sont particulièrement bénéfiques pour les futurs travailleurs que nous accompagnons, notamment parce qu'elles sont réalisées dans des lieux d'apprentissage et de formation professionnelle.

Enfin, nous constatons que les bénéficiaires sont moins anxieux face aux mises en situations à l'extérieur, sans encadrement connu et familier. La plupart d'entre eux est capable de s'adapter plus rapidement, de prendre des initiatives plus spontanément, et de faire preuve d'autonomie dans leur poste. D'une manière générale, ils ont une meilleure compréhension des attentes, de leur rôle et des enjeux de ces mises en situations professionnelles.



(2.3.3.4) ACCOMPAGNEMENTS POUR RÉALISER DES ACTIVITÉS DE JOUR SPÉCIALISÉES

La participation à des activités de jour spécialisées offre aux enfants et adolescents un espace structuré et adapté pour favoriser **leur développement global, leur bien-être, leur autonomie et leur inclusion sociale**. Ces ateliers éducatifs, ludiques, créatifs ou sensoriels sont conçus pour répondre aux besoins identifiés dans le cadre du projet personnalisé.

Ces activités sont conçues par l'équipe pluridisciplinaire en lien avec les projets personnalisés, et sont animées par des professionnels éducatifs, avec le soutien des personnels paramédicaux si nécessaire. Elles sont adaptées aux besoins spécifiques, aux centres d'intérêt, au rythme et aux capacités de chaque personne.

Les ateliers proposés peuvent inclure :

- **Activités manuelles, artistiques ou sensorielles** (dessin, modelage, peinture, musique, jeux d'éveil...)
- **Ateliers corporels** ou sportifs adaptés ;
- Activités de **socialisation** (jeux de groupe, projets collectifs) ;
- Ateliers de **stimulation cognitive et d'expression** ;
- Activités en lien avec l'environnement naturel ou culturel (**sorties, projets extérieurs, jardin, médiation animale...**).

Ces activités sont inscrites dans une logique éducative valorisante, qui permet de découvrir ses compétences, de prendre confiance en soi et de vivre des expériences positives en groupe.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

1.1.1.1 : Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux
Activités visant la concentration, la mémoire, la planification, la régulation émotionnelle.

1.1.1.2 : Besoins en matière de fonctions sensorielles
Ateliers de stimulation sensorielle : toucher, odorat, audition, vue.

1.1.1.3 : Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire
Activités favorisant l'expression orale, le langage, la respiration.

1.1.1.8 : Besoins en matière de fonctions locomotrices
Activités motrices ou sportives adaptées, danse, parcours moteurs.

1.1.1.10 : Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé
Activités de prévention (hygiène, alimentation), gestion du bien-être physique.

1.2.1.1 : Besoins en lien avec l'entretien personnel
Ateliers éducatifs sur l'hygiène, le soin de soi, la présentation.

1.2.1.2 : Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui
Activités favorisant les règles sociales, l'écoute, l'expression en groupe.

1.3.2.2 : Besoins pour accomplir les activités domestiques
Participation à des tâches simples (mettre la table, ranger, nettoyer).

1.3.3.5 : Besoins pour apprendre à être pair-aidant
Valorisation des compétences de certains jeunes pour aider les autres.

1.3.4.1 : Besoins pour participer à la vie sociale
Séjour éducatif, projets collectifs, animations.



Quelques activités

ÉQUITATION ADAPTÉE

Depuis sa création en 1971, l'IME des Parons dispose d'un centre équestre intégré, permettant à l'ensemble des jeunes accompagnés de bénéficier d'une activité d'équitation adaptée, encadrée par des professionnels formés. Accessible à tous, cette activité vise à développer la relation à l'animal dans un cadre à la fois éducatif, thérapeutique, sportif et récréatif.

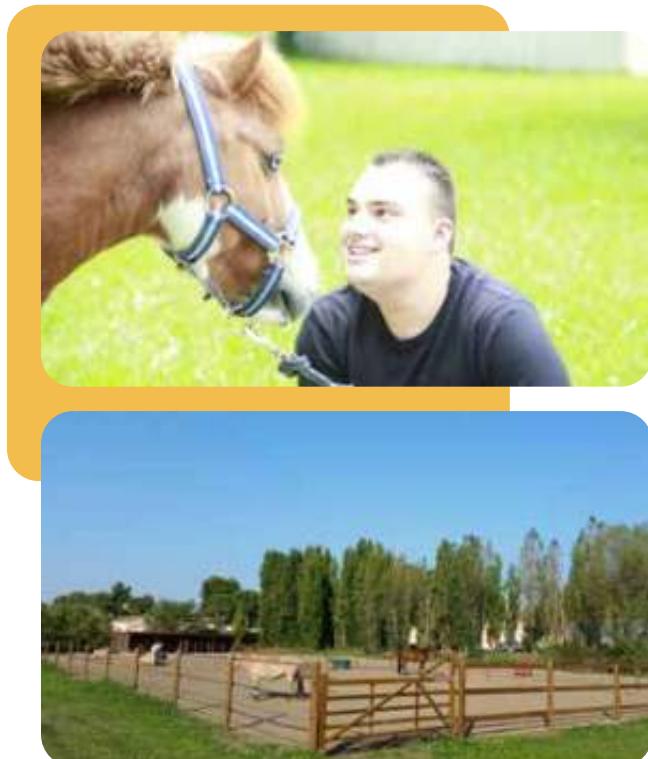
L'équitation adaptée constitue un levier puissant de développement global. Loin de toute recherche de performance technique, les objectifs sont définis avec chaque participant en fonction de ses capacités et de son projet personnalisé. La progression est évaluée selon les évolutions observées dans les domaines physique, sensoriel, émotionnel et social.

Les jeunes sont amenés à participer à une grande variété d'activités : soins aux animaux, pansage, balades, voltige, calèche, interactions à pied, et participation à des ateliers péri-équestres. L'environnement équestre mobilise les fonctions motrices (équilibre, posture, coordination, tonus), les capacités sensorielles (toucher, audition, perception visuelle et vestibulaire), et aussi les compétences cognitives (mémoire, attention, repérage spatial).

Au plan corporel, le mouvement du cheval sollicite naturellement les muscles du tronc et des membres, améliore la posture, renforce la souplesse articulaire et favorise la condition physique générale.

Sur le plan psycho-affectif, la relation avec le cheval favorise la confiance en soi, l'apaisement émotionnel, la gestion du stress et l'expression des émotions. Cette interaction directe, empreinte de respect et de réciprocité, devient un support privilégié pour développer la communication non verbale, réguler les comportements, travailler l'écoute, l'intentionnalité et la concentration.

L'activité renforce également les compétences sociales en offrant un cadre collectif où chacun apprend à coopérer, à partager des tâches, à attendre leur tour, et à communiquer dans des contextes variés. Les interactions avec les encadrants, les autres usagers et l'animal créent des opportunités multiples de socialisation et d'expériences positives valorisantes.





ACTIVITÉS AQUATIQUES ET THÉRAPEUTIQUES

L'IME des Parons bénéficie d'un bassin thérapeutique chauffé (13m x 6m) et d'une pataugeoire, intégrés à l'établissement ainsi qu'une piscine extérieure de 18mx4m. Les enfants et adolescents y pratiquent des activités aquatiques hebdomadaires, encadrés par une professionnelle spécialisée et accompagnés par les éducateurs. L'objectif est de favoriser l'aisance dans l'eau, le plaisir de la motricité aquatique et l'autonomie dans un environnement sensoriel riche et sécurisé.



L'activité ne se limite pas à un apprentissage technique de la natation. Elle constitue un outil éducatif complet, mobilisant la motricité globale, la perception du corps, l'estime de soi, la régulation émotionnelle et la socialisation. La relation à l'eau devient un levier pour renforcer la confiance en soi, la concentration, la gestion du stress, et le lien aux autres.

Chaque séance suit une structure en trois temps :

- Un moment collectif autour d'une consigne partagée ;
- Un travail individualisé favorisant le lâcher-prise et la confiance (se laisser flotter, accepter d'être guidé) ;
- Un temps libre pour encourager les initiatives, la découverte et l'autonomie.

Pour les jeunes avec des troubles du spectre autistique (TSA) ou des déficiences importantes, un jardin aquatique est proposé. Ces parcours ludiques, avec modules en mousse, permettent

une approche progressive de l'eau (immersion, déplacement, jeux sensoriels) tout en contournant l'anxiété. L'encadrement veille à adapter les consignes, gérer les imprévus, sécuriser les repères et soutenir la régulation émotionnelle.

Les activités sont pensées en **cycles d'apprentissage progressifs**, adaptés au niveau cognitif et aux capacités sensori-motrices de chacun. Des démonstrations, un langage simplifié, et une valorisation émotionnelle (ex. : encouragements, applaudissements) renforcent l'engagement des jeunes.

Afin de faciliter le **transfert de ces acquis en milieu ordinaire**, des sorties aquatiques sont organisées hors IME (centre aquatique de Venelles, base nautique de Corbière...). Ces temps permettent aux bénéficiaires de vivre des expériences en contexte réel, de s'adapter à de nouveaux environnements et de généraliser les compétences acquises (vestimentaire, douche, bonnet de bain, règles collectives).

« L'intérêt du sport pour les enfants avec autisme est majeur », écrit l'association Ikigaï. Avant d'énu-





mérer la longue liste de ses bienfaits : il améliore le tonus musculaire, l'endurance, l'équilibre, la coordination, la perception du corps dans l'espace, la motricité fine, la qualité du sommeil, les capacités d'attention et la concentration. Il diminue les manifestations d'hypersensibilité sensorielle, le stress et l'anxiété, l'hyperactivité, l'agressivité, l'autostimulation, les comportements obsessionnels et compulsifs ou inappropriés. Il exerce l'autonomie, le respect des règles, les interactions sociales et les émotions. Et il renforce l'image positive de soi.

Les activités aquatiques présentent de nombreux intérêts pour les personnes autistes, à la fois sur le plan sensoriel, moteur, social et émotionnel. Voici une synthèse claire et détaillée :

Bienfaits sensoriels

■ **Effet apaisant** : La pression de l'eau sur le corps procure une stimulation proprioceptive et vestibulaire qui aide à réduire l'anxiété et les tensions.

■ **Régulation sensorielle** : L'eau agit comme un « filtre » en adoucissant les stimuli visuels et auditifs, ce qui peut aider à diminuer les surcharges sensorielles.

■ **Stimulation douce** : Le contact avec l'eau, la température, le mouvement et la flottabilité apportent des sensations variées, souvent agréables.

Développement moteur

■ **Amélioration de la coordination** : Les mouvements dans l'eau sollicitent plusieurs groupes musculaires en même temps.

■ **Renforcement musculaire** : L'eau offre une résistance naturelle qui tonifie en douceur.

■ **Travail de l'équilibre et de la posture** : La flottabilité et la nécessité d'ajuster ses mouvements stimulent le contrôle corporel.

Impact social et émotionnel

■ **Renforcement de la confiance en soi** : La réussite d'exercices simples dans l'eau valorise et motive.



■ **Opportunité d'interactions** : Les activités aquatiques en groupe favorisent la communication et le partage d'expériences.

■ **Gestion des émotions** : L'eau aide à relâcher les tensions et à mieux gérer les épisodes de stress ou de frustration.

Intérêt éducatif et thérapeutique

■ **Apprentissage par le jeu** : L'environnement aquatique est ludique, ce qui facilite l'engagement et l'attention.

■ **Travail sur les consignes** : Suivre des instructions simples dans un contexte plaisant renforce l'autonomie.

■ **Prévention des risques** : Apprendre à être à l'aise dans l'eau réduit le danger de noyade, particulièrement important pour les enfants autistes qui peuvent être attirés par l'eau.

Une activité aquatique pour une personne autiste, c'est à la fois un moment de plaisir, de détente et un outil thérapeutique puissant, qui contribue au bien-être global, à l'autonomie et à l'intégration sociale.

Les familles sont étroitement associées à cette démarche. En favorisant l'autonomie dans les gestes liés à l'activité aquatique, les jeunes peuvent partager plus sereinement des sorties à la piscine ou à la mer avec leurs proches, renforçant les moments de plaisir partagés et le lien social en dehors de l'IME.





ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES

À l'IME des Parons, les Activités Physiques Adaptées (APA) s'inscrivent dans une démarche globale de santé, d'épanouissement et d'inclusion. Elles sont proposées à tous les jeunes, quels que soient leurs niveaux d'autonomie et leurs capacités fonctionnelles.



Deux grands types d'activités sont développés : d'une part, les activités physiques adaptées, conçues pour être accessibles à chacun, en tenant compte des besoins spécifiques et des limitations éventuelles ; et d'autre part, l'éducation physique et sportive (EPS), mobilisée comme une discipline d'enseignement à part entière pour les jeunes les plus autonomes, dans une logique d'apprentissage structuré.

Ces activités visent à développer les capacités motrices, affectives, cognitives et relationnelles des jeunes, tout en améliorant leur qualité de vie et leur bien-être général. Elles contribuent

au développement des capacités physiques, à la mobilisation corporelle globale, à la prise de plaisir dans l'activité, au renforcement de la confiance en soi et à la valorisation personnelle.

Les séances sont organisées selon les projets éducatifs des groupes et intègrent une grande diversité de pratiques : sports collectifs (football, basket, handball...), sports individuels (athlétisme, gymnastique), sports de raquette (tennis, badminton, ping-pong), parcours moteurs avec obstacles sensoriels, et jeux ludiques favorisant la coopération, la manipulation et la compréhension des consignes.



Chacune de ces pratiques offre un cadre bienveillant permettant aux jeunes de s'engager physiquement, de progresser à leur rythme, de tisser des liens sociaux et de se construire à travers l'expérience du corps en mouvement.

Pédiluve

L'activité pédiluve proposée à l'IME des Parons est un temps privilégié pour travailler l'autonomie, la sensorialité et la socialisation à travers un environnement aquatique doux et ludique. Elle permet aux enfants de développer des gestes de soin

simples en lien avec l'eau (se déchausser, tremper les pieds, s'essuyer), renforçant ainsi l'autonomie vestimentaire et corporelle. Le contact direct avec l'eau stimule les perceptions sensorielles, favorise la tolérance aux sensations tactiles et contribue à une meilleure gestion des sensibilités corporelles. Cette activité sollicite également la motricité fine à travers les gestes réalisés de manière autonome ou accompagnée. Organisée en petit groupe, elle encourage les échanges entre pairs, l'attention à l'autre et la participation au jeu, renforçant les capacités de socialisation et la mobilité dans un cadre sécurisant et bienveillant.



ACTIVITÉS RELAXATION ET APAISEMENT

L'activité « Relaxation et Apaisement » se déroule dans un espace spécialement aménagé, pensé pour offrir un environnement rassurant et propice au calme.



À travers des stimulations multi sensorielles (lumières douces, sons apaisants, textures variées), elle permet aux personnes de développer un mode de communication non verbale, favorisant le lien et l'interaction à travers la présence, le regard, les gestes doux et les postures partagées. Cette activité aide à instaurer un sentiment de sécurité, à mieux réguler les émotions, et à encourager l'expression corporelle dans un cadre bienveillant.

Elle vise également à stimuler les sens de manière adaptée, en recherchant un équilibre entre éveil sensoriel et relâchement, dans une logique de bien-être global. Elle constitue un véritable temps de pause et de recentrage, bénéfique à la fois pour le corps et pour l'esprit de chacun.



Activité Contes et comptines

L'atelier « **Contes et Comptines** » proposé à l'IME des Parons constitue un support privilégié pour développer la **communication réceptive et expressive**, soutenir l'attention et favoriser la stabilité comportementale dans un cadre apaisant et structurant. L'activité « contes » s'organise autour d'une même histoire travaillée sur une période longue (de vacances à vacances), présentée à travers des supports variés : TLA, images, livres, signes, objets sonores ou tactiles, extraits musicaux... Cette mise en scène, assurée par l'éducateur, encourage la participation des enfants par la répétition, la mémorisation et l'interaction. Parallèlement, l'activité « comptines » se déroule chaque matin après l'accueil : des chansons courtes, simples et joyeuses permettent de fédérer le groupe, de créer des repères rassurants et de renforcer la cohésion entre les enfants. Le répertoire évolue selon les temps forts de l'année (saisons, fêtes, événements) et s'appuie également sur les chants appris en atelier musique, favorisant ainsi la continuité pédagogique et la stimulation sensorielle et verbale dans un esprit ludique et collectif.





TRAVAIL SUR SUPPORT NUMÉRIQUE

L'atelier « Travail sur support numérique » permet à chaque enfant et adolescent d'accéder à un outil ludique et attrayant, conçu pour renforcer les apprentissages scolaires de manière personnalisée et motivante.



Grâce à des applications soigneusement sélectionnées en fonction des capaci-

tés de chacun, les enfants peuvent s'entraîner **à la lecture, au calcul, à la mémoire ou encore à la logique**, tout en prenant plaisir à apprendre. Ce support favorise la valorisation personnelle en mettant l'enfant et l'adolescent en situation de réussite, contribuant ainsi à renforcer la **confiance en soi** et l'estime de ses propres compétences. Il soutient également la capacité de concentration sur une tâche précise, tout en favorisant l'autonomie. L'utilisation régulière de tablettes permet aussi d'instaurer des règles de responsabilisation, en apprenant à manipuler un matériel fragile avec soin. En fin de séance, un temps de jeu contrôlé est proposé comme récompense et valorisation de l'effort fourni, offrant ainsi un équilibre entre exigence cognitive et plaisir d'utilisation, dans une logique éducative progressive.

PIX est une plateforme en ligne gratuite qui permet d'évaluer, de développer et de certifier les compétences numériques des élèves. Elle s'appuie sur un référentiel officiel reconnu par l'État. PIX est un outil essentiel pour aider les élèves à devenir autonomes et responsables dans leur usage du numérique. Grâce à des exercices concrets et une certification officielle, la plateforme les prépare efficacement à la vie professionnelle et aux études supérieures. <https://pix.fr/>

Développer des compétences numériques utiles au quotidien

- Un jeune apprend à créer un mot de passe sécurisé pour protéger ses comptes en ligne.
- Il apprend à reconnaître un e-mail de phishing pour éviter les arnaques.

Progresser à son rythme

- La plateforme propose des exercices interactifs, adaptés au niveau de chaque élève.
- Un élève qui maîtrise la recherche d'information passe rapidement à des compétences plus avancées, comme l'analyse de sources fiables.

Préparer l'avenir scolaire et professionnel

- Les élèves peuvent passer une certification PIX officielle.
- Cette certification peut être mentionnée dans un CV ou un dossier Parcoursup, et valorise leur niveau en compétences numériques.

Travailler en classe avec ses professeurs

- Les enseignants peuvent proposer des parcours adaptés et suivre la progression.



Centre d'aide | Entrer un code | Connexion | InSCRIPTION

Cultivez vos compétences numériques

Pix est le service public en ligne pour évaluer, développer, et certifier ses compétences numériques.

[C'est parti !](#) [J'ai déjà un compte](#) [Voir la vidéo](#)

Quels types de compétences sont évaluées ?

■ PIX est organisé autour de 5 grands domaines :

- Information et données – Rechercher, vérifier, organiser.

Rechercher des articles fiables pour un exposé.

- Communication et collaboration – Travailler en ligne avec d'autres.

Utiliser Google Docs pour un devoir de groupe.

- Création de contenu – Créer des documents, images, vidéos.

Créer une présentation avec PowerPoint.

- Protection et sécurité – Naviguer en toute sécurité.

Savoir reconnaître un site frauduleux.

- Environnement numérique – Gérer ses outils numériques.

Installer et configurer un logiciel de manière responsable.



ACTIVITÉ JEUX DE CONSTRUCTION

L'activité « Jeux de construction » permet aux enfants de mobiliser leurs capacités d'attention, d'observation et de coordination à travers la réalisation de modèles simples ou complexes, seuls ou en binôme.



En utilisant principalement des sets de Lego ou d'autres types de maquettes, les enfants s'appuient sur des notices illustrées pour identifier les pièces nécessaires, suivre une séquence d'étapes et passer progressivement d'une image plane à une construction en trois dimensions. Cette activité développe ainsi la capacité à reproduire un modèle, à respecter une consigne structurée, mais aussi à faire preuve de créativité lorsqu'ils s'autorisent des variantes ou des inventions personnelles. Elle stimule la motricité fine, le repérage visuo-spatial, la patience et la persévérance, tout en valorisant les réussites individuelles ou partagées dans un cadre calme et motivant.

ACTIVITÉ COGNITIF

L'atelier cognitif proposé à l'IME des Parons a pour vocation de stimuler les fonctions essentielles du développement de l'enfant, telles que l'attention, la concentration, la mémoire, le raisonnement, la résolution de problèmes et les capacités séquentielles.



À travers des activités ludiques et adaptées, il vise à développer des compétences cognitives utiles à la fois pour les apprentissages scolaires (pré-requis) et pour l'autonomie dans la vie quotidienne. Ces séances soutiennent également la communication, verbale ou non verbale, et favorisent les interactions sociales entre pairs, grâce à des jeux ou supports médiatisés encourageant l'échange. En respectant le rythme, les capacités et les limites de chaque enfant, cet atelier contribue au développement global, en activant les différentes fonctions cognitives dans un cadre bienveillant et motivant. L'objectif central est de stimuler le développement cognitif et émotionnel tout en maintenant un fort niveau de plaisir, de curiosité et d'engagement de la part des enfants.



ACTIVITÉ CUISINE SEES

L'activité cuisine à l'IME des Parons est un support éducatif riche, à la fois ludique, sensoriel et socialisant, qui permet aux enfants de développer des compétences concrètes tout en s'amusant.



Accessible et adaptée aux capacités de chacun, elle favorise l'apprentissage des gestes culinaires de base (préparer, couper, mélanger, mesurer, cuire, présenter), tout en renforçant la motricité fine, la confiance en soi et le travail en équipe. Cuisiner devient ainsi un moyen d'apprendre à coopérer, à communiquer, à respecter les consignes, mais aussi à partager avec les autres. Cette activité propose des recettes simples, pensées en fonction des goûts, des capacités et des besoins nutritionnels des enfants, avec un accompagnement individualisé et des outils visuels ou de communication adaptée pour soutenir la compréhension et la participation. La cuisine devient un

espace d'interactions riches entre pairs et avec les adultes, un lieu d'échange, de valorisation, mais aussi une passerelle vers l'autonomie. Préparer un plat pour soi ou pour les autres favorise le développement des liens sociaux et du sens des responsabilités, tout en sensibilisant les enfants à la sécurité (manipulation d'ustensiles, cuisson) et à la notion d'équilibre alimentaire. En apprenant à suivre une recette, organiser son plan de travail ou gérer une cuisson, chaque enfant progresse à son rythme dans la maîtrise d'actions quotidiennes, utiles à sa future autonomie.



ATELIER EXPRESSION

L'atelier Expression offre à chacun un espace d'exploration personnelle et collective, leur permettant d'exprimer leurs émotions, leurs idées et leurs ressentis à travers des moyens variés tels que la peinture, les activités manuelles, la musique, le chant, les jeux de rôle ou encore le théâtre.



En s'appuyant sur des supports adaptés aux capacités de chacun, cet atelier favorise la créativité, la confiance en soi, la communication et le bien-être émotionnel. Les activités sont pensées pour encourager la participation active de chaque personne, avec une attention particulière portée à l'adaptation des consignes, au rythme individuel et à la valorisation des initiatives personnelles. Le travail en groupe occupe une place centrale : il développe les interactions sociales, le respect de l'autre et la coopération, notamment à tra-

vers la préparation de projets collectifs comme la mise en scène de spectacles, la création de décors ou l'élaboration de chorégraphies. Les personnes s'investissent ainsi dans des réalisations concrètes, dans lesquelles ils peuvent se reconnaître et se valoriser, renforçant leur estime de soi et leur capacité à communiquer autrement, que ce soit par le geste, la voix ou la création artistique.



CREATION D'UN COMPLEXE SALLE DE SPECTACLE ET DE THEATRE SUR LE SITE "INSTITUT DES PARONS"

1500 Route d'EGUILLES 13090 AIX EN PROVENCE

Depuis de nombreuses années, nous observons au sein de l’Institut des Parons que les enfants adolescents et adultes, acquièrent leur savoir grâce à l’art et la culture, mais surtout, qu’ils ont du talent. Aujourd’hui, bien que ces derniers aient l’opportunité de s’exprimer dans divers contextes tels que les ateliers ou les moments informels, l’absence d’un lieu dédié répondant aux besoins d’inclusion, d’éducation, de sensibilisation, de collaboration, d’accès à la culture ou encore de compétences sociales, représente un obstacle. Le Complex du Papillon aurait donc pour objectif de créer un espace culturel, artistique et gastronomique inclusif, répondant aux besoins identifiés. Nous souhaitons offrir un espace où ces enfants, ces adolescents et ces adultes peuvent s’engager pleinement dans les activités artistiques et favoriser ainsi leur développement personnel. Notre projet vise à créer des opportunités éducatives pour apprendre, comprendre et s’exprimer à travers l’art. En mettant en lumière leurs talents artistiques et culinaires, nous souhaitons contribuer à la création d’une communauté plus compréhensive et inclusive. Changer les perceptions de la société envers les personnes en situation de handicap est pour nous un enjeu majeur. Ce projet offre à tous les bénéficiaires de l’institut des Parons (301 bénéficiaires), mais aussi à la société civile l’opportunité de voir, apprendre, comprendre et découvrir soi-même et les autres au travers de l’art et de l’expression. Nous sou-

haitons grâce au Complex du Papillon favoriser la collaboration intergénérationnelle, pour permettre à chacun de partager son expérience et ses compétences, contribuant ainsi à l’enrichissement individuel et au renforcement du tissu social. Puis, nous voulons garantir un accès équitable à la culture en éliminant les obstacles financiers, en favorisant l’accès au numérique, ou encore en développant un partenariat communautaire. La création de ce bâtiment vise à enrichir la vie culturelle et sociale de la communauté. Notre projet, ancré dans le département des Bouches-du-Rhône, ambitionne de catalyser une dynamique locale, favorisant le développement économique, consolidant les partenariats communautaires et transformant la perception de l’inclusion au sein de notre propre région. Au cœur de la réalisation de notre projet, une équipe dynamique et dévouée travaille en harmonie pour concrétiser notre vision d’un espace culturel inclusif. L’ancrage territorial et l’implication des acteurs locaux constituent des piliers de notre projet. Nous avons obtenu le soutien de la Mairie d’Aix-en-Provence, de l’adjoint à la culture, du Grand Théâtre de Provence (GTP) et de l’Éducation Nationale. Cette collaboration renforce la dynamique locale en créant des partenariats solides avec des acteurs clé du territoire, garantissant ainsi une intégration harmonieuse de notre projet au sein de la communauté.



ACTIVITÉ ART ET CRÉATION

L'atelier Art & Création, centré notamment sur le travail de la terre et la poterie, propose aux bénéficiaires un espace d'expression sensorielle et artistique, où chacun peut explorer ses idées, son imaginaire et sa sensibilité.



En manipulant l'argile, en modelant ou en façonnant, les personnes développent leur motricité fine, leur coordination œil-main et leur concentration, dans une activité à la fois concrète, ludique et valorisante.

Le geste précis, le contact avec la matière, le respect des étapes de fabrication et la mise en couleur permettent à chacun de créer un objet unique, porteur de sens personnel. La création artistique devient ici un vecteur d'expression, y compris pour ceux ayant peu recours au langage verbal. Elle valorise les talents individuels tout en

renforçant la confiance en soi, notamment par la mise en valeur des productions lors d'événements comme la kermesse.

L'atelier encourage également la coopération, en favorisant les échanges et l'entraide entre les participants. Chacun apprend à respecter les consignes, à s'organiser, à prendre des initiatives et à gagner en autonomie dans la gestion de son espace de travail. Ainsi, au-delà de la création artistique, cet atelier soutient des apprentissages essentiels dans un cadre sécurisant, propice à l'épanouissement personnel et collectif.



(2.3.3.5) ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE FAMILIALE, DE LA PARENTALITÉ, DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE



Préserver les liens familiaux, accompagner l'expression des émotions et soutenir la construction d'une vie affective respectueuse et sécurisée sont des dimensions fondamentales de l'accompagnement proposé aux enfants et adolescents. L'IME veille à favoriser les échanges entre les personnes accompagnées et leur entourage, tout en créant les conditions d'un dialogue ouvert sur les sujets intimes, affectifs et relationnels.

Les professionnels sont mobilisés pour accompagner les jeunes dans la compréhension de leurs ressentis, de leurs droits, et des repères essentiels à la sécurité affective, relationnelle et sexuelle. Cette démarche se construit avec attention, selon l'âge, la maturité, l'histoire et les besoins de chacun, en lien étroit avec les familles et les partenaires compétents

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mise en œuvre lorsqu'un jeune présente des besoins liés au maintien des relations familiales, à l'expression de sa vie affective ou de sa sexualité, ou à la compréhension de son identité relationnelle. Elle répond également aux besoins d'affirmation de soi, de repères sécurisants et d'exercice de ses droits dans la sphère intime et émotionnelle.

1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin d'entretenir des relations sociales et affectives stables, de développer la communication émotionnelle, et de se sentir écouté dans ses ressentis et ses choix.

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin d'être accompagné pour comprendre les notions de consentement, de protection de soi, et de gestion des situations relationnelles complexes.

1.3.3.4 – Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle

Besoin d'être soutenu dans l'expression de sa vie affective et sexuelle, dans le respect de ses droits, de son intimité, de ses choix relationnels et familiaux, ainsi que dans un éventuel projet de parentalité.



(2.3.3.6) ACCOMPAGNEMENT POUR L'EXERCICE DES MANDATS ÉLECTORAUX, LA REPRÉSENTATION DES PAIRS ET LA PAIR-AIDANCE



Favoriser l'expression des jeunes, leur participation à la vie collective et la reconnaissance de leurs rôles sociaux sont des enjeux majeurs dans l'accompagnement proposé à l'IME. L'engagement dans des formes de représentation ou de soutien entre pairs est encouragé dans une logique d'autodétermination, de responsabilité partagée et d'apprentissage de la citoyenneté.

Cet accompagnement vise à développer la capacité de chacun à s'exprimer devant un groupe, à porter une parole collective, à exercer des responsabilités adaptées à leur âge, et à valoriser leurs compétences à travers des dynamiques d'entraide ou de participation active à la vie de l'établissement.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mobilisée lorsqu'une personne souhaite s'impliquer dans la représentation de ses pairs, participer à des démarches collectives ou transmettre son expérience pour soutenir d'autres. Elle soutient l'accès aux droits, la reconnaissance de la parole, et la valorisation d'un rôle social au sein du groupe.

1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin de communiquer avec un groupe, de coopérer, de partager son expérience et de se sentir reconnu dans un rôle social.

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin de comprendre ses droits, de formuler ses opinions librement, et de faire des choix responsables en lien avec une fonction de représentation.

1.3.1.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

Besoin d'exercer ses droits civiques, de s'impliquer dans la vie démocratique de l'établissement et de participer à la représentation collective.

1.3.3.5 – Besoins pour apprendre à être pair-aidant

Besoin d'apprendre à soutenir les autres par l'expérience, à transmettre des savoirs vécus, et à se positionner comme ressource au sein du collectif.



■ (2.3.4) ACCOMPAGNEMENT POUR PARTICIPER À LA VIE SOCIALE

(2.3.4.1) ACCOMPAGNEMENT DU LIEN AVEC LES PROCHES ET LE VOISINAGE

S'intégrer dans un environnement collectif et y prendre activement part constitue un levier fondamental du développement personnel chez les enfants et adolescents. Le renforcement des liens sociaux, qu'il s'agisse de relations entre pairs, d'échanges avec le voisinage ou d'interactions plus larges, participe à la construction de l'identité et du sentiment d'appartenance.

L'accompagnement vise à encourager les échanges du quotidien, l'entraide et la convivialité à travers des activités partagées, des médiations

éducatives ou des temps collectifs. Ces expériences renforcent la confiance en soi, la reconnaissance mutuelle et la capacité à vivre avec les autres dans un cadre respectueux.

L'établissement développe également des partenariats permettant aux personnes de participer à des projets communs, des rencontres inter-établissements ou des temps festifs, dans une dynamique d'ouverture au monde et d'inclusion sociale.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mise en œuvre lorsqu'un enfant ou un jeune présentent des besoins liés à l'élargissement de son réseau relationnel, à la consolidation de liens sociaux ou à la participation à la vie collective dans des environnements variés. Elle favorise une dynamique d'inclusion, d'ouverture et d'engagement dans la société.

1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin de nouer et maintenir des relations amicales, d'échanger avec d'autres personnes accompagnées, et de participer à des temps collectifs favorisant la convivialité.

1.3.4.1 – Besoins pour participer à la vie sociale

Besoin de se sentir acteur dans un environnement social partagé, de prendre part à des rencontres inter-établissements ou à des projets communs valorisant l'inclusion sociale.



(2.3.4.2) ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS SOCIALES ET DE LOISIRS

Partager des temps de loisir en dehors du cadre habituel permet aux enfants et adolescents de découvrir de nouveaux environnements, de renforcer leur autonomie sociale et de vivre des expériences collectives enrichissantes. Ces activités, proposées à l'extérieur de l'établissement, encouragent l'ouverture à la vie culturelle, sportive ou communautaire et renforcent le sentiment d'appartenance.

L'équipe éducative accompagne les personnes dans toutes les étapes : expression des envies, préparation des sorties, participation active et retour sur expérience. Au-delà du plaisir et de la détente, ces moments contribuent au développement des compétences relationnelles, à la mobilité, à la responsabilisation, ainsi qu'à l'affirmation de soi dans la vie sociale.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mise en œuvre lorsqu'une personne accompagnée a besoin de soutien pour accéder à des activités sociales ou culturelles, pour apprendre à s'y préparer, y participer de manière autonome, et construire des liens dans des contextes élargis à la communauté.

1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin de participer à des activités partagées, d'échanger avec d'autres et de développer des compétences sociales dans des contextes variés.

1.3.4.1 – Besoins pour participer à la vie sociale

Besoin de s'inscrire dans des projets collectifs, de sortir de l'isolement, de renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe ou à une communauté.

1.1.1.8 – Besoins en matière de fonctions locomotrices

Besoin de maintenir ou améliorer ses capacités de déplacement à travers des activités physiques ou sportives.

1.3.1.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

Besoin de s'impliquer dans des actions de la vie communautaire et de faire l'expérience concrète de la citoyenneté.

1.3.2.2 – Besoins pour accomplir les activités domestiques

Besoin de renforcer l'autonomie par l'organisation de sorties (préparation, gestion de ses affaires personnelles, respect des règles de vie en groupe).



Quelques activités

LES « CLUBS DU MERCREDI APRÈS-MIDI » SEES

Le mercredi après-midi, durant le créneau des « clubs » à l'IME, certains enfants peuvent être accueillis dans un centre de loisirs, accompagnés par l'éducateur référent de l'activité. Ce dispositif, centré sur l'inclusion, permet aux enfants de partager des temps de jeux, d'activités, de fêtes ou encore de sports avec d'autres enfants issus du milieu ordinaire. Cette opportunité d'interactions ludiques vise à répondre aux besoins d'ouverture sociale et à favoriser la participation à des environnements plus diversifiés.

La participation est proposée en fonction des souhaits exprimés par les enfants et des priorités établies dans leur projet personnalisé. Elle peut éventuellement être renforcée pendant les vacances scolaires, et, à terme, offrir aux enfants la possibilité de fréquenter ces structures en dehors du cadre institutionnel de l'IME.



Découvrir un nouveau lieu, rencontrer de nouveaux intervenants et interagir avec des pairs en dehors des exigences scolaires offre un cadre sécurisant, où les échanges sont facilités. Cette forme de participation sociale lève en partie les barrières habituellement rencontrées dans un contexte scolaire classique, souvent plus stigmatisant pour les enfants en situation de handicap.

Ces moments permettent également d'accéder à des activités nouvelles ou différentes de celles proposées à l'IME, répondant à un besoin de loisirs partagés, de détente et d'égalité d'accès aux

espaces de vie de droit commun – à l'image des récréations vécues dans leur quartier.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les orientations nationales en faveur de l'inclusion. Même s'il ne s'agit pas d'une inclusion scolaire complète, parfois difficile à mettre en œuvre, il constitue une passerelle concrète entre le monde du handicap et la société. Il contribue ainsi à l'effectivité des droits de chaque enfant, en leur offrant des expériences de socialisation positives, et un accès renforcé à la vie sociale et citoyenne.



LA BIBLIOTHÈQUE

Cette activité leur permet non seulement d'explorer une grande diversité de livres et de supports de lecture, mais aussi de s'initier au plaisir de lire, de faire des choix personnels et d'apprendre à différer leur consultation grâce au système d'emprunt.

L'objectif va bien au-delà de la lecture : il s'agit d'un espace d'apprentissage social et culturel, où les enfants peuvent expérimenter les codes de vie en société dans un environnement réel, mais sécurisé et accompagné. Respect du silence, politesse, échanges simples avec les bibliothécaires, respect du matériel, mais aussi gestion de ses émotions dans un lieu public sont autant de compétences sociales et comportementales travaillées à cette occasion.

Le déplacement en ville est également une situation éducative à part entière, mobilisant l'attention, la sécurité routière, la gestion de groupe et l'autonomie.

Par ailleurs, l'accès à des documents variés, adaptés à leur âge ou à leurs centres d'intérêt, encourage l'envie d'apprendre, développe la curiosité et permet de stimuler l'appétence pour la lecture dans un monde où l'accès rapide à l'information numérique peut parfois prendre le pas sur la découverte et la réflexion. Cette activité participe donc à une meilleure insertion dans la vie sociale et culturelle, tout en valorisant les compétences individuelles dans un cadre bienveillant et enrichissant.





LES SORTIES À L'EXTÉRIEUR



Les sorties extérieures proposées aux enfants et adolescents visent à explorer de nouveaux environnements tout en développant leurs compétences sociales, relationnelles et d'autonomie.

Elles permettent d'interagir avec d'autres enfants et adultes dans des contextes variés, favorisant l'apprentissage du vivre-ensemble, du respect des règles, de l'écoute, du partage et de la communication. Ces expériences soutiennent l'adaptation à des lieux publics, renforcent la confiance en soi, et offrent aux enfants l'occasion de se sentir valorisés et intégrés dans la société.

Chaque sortie est pensée en fonction des capacités, besoins et intérêts des enfants, afin d'encourager leur curiosité, leur plaisir à découvrir et leur capacité à prendre des initiatives. Ces activités travaillent également sur des objectifs essentiels tels que la sécurité personnelle et collective, le comportement adapté en milieu ordinaire, la gestion de groupe, et le repérage dans l'espace.

Elles répondent ainsi à des besoins fondamentaux liés à la socialisation, à l'accès aux loisirs, et à l'autonomie dans les déplacements, tout en permettant aux enfants de vivre des moments agréables, porteurs de sens et transférables dans leur quotidien familial ou communautaire. Elle permet l'intégration à celle-ci et, au-delà, l'inclusion et la citoyenneté.





Les enfants doivent pouvoir se confronter à la réalité des situations de vie sociale dans un contexte hors institutionnel. Il est primordial de leurs donner cette opportunité d'acquérir de l'expérience à travers cette activité régulière.





Les sorties doivent toutes avoir du sens et être reliées à l'apprentissage :

- Les sorties éducatives de l'année doivent obligatoirement être en lien avec le thème de l'année.
- Les sorties culturelles (musées, châteaux, exposition de peinture, spectacle culturel, monument, défilé, bibliothèque, festival de théâtre.)
- Les sorties liées à l'espace et aux déplacements pour se repérer. (Visite d'une ville, savoir prendre un bus, savoir lire les horaires de bus et comprendre les destinations...)
- Les sorties liées à l'autonomie : savoir faire les courses (en lien avec l'équilibre alimentaire), savoir s'exprimer dans un magasin pour demander de l'aide, savoir se repérer dans un magasin, savoir choisir sa taille de chaussure, sa taille de pantalon, savoir gérer son argent, savoir être au restaurant, choisir son menu dans un restaurant....
- Les séjours éducatifs sur plusieurs jours (puy du fou, Miami, Italie), pour clôturer une année d'apprentissage.
- Les sorties loisirs sont liées à des regroupements avec d'autres jeunes d'autres écoles ou lycées de la région. Souvent sous la forme d'activités corporelles.



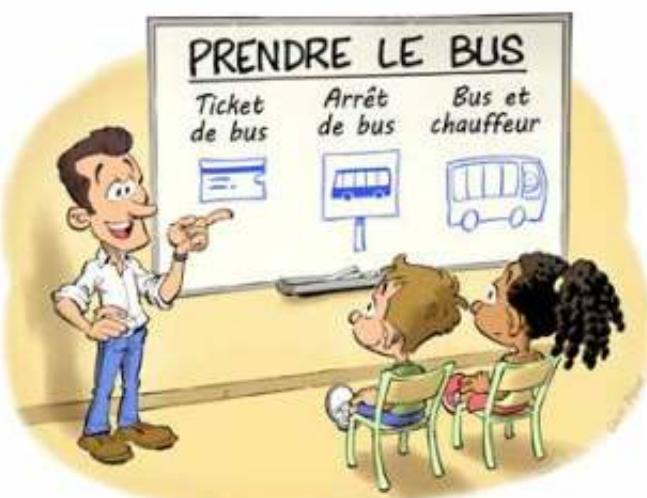
(2.3.4.3) ACCOMPAGNEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE POUR LES DÉPLACEMENTS

Développer la capacité à se déplacer de manière autonome et sécurisée représente un enjeu essentiel d'autonomie et d'inclusion pour les personnes accompagnées. L'IME propose un accompagnement progressif et individualisé, tenant compte des compétences, des besoins et de l'environnement de chacun.

Ce travail éducatif comprend l'apprentissage des repères dans l'espace, la planification des trajets, la compréhension des consignes dans les lieux publics, l'usage des transports en commun ou adaptés et le respect des règles de sécurité. Il s'inscrit dans une logique de responsabilisation et d'autodétermination, favorisant l'autonomie dans les déplacements du quotidien.

Les accompagnants présents dans les transports de l'IME jouent un rôle clé : ils assurent un cadre sécurisant, observent les évolutions, encouragent les initiatives, et participent activement au transfert des apprentissages dans des situations concrètes.

L'accompagnement peut se faire individuellement ou en groupe, et s'adapte aux étapes de développement de chaque personne : aller seul au portail, reconnaître un arrêt de bus, signaler un danger, ou participer à un trajet accompagné en autonomie partielle.



Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mise en œuvre lorsqu'une personne accompagnée a besoin de soutien pour renforcer sa capacité à se déplacer en sécurité, à utiliser les moyens de transport, ou à développer une meilleure autonomie dans ses déplacements quotidiens.

1.2.1.3 – Besoins pour la mobilité

Besoin de se déplacer dans différents environnements.

1.3.4.2 – Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport

Besoin d'utiliser un moyen de transport (individuel ou collectif), de planifier un trajet, de comprendre les modalités d'accès et d'agir en autonomie ou avec un accompagnement partiel.

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin de faire des choix éclairés, d'anticiper les risques et de se déplacer en sécurité dans l'espace public ou semi-public.

(2.3.5) ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'AUTOGESTION

(2.3.5.1) ACCOMPAGNEMENT POUR L'OUVERTURE DES DROITS

À l'IME, l'ouverture des droits sociaux fait partie intégrante de l'accompagnement global proposé aux personnes. Elle vise à garantir un accès effectif aux aides et dispositifs administratifs (allocation d'éducation de l'enfant handicapé, complément de ressources, aide sociale, couverture santé, etc.), nécessaires à la sécurisation du parcours et à la réduction des inégalités. L'assistante sociale est au cœur de cette démarche. Elle repère les besoins, informe les familles ou représentants légaux, constitue les dossiers en lien avec les personnes concernées, et assure la liaison avec les organismes compétents (CAF, MDPH, CPAM, conseils départementaux, etc.). Elle travaille en coordination étroite avec l'équipe administrative et les professionnels référents, pour assurer un suivi attentif, réactif et conforme aux échéances.

Cet accompagnement permet de prévenir les ruptures de droits, de soutenir la compréhension des démarches, et de garantir l'accès aux ressources indispensables à une vie digne et stable, tant pour la personne accompagnée que pour son entourage.



Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mobilisée lorsqu'une personne accompagnée et sa famille ont besoin d'un appui pour accéder aux droits sociaux, comprendre les démarches à effectuer, assurer le suivi des prestations ou prévenir les ruptures administratives. L'implication des familles ou représentants légaux est essentielle pour garantir la continuité et la pleine effectivité des droits.

1.3.1.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

Besoin d'être accompagné dans la reconnaissance de ses droits, la formulation de demandes administratives, la compréhension des procédures et l'exercice effectif de sa citoyenneté.

1.3.5.1 – Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique

Besoin d'accéder à des ressources financières suffisantes pour vivre dignement, de bénéficier des aides disponibles et d'être soutenu dans la gestion de ses droits sociaux.

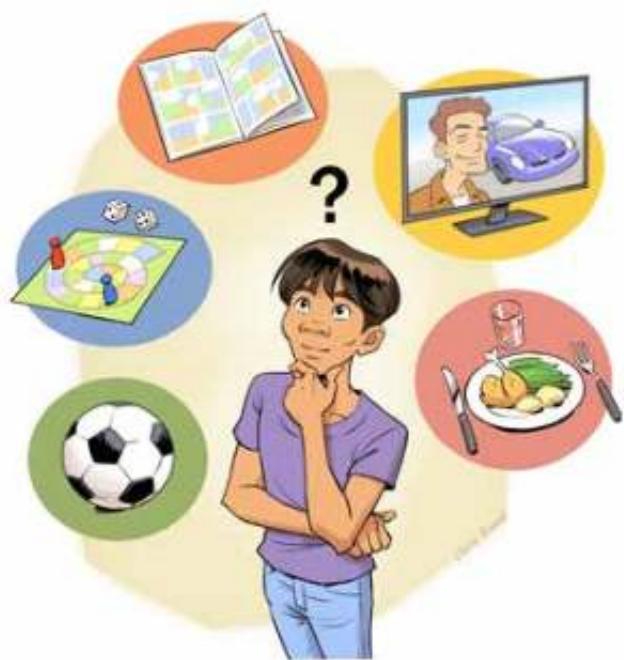


(2.3.5.2) ACCOMPAGNEMENT POUR L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE DANS LA GESTION DES RESSOURCES

L'apprentissage de la gestion des ressources personnelles constitue un axe éducatif important pour soutenir l'autonomie et préparer les personnes accompagnées à faire des choix réfléchis et adaptés dans la vie quotidienne.

Cet accompagnement s'adapte à l'âge, au niveau de développement et aux capacités de chacun. Il peut concerner la gestion de l'argent de vie, l'organisation de petites dépenses liées aux sorties, loisirs ou projets personnels, la compréhension de la valeur des choses, ou encore l'initiation à des notions simples de budget.

Les professionnels éducatifs, en lien avec leurs proches, proposent des situations concrètes où les enfants, adolescents ou jeunes adultes sont invités à participer à la gestion de leur argent de manière progressive, accompagnée et sécurisée. Les familles ou représentants légaux sont pleinement associés à cette démarche, notamment pour garantir la cohérence éducative et la sécurisation des ressources.



L'objectif est de favoriser l'autodétermination, la capacité à faire des choix responsables, et la compréhension du lien entre ressources disponibles, besoins exprimés et projets personnels.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mobilisée lorsqu'une personne accompagnée a besoin de soutien pour comprendre la gestion de ses ressources personnelles, apprendre à faire des choix adaptés, ou renforcer sa capacité à planifier et sécuriser ses dépenses, en lien avec ses besoins éducatifs et son niveau d'autonomie.

1.3.5.1 – Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique

Besoin de gérer de manière autonome ou accompagnée ses ressources financières, de faire des choix de consommation adaptés et de sécuriser son budget au quotidien.

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin de faire des choix en toute conscience dans la gestion de l'argent, d'éviter les situations de vulnérabilité financière ou de dépendance.



(2.3.5.3) ACCOMPAGNEMENTS CONSEILS ET MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE PROTECTION DES ADULTES



L'accompagnement autour des mesures de protection juridique s'inscrit dans une mission de conseil, de prévention et de soutien à la mise en œuvre des dispositifs adaptés aux besoins des personnes accompagnées en situation de vulnérabilité.

L'assistante sociale joue un rôle central dans ce processus. Elle informe les familles et les représentants légaux sur les différentes formes de protection juridique possibles (sauvegarde de justice, tutelle, curatelle), les aide à comprendre les enjeux de ces dispositifs, et les accompagne dans les démarches administratives et judiciaires

si nécessaire. Elle assure également la coordination avec les services de protection juridique des majeurs, les mandataires judiciaires, et les autorités compétentes.

Cet accompagnement vise à garantir le respect des droits de la personne, la prise en compte de ses souhaits, et la mise en place d'un cadre protecteur adapté à son degré d'autonomie. Il contribue aussi à prévenir les situations de mise en danger, à sécuriser les décisions dans les domaines administratifs, médicaux ou financiers, et à maintenir un équilibre entre soutien et auto-détermination.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mobilisée lorsqu'une personne accompagnée, sa famille ou son représentant légal a besoin de soutien pour comprendre, initier ou suivre une mesure de protection juridique adaptée à sa situation, dans un souci de sécurité, de droits et de respect de la volonté de la personne.

1.3.1.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

Besoin d'être accompagné dans l'exercice et le respect de ses droits, notamment dans les situations où une mesure de protection peut être envisagée.

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin d'aide à la prise de décision dans les situations complexes ou sensibles, nécessitant un accompagnement renforcé pour préserver la sécurité et les intérêts de la personne.



(2.4) PRESTATIONS DE COORDINATION RENFORCÉE POUR LA COHÉRENCE DU PARCOURS

(2.4.1) PRESTATIONS DE COORDINATION RENFORCÉE POUR LA COHÉRENCE DE PARCOURS

Certaines situations complexes rencontrées par les enfants, adolescents ou jeunes adultes accompagnés à l'IME nécessitent une coordination interdisciplinaire et interinstitutionnelle renforcée, afin de garantir la continuité, la cohérence et l'adaptabilité du parcours.

Ces situations peuvent concerter des périodes des troubles psychiques ou somatiques majeurs, des transitions délicates (admission, orientation, passage à l'âge adulte), ou encore des environnements familiaux fragilisés. Le recours à une coordination renforcée s'impose lorsque les besoins de la personne nécessitent l'articulation étroite d'acteurs multiples : secteur médico-social, scolaire, sanitaire, services sociaux ou services spécialisés.

L'équipe pluridisciplinaire de l'IME, souvent pilotée par la direction, le chef de service ou l'assistante du service sociale, en lien avec la famille,

peut initier ou contribuer à un Plan d'Accompagnement Global (PAG) ou à un dispositif équivalent. Ce travail est mené en co-construction avec les proches et les partenaires extérieurs, dans une logique de concertation, de souplesse et d'anticipation.

Ce type de coordination peut inclure :

- Des réunions formalisées associant tous les acteurs concernés,
- La mise en œuvre de modalités spécifiques : stages, accueils temporaires, relais d'accompagnement, aménagements scolaires ou thérapeutiques,
- La mobilisation de dispositifs de soutien externe : CAMSP, CMPP, ASE, SESSAD, etc.

L'IME veille à maintenir la personne au centre des décisions, à éviter les ruptures de parcours, et à soutenir l'inclusion dans tous les contextes de vie.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mobilisée lorsque la personne accompagnée se trouve dans une situation nécessitant une coordination étroite entre plusieurs partenaires, afin de garantir un accompagnement global, individualisé et sans discontinuité.

1.3.1.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

Besoin de bénéficier d'une représentation ou d'un soutien renforcé pour faire valoir ses droits dans des contextes complexes.

1.3.4.1 – Besoins pour participer à la vie sociale

Besoin d'un accompagnement structuré et interdisciplinaire pour maintenir le lien social et prévenir l'isolement dans les situations de crise ou de rupture.

1.1.1.1 – Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux

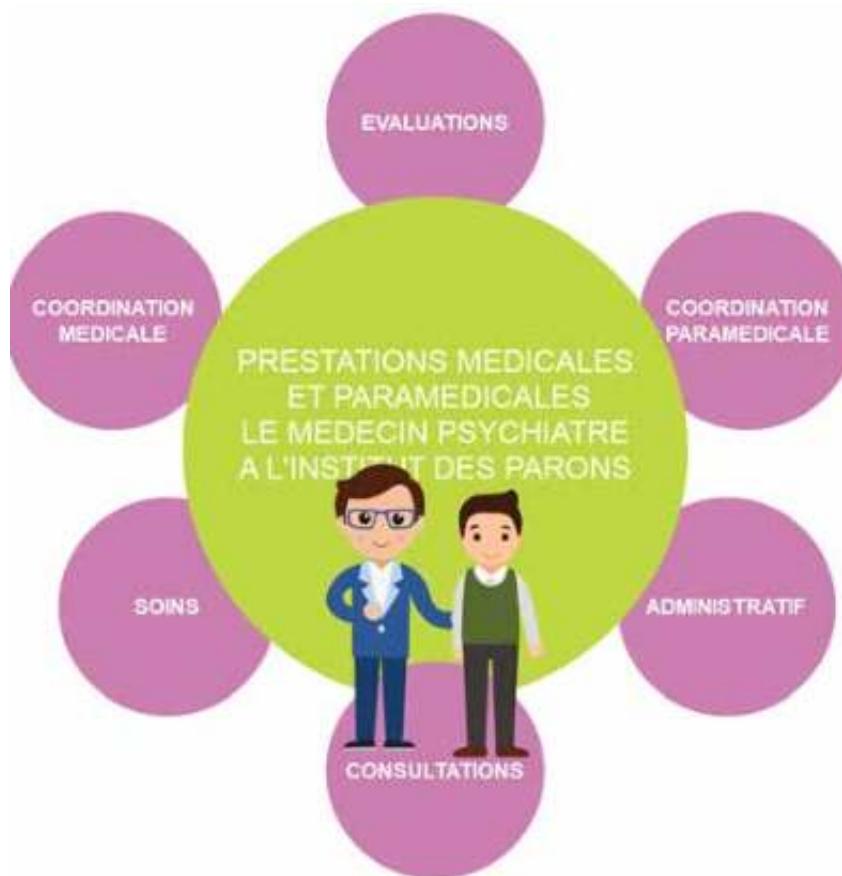
Besoin de réponses concertées et continues pour stabiliser la situation psychique ou cognitive dans les contextes complexes.



Prestations de soins, de maintien et de développement **DES CAPACITES FONCTIONNELLES**

■ (2.1.1) SOINS SOMATIQUES ET PSYCHIQUES

(2.1.1.1) SOINS MÉDICAUX À VISÉE PRÉVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE



À l'IME, les soins médicaux sont dispensés dans une approche globale de la santé, en lien étroit avec les familles et les professionnels du secteur sanitaire. Les enfants, adolescents et jeunes adultes bénéficient d'un suivi médical adapté à leurs besoins, qu'ils soient somatiques ou psychiques.

Les soins somatiques sont généralement assurés par les médecins traitants libéraux, choisis par les représentants légaux, en lien avec l'établissement. Les consultations peuvent être organisées à l'extérieur ou, si nécessaire, dans les locaux de l'IME.



Pour ce qui relève du champ psychique, le médecin pédopsychiatre, en lien avec les autres professionnels de santé et l'équipe éducative, joue un rôle central dans l'évaluation, le diagnostic et le suivi des troubles du développement, des troubles émotionnels ou du comportement. Il intervient également pour adapter les prises en charge en fonction de l'évolution du jeune, dans le respect de son rythme, de ses besoins et de son environnement familial.

L'ensemble de cette organisation vise à :

- Garantir un accès régulier aux soins, dans le respect du libre choix des familles ;
- Coordonner les interventions médicales
- Assurer une prise en charge cohérente, en prévention, en traitement, et en accompagnement dans des situations de vulnérabilité ou de fragilité médicale.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mobilisée pour répondre à des besoins médicaux somatiques ou psychiques nécessitant un accompagnement régulier, coordonné et personnalisé.

1.1.1.1 – Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux

Besoin d'un suivi médical spécialisé pour la stabilité et la prise en charge des troubles psychiques ou cognitifs.

1.1.1.4 – Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaires, hématopoïétiques, immunitaires et respiratoires

Besoin d'un accompagnement médical pour surveiller ou traiter des affections chroniques ou aiguës.

1.1.1.10 – Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

Besoin d'un suivi médical régulier, de soins de prévention, et d'un accès facilité aux professionnels de santé.



(2.1.1.2) SOINS TECHNIQUES ET DE SURVEILLANCE INFIRMIERS OU DÉLÉGUÉS



Les soins infirmiers au sein de l'IME sont assurés par l'équipe infirmière de l'établissement, composée de professionnels diplômés qui interviennent en continu auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés.

Leur rôle est de garantir la surveillance de l'état de santé, d'administrer les traitements prescrits, et

d'assurer les soins techniques nécessaires, dans un cadre sécurisé, bienveillant et coordonné avec l'ensemble des acteurs éducatifs, médicaux et paramédicaux.



Parmi les missions assurées :

- Mise à jour du dossier de soins et traçabilité rigoureuse des actes médicaux ;
- Préparation et administration des traitements, en lien avec le médecin prescripteur et le pharmacien conventionné ;
- Surveillance clinique quotidienne (prises de constantes, observation de l'état général, détection des signes de douleur ou de déséquilibre) ;
- Réalisation de soins infirmiers préventifs ou curatifs ;
- Suivi de la gestion de la pharmacie interne : vérification des stocks, dates de péremption, préparation des trousse pour les sorties ;
- Collaboration étroite avec l'équipe éducative pour intégrer les dimensions de soin dans le quotidien des jeunes.
- L'ensemble des interventions s'effectue dans le respect des protocoles en vigueur, dans une logique de prévention, de sécurité et de continuité des soins.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mobilisée pour répondre à des besoins médicaux nécessitant des soins techniques réguliers, une surveillance active ou un accompagnement individualisé dans la gestion de la santé.

1.1.1.1 – Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux
Besoin de suivi et d'adaptation des traitements pour assurer un équilibre psychique ou cognitif.

1.1.1.2 – Besoins en matière de douleur

Besoin de repérage, d'évaluation et de prise en charge de la douleur, quelle qu'en soit l'origine.

1.1.1.5 – Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaires, hématopoïétiques, immunitaires et respiratoires

Besoin de surveillance clinique régulière pour prévenir ou gérer des risques liés à des affections chroniques.

1.1.1.10 – Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

Besoin d'un accompagnement structuré dans la prise de traitements, la prévention et la gestion des soins courants.

(2.1.1.3) PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES



À l'IME, les psychologues accompagnent les enfants, adolescents et jeunes adultes dans le respect de leur singularité, de leur développement et de leur environnement familial, scolaire et social. Leur mission est de comprendre, évaluer et soutenir la vie psychique des personnes accompagnées, en lien avec leur parcours et leurs besoins spécifiques.

Leur approche clinique s'appuie sur des référentiels théoriques variés adaptés à chaque situation.

Ils veillent à préserver la sécurité psychique, l'estime de soi, l'intimité et l'expression des ressentis dans toutes les dimensions de l'accompagnement.

Afin de faciliter la compréhension et l'expression adaptées à tous, la psychologue s'appuie sur l'utilisation d'outils type CAA (tableau de langage assisté, roue des émotions, mimes, objets symboliques...).



Actions mises en œuvre :

■ Auprès des personnes accompagnées :

- Réalisation d'évaluations psychologiques à visée diagnostique ou fonctionnelle, dans le cadre du projet personnalisé (profil cognitif, émotionnel, sensoriel, développemental...).
- Accompagnements individuels ou collectifs pour soutenir la régulation émotionnelle, la communication, les habiletés sociales et le mieux-être psychique.
- Aide à l'adaptation dans les contextes de rupture, de transition ou de changement.

■ Auprès des familles :

- Temps d'écoute, de soutien ponctuel ou de guidance parentale, à la demande ou sur proposition de l'équipe.

- Accompagnement dans la compréhension des troubles ou des comportements de leur enfant, en lien avec le projet personnalisé.

■ Au sein de l'équipe et de l'institution :

- Participation aux réunions pluridisciplinaires pour apporter un éclairage clinique et éthique.
- Contribution à l'analyse des pratiques et à l'adaptation des modalités d'accompagnement.
- Lien avec les partenaires extérieurs (pédopsychiatres, établissements de santé, services sociaux...) si la situation le requiert.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mobilisée lorsqu'une personne accompagnée présente des besoins de compréhension, de régulation ou de soutien dans sa vie psychique et relationnelle, nécessitant une approche clinique adaptée à son développement et à son environnement.

1.1.1.1 – Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux

Cette prestation répond aux besoins d'évaluation, d'accompagnement et de soutien des fonctions mentales, psychiques et cognitives. Elle vise à favoriser la régulation émotionnelle, l'adaptation comportementale, le développement des compétences cognitives et le maintien de l'autonomie.



(2.1.1.4) PRESTATIONS DES PHARMACIENS ET DES PRÉPARATEURS EN PHARMACIE



Dans le cadre du suivi médical des enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés, l'IME bénéficie d'un partenariat structuré avec une pharmacie de proximité, garantissant un circuit du médicament sécurisé, fluide et adapté aux besoins de chacun.

Ce partenariat facilite l'organisation des soins et permet à l'équipe infirmière de disposer des traitements et du matériel nécessaires, dans le respect des prescriptions et des protocoles en vigueur.

Les actions menées comprennent :

■ La préparation hebdomadaire des traitements sous forme de piluliers individualisés, adaptés aux prescriptions et à l'organisation de l'établissement ;

- La fourniture de matériel médical en lien avec les besoins identifiés dans les projets de soins (seringues, dispositifs médicaux, etc.) ;
- L'approvisionnement en consommables spécifiques, comme l'eau gélifiée, les produits de soins cutanés ou les protections ;
- La traçabilité des livraisons et le respect des règles de conservation et de sécurité sanitaire.
- Ce lien étroit entre la pharmacie partenaire, l'équipe infirmière et les professionnels médicaux contribue à la continuité des soins, à la sécurité médicamenteuse et au confort des personnes accompagnées.



(2.1.2) RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLE

(2.1.2.1) PRESTATIONS DES AUXILIAIRES MÉDICAUX, DES INSTRUCTEURS EN LOCOMOTION

À l'IME, les prestations de rééducation et de réadaptation fonctionnelle sont assurées par des professionnels paramédicaux salariés de l'établissement. Intégrés à l'équipe pluridisciplinaire, ils interviennent auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes dans une approche globale, individualisée et évolutive.

Leur action vise à préserver, développer ou restaurer les capacités motrices, sensorielles, lan-

gagières ou cognitives, en s'appuyant sur des évaluations régulières, des objectifs thérapeutiques clairs et une collaboration étroite avec les éducateurs, enseignants et familles.

Ces interventions s'inscrivent pleinement dans le projet personnalisé de chaque personne accompagnée, avec des modalités adaptées à son rythme, à son développement et à ses besoins spécifiques.



L'orthophoniste évalue et prend en charge les troubles de la communication, du langage oral et écrit, de la voix, de la déglutition ou encore du raisonnement logique.

Elle peut également mettre en place des outils de communication alternative et augmentée (CAA) pour les jeunes présentant des limitations verbales.

L'orthophoniste réalise des bilans réguliers, assure un suivi individualisé, et travaille en lien étroit avec l'équipe éducative et les familles, afin de renforcer la cohérence des apprentissages et des stratégies de communication.



INTERVENTION DU PSYCHOMOTRICIEN

Le psychomotricien intervient pour soutenir le développement corporel, émotionnel et relationnel des jeunes, à travers des séances individuelles ou collectives.

Les objectifs peuvent inclure l'autonomie motrice, l'intégration sensorielle, la régulation émotionnelle, la conscience corporelle, ou encore la coordination gestuelle.

Cette approche globale contribue au bien-être psychocorporel, à la réduction des troubles du comportement et à l'amélioration des interactions avec l'environnement.



INTERVENTION DU KINÉSITHÉRAPEUTE

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mobilisée lorsqu'une personne accompagnée présente des besoins de compréhension, de régulation ou de soutien dans sa vie psychique et relationnelle, nécessitant une approche clinique adaptée à son développement et à son environnement.

1.1.1.1 – Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux

Cette prestation répond aux besoins d'évaluation, d'accompagnement et de soutien des fonctions mentales, psychiques et cognitives. Elle vise à favoriser la régulation émotionnelle, l'adaptation comportementale, le développement des compétences cognitives et le maintien de l'autonomie.

Le kinésithérapeute évalue les capacités motrices, sensorielles et fonctionnelles des jeunes pris en charge. Ses interventions visent à prévenir les troubles musculo-squelettiques, à maintenir ou améliorer la mobilité, à gérer les douleurs, et à renforcer l'équilibre postural.

Son travail s'articule avec celui des autres professionnels pour favoriser l'autonomie dans les déplacements et la participation aux activités quotidiennes.



ZONE DÉCOUPÉE



SOMMAIRE

Les prestations Indirectes

DE L'ÉTABLISSEMENT

PILOTAGE ET FONCTION SUPPORTS.....	169
3.1.1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	169
■ (3.1.1.1) Pilotage et direction	169
■ (3.1.1.2) Gestion des ressources humaines, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et du dialogue social.....	173
3.1.2 GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET COMPTABLE	181
■ (3.1.2.1) Gestion budgétaire, financière et comptable.....	181
■ (3.1.2.2) Gestion administrative.....	183
I) 3.1.3 INFORMATION ET COMMUNICATION.....	185
■ (3.1.3.1) Communication, statistiques, rapport annuel et documents collectifs 2002-2.....	185
■ (3.1.3.2) Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, tic, archivage informatique des données, GED	188
• La protection des données à caractère personnel	188
II) LE SYSTÈME D'INFORMATION : UN VIRAGE NUMÉRIQUE	
POUR UN ACCOMPAGNEMENT PARTAGE	190
III) 3.1.4 QUALITÉ ET SÉCURITÉ	196
■ (3.1.4.1) Démarche d'amélioration continue de la qualité	196
• La démarche qualité	196
• Les composantes du Plan Bleu à l'Institut des Paroisses	200
■ (3.1.4.2) Analyse des pratiques, espaces ressource et soutien aux personnels	200
■ (3.1.4.3) Prestations de supervision.....	201
IV) 3.1.5 RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE.....	202
■ (3.1.5.1) Coopération, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun.....	202
• Partenariats Médico-sociaux et Sanitaires	203
• Partenariats Educatifs et Pédagogiques	203
• Partenariats Culturels et Loisirs	203
• Partenariats Associatifs et Humanitaires.....	204



■ (3.1.5.2) APPUI - RESSOURCES ET PARTENARIATS INSTITUTIONNELS	204
■ (3.1.6) Transports liés à gerer, manager, coopérer	208
V) 3.2.1 LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR ACCUEILLIR.....	208
■ (3.2.1.1) Locaux et autres ressources pour héberger et accueillir le jour	208
■ (3.2.1.2) Locaux et autres ressources pour réaliser les prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	222
■ (3.2.1.3) Locaux et autres ressources pour gérer, manager, coopérer.....	223
■ (3.2.1.4) Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs	224
VI) 3.2.2 FOURNIR DES REPAS	225
VII) 3.2.3 ENTRETIEN DU LINGE.....	226
VIII) 3.2.4 TRANSPORTS LIÉS AU PROJET INDIVIDUEL.....	227
■ (3.2.4.1) Transports liés à accueillir	227
■ (3.2.4.2) Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	228
■ (3.2.4.3) Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale	229
3.2.5 TRANSPORTS DES BIENS ET MATÉRIELS LIÉS À LA RESTAURATION ET À L'ENTRETIEN DU LINGE	230



Pilotage ET FONCTION SUPPORTS

LES FONCTIONS GÉRER, MANAGER, COOPÉRER REGROUENT L'ENSEMBLE DES FONCTIONS RÉALISÉES AU NIVEAU DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT.

3.1.1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le directeur veille au bon fonctionnement des établissements et à la transformation de l'offre médico-sociale en impulsant les réformes nécessaires à la réussite de ce projet.

(3.1.1.1) PILOTAGE ET DIRECTION

Le Directeur Général est le garant du bon fonctionnement de l'ensemble des établissements et services sous sa responsabilité. Il assure la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par l'association et veille à leur déclinaison opérationnelle au sein de chaque structure. Ses missions comprennent :

- Pilotage
- Management
- Sécurité
- Coopération avec les acteurs du territoire
- Communication interne et externe
- Contrôle de gestion
- Politique bientraitance et éthique institutionnelle





Pilotage	<ul style="list-style-type: none">■ Piloter la politique de l'association■ Responsable de l'élaboration des projets d'établissements■ Négociation avec les tutelles et les partenaires■ Arbitrer les actions de développement et de gestion
Management	<ul style="list-style-type: none">■ Impulser la politique de l'association■ Veille au respect des objectifs du projet d'établissement■ Garantir la politique managériale■ Représente l'employeur au CSE et dans la commission CSSCT
Sécurité	<ul style="list-style-type: none">■ Assurer les conditions de sécurité et d'hygiène des établissements■ Assurer l'établissement du respect des bonnes conditions de travail■ Assurer la continuité de la prise en charge en cas de crise■ Alerter les autorités en cas de dysfonctionnement■ Responsable de la bonne tenue du DUERP
Coopération avec les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none">■ Représenter l'association auprès des partenaires■ Créer les synergies nécessaires au fonctionnement en réseaux
Communication interne et externe	<ul style="list-style-type: none">■ Assurer la communication interne et externe
Contrôle de Gestion et RAF	<ul style="list-style-type: none">■ Pilote le suivi comptable et budgétaire■ Responsable administratif et financier des établissements■ Gère l'ensemble du processus de tarification avec les tutelles.■ Rend compte du contrôle de gestion à l'association et aux tutelles.■ Plan d'investissement et recherche de CNR, subventions
Politique de bientraitance et éthique institutionnelle	<ul style="list-style-type: none">■ Garantit la politique de bientraitance menée au sein des établissements

Le directeur peut participer à l'ensemble des réunions de l'établissement. Le directeur ou les chefs de services pilotent des groupes de travail sur plusieurs thèmes (COPIL) tout au long de l'année.

Pour atteindre ces objectifs, elle s'est dotée de services assurant la qualité du fonctionnement des établissements.



LE CHEF DE SERVICE

Le chef de service assure l'organisation et le bon fonctionnement du service en garantissant le respect des réglementations, l'encadrement des équipes pluridisciplinaires, la gestion administrative, ainsi que le développement des partenariats, tout en veillant à la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies et à la communication avec leurs familles.

Organisation générale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluer et mesurer l'impact des actions menées par le service. ■ Garantir le respect des droits et libertés des personnes accueillies. ■ Assurer une veille permanente et diffuser les informations relatives aux évolutions législatives, juridiques et réglementaires. ■ Contribuer à l'évaluation interne et gestion des risques de l'établissement en collaboration avec le responsable qualité. ■ Veiller au respect de la réglementation en vigueur. ■ Organiser un service minimum en cas de risque de rupture de la continuité du service (définition des besoins, encadrement, activités).
Encadrement d'équipe et gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ■ A en charge le management de son équipe. ■ Encadrer et animer une équipe pluridisciplinaire. ■ Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi des projets. ■ Animer les réunions d'équipe, de synthèses et de bilans. ■ Organiser et coordonner le travail de l'équipe (répartition des tâches, programmation des activités, gestion des plannings). ■ Assurer la coordination des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. ■ Veiller au respect de la réglementation relative à la gestion du temps de travail. ■ Identifier les besoins en formation et favoriser la montée en compétences des équipes. ■ Participer au recrutement des équipes (définition des missions, rédaction des fiches de poste, pré-sélection pour les CDI). ■ Organiser l'accueil et l'encadrement des stagiaires. ■ Manager les équipes dans le respect des valeurs éthiques et associatives. ■ Préparer et transmettre les éléments de paie (heures complémentaires, absences, etc.).



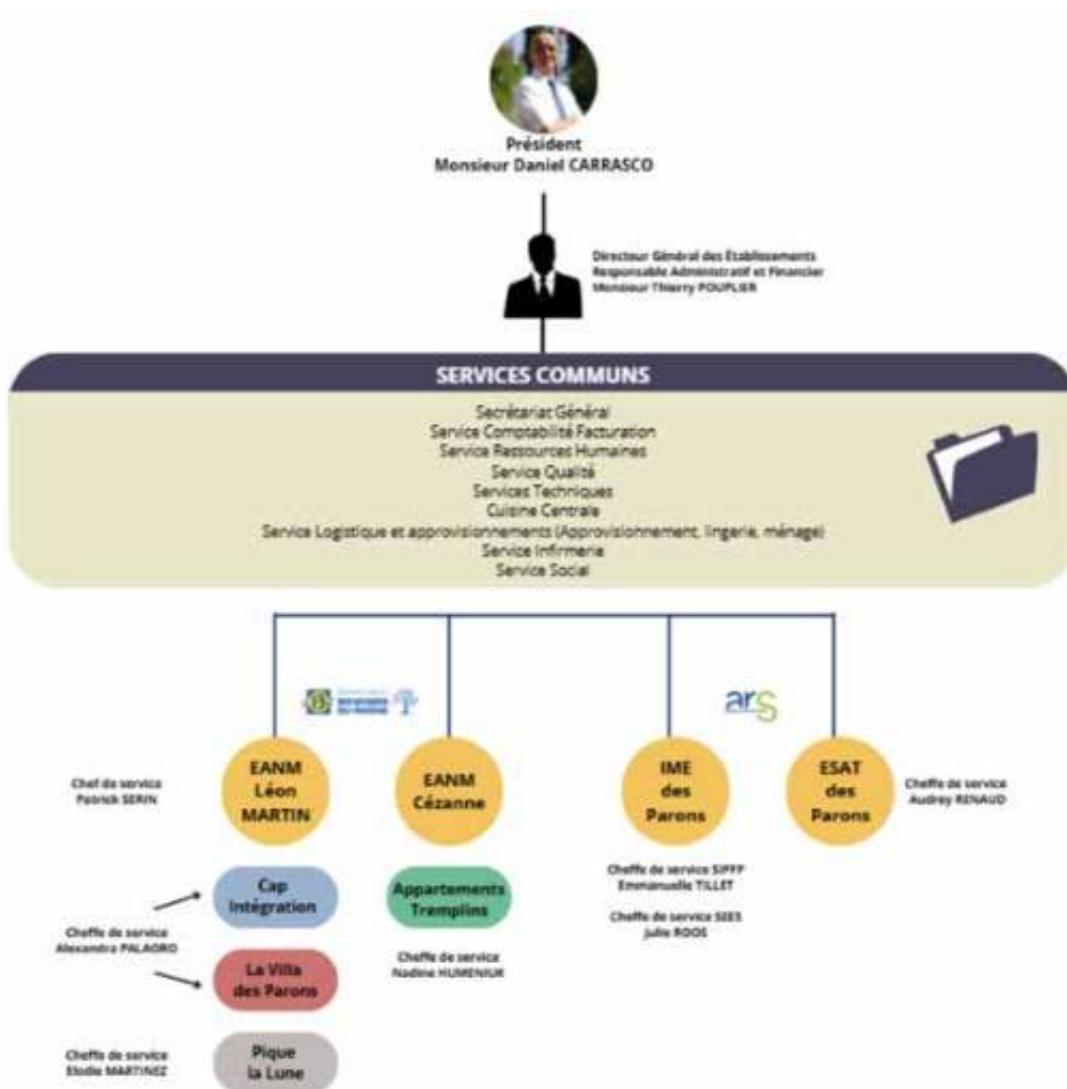
Gestion administrative	<ul style="list-style-type: none">■ Organiser et superviser les parcours d'admission et de sortie des résidents.■ Assurer le suivi administratif des dossiers des personnes accueillies.■ Veiller à l'ouverture et au maintien des droits des bénéficiaires.■ Superviser et valider les écrits professionnels (rapports, synthèses de suivi).■ Garantir le respect des règles d'hygiène et de sécurité.■ Contrôler la qualité des activités réalisées.
Partenariats et projets transversaux	<ul style="list-style-type: none">■ Développer les collaborations et partenariats au bénéfice des personnes accueillies et de l'organisation.■ Identifier et mobiliser les partenaires potentiels.■ Développer les réseaux et les actions partenariales.■ Représenter le service auprès des instances extérieures.
Relations et communication	<ul style="list-style-type: none">■ Informer les parents ou représentants légaux des modalités d'accueil et des évolutions du projet personnalisé.■ Veiller à un accueil de qualité des familles et traiter les éventuels dysfonctionnements.■ Prendre en compte les demandes des familles et leur proposer des solutions adaptées.■ Assurer la coordination et le suivi de la prise en charge des personnes accueillies.





(3.1.1.2) GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, DE LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES ET DU DIALOGUE SOCIAL

ORGANIGRAMME



L'Institut des Parons fonctionne sans siège social. Il s'appuie sur des services communs centralisés, dirigés par Monsieur POUPLIER et placés sous le contrôle du Conseil d'Administration de l'Association. Ces services assurent leurs prestations à l'ensemble des établissements relevant du Conseil Départemental 13 ainsi que de l'ARS PACA.



DIALOGUE SOCIAL



Le Comité Social et Economique (CSE) est mis en œuvre au sein de l’Institut des Parons. Il a pour mission d’assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l’évolution économique et financière de l’entreprise, à l’organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Le CSE est informé et consulté sur les questions intéressant l’organisation, la gestion et la marche générale de l’entreprise, notamment sur :

- Les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs ;
- La modification de son organisation économique ou juridique ;
- Les conditions d’emploi, de travail, notamment la durée du travail, et la formation professionnelle ;
- L’introduction de nouvelles technologies, tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- Les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils, des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives et des travailleurs handicapés, notamment sur l’aménagement des postes de travail.



PRÉVENTION ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'accord d'entreprise relatif au périmètre et aux modalités du fonctionnement du CSE signé le 4 février 2019 entre l'Association des Parons et la déléguée syndicale CGT, prévoit l'existence d'une commission CSSCT.

Crée par la réforme du Code du Travail, la CSSCT est un organe du Comité Social et Economique (CSE) se voyant confier tout ou partie des attributions jusqu'ici dévolues au CHSCT : «La Commission santé, sécurité et conditions de travail se voit confier par délégation du comité social et économique, tout ou en partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à un expert et des attributions consultatives du comité» (article L 2315-38).

Cette commission a donc pour objectifs principaux, par délégation du CSE, de veiller à la protection de la sécurité et de la santé des salariés et de contribuer à améliorer leurs conditions de travail.

- Elle collecte les informations de terrain et en fait la synthèse pour le CSE.
- Elle «instruit» les dossiers techniques pour que le CSE puisse s'en emparer correctement.
- Elle peut préparer les délibérations du CSE, mais celles-ci seront votées en séance du CSE.
- Elle peut auditionner des cabinets d'expertise puis proposer un choix au CSE. Elle peut accompagner le travail des experts pendant leurs missions, mais le rapport devra être présenté au CSE. Toutes les questions relatives à la santé, sécurité et conditions de travail sont étudiées en réunion CSE. Les membres du CSE s'appuient sur les travaux de la commission et donnent lieu à un procès-verbal.
- La commission CSSCT est le lieu des débats spécialisés sur les questions de santé et de conditions de travail.

Le CSE n'a pas de pouvoirs décisionnels en matière de santé au travail, il n'est pas un lieu de prise de décisions, mais un lieu d'élaboration de décisions par la direction. Les représentants du personnel se doivent d'apporter des éléments factuels sur les dysfonctionnements constatés dans l'organisation du travail, ou des attentes des salariés sur les moyens et conditions de travail. Les membres disposent d'un crédit d'heures spécifiques de 30 heures par an (pour les trois) :

CSE (Comité Social et Economique) et CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 10 Réunions / an CSE ■ 3 Réunions CSSCT / an ■ Temps de Délégation ■ NAO ■ Accords ■ DUERP à jour PAPRIACT ■ BDES à jour
--	--



PRESTATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'équipe ressources humaines gère de nombreux dispositifs.

La responsabilité sociale de l'Association se réfère bien sûr à des règles et à des principes, mais également au comportement éthique, transparent et responsable de tous et de chacun. L'intégration de la stratégie RSE en matière de Ressources humaines a ainsi pour objectif de créer, de préserver et de développer les emplois et le capital humain de l'Association. Ainsi la lutte contre les discriminations, le respect des droits humains, la santé et la sécurité des collaborateurs ainsi que la qualité de vie au travail, mettent en évidence que performance sociale et performance économique sont indissociables.

Gestion des salariés	<ul style="list-style-type: none">■ S'assurer de l'application du droit social et des dispositions conventionnelles, de l'application des accords collectifs en vigueur■ Recruter, embaucher le salarié, intégrer le salarié■ Gestion des CDD, dossiers, déclaration, contrats■ Suivi du salarié et des obligations légales■ Informer le salarié sur ses droits et faire valoir ces droits■ Arrêter ou suspendre le contrat du salarié■ Recruter les stagiaires et bénévoles■ Suivi du stagiaire et du bénévole■ GPEC■ Rapport annuel égalité Hommes/Femmes■ BDES
Paies et DSN	<ul style="list-style-type: none">■ Déclarer et renseigner sur le salarié auprès des organismes■ Ouverture et abondement des droits sociaux■ Élaborer la paie et les différentes indemnités.
Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">■ Informer sur les droits et les dispositifs de formation■ Préparer et élaborer le plan de développement des compétences■ Mise en œuvre, suivi et remboursement des frais de formation■ Relations avec l'OPCO
Coordination avec les différents services ou instances	<ul style="list-style-type: none">■ Participer en lien avec la Direction aux négociations en lien avec le CSE et le CSSCT■ Élaborer les documents obligatoires (égalité femme/homme, tableau de bord RH...)■ Pointer avec le service comptabilité les comptes sociaux et le bilan comptable■ Établir les budgets prévisionnels et les comptes administratifs en lien avec le service comptabilité■ Gestion du personnel avec chaque service



Gestion budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réaliser le suivi budgétaire de la masse salariale établissement par établissement mensuellement ■ Réaliser des tableaux de bord d'aide à la décision ■ Mettre en place des indicateurs du suivi budgétaire ■ Élaborer les scénarios budgétaires dans le cadre des EPRD et ERRD ■ Contrôler la masse salariale. ■ Tableau des effectifs du personnel
Organiser la vie au travail	<ul style="list-style-type: none"> ■ Santé et bien-être, conciliation travail/vie privée ; ■ Risques professionnels, stress et risques psychosociaux ; ■ Mise à jour du DUERP ■ Communication interne, reconnaissance et motivation des salariés ; ■ Rémunération équitable (CCN66)
Travailleurs ESAT	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déclarations spécifiques aux travailleurs en situation de handicap ■ Établissement des bulletins de paie





DIFFÉRENTES MISSIONS SONT CONFIÉES AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES

EN PHASE DE RECRUTEMENT

- Centraliser les candidatures spontanées (fichier à disposition des Chefs de Service)
- Publier les annonces d'offres d'emploi suivant les besoins qui ont été définis avec le Chef de Service et la Direction (annonce interne, Pôle Emploi...)
- Planifier les entretiens avec la Direction pour validation de l'embauche (pour les contrats à durée indéterminée)

LORS DE L'EMBAUCHE D'UN SALARIÉ

- Réaliser les formalités d'embauche (accueil, déclaration d'embauche, remise du dossier et vérification des documents - diplômes, certificat de travail, casier judiciaire)
- Enregistrer les données dans le logiciel de paie,
- Établir le contrat de travail en application de la convention collective, remise des annexes : fiche de poste, planification de la visite médicale d'embauche, affiliation mutuelle
- Créer un espace de connexion individuel sur le logiciel Imago

LORS DU DÉPART DU SALARIÉ

- Mettre en œuvre la procédure applicable au type de départ (démission, rupture conventionnelle, licenciement, départ volontaire à la retraite ...) avec le cabinet juridique

■ Calculer et établir le solde de tout compte et les documents de sortie (calcul des indemnités de fin de contrat, de congés payés, rupture conventionnelle, licenciement)

■ Fermer l'espace de connexion individuel sur le logiciel Imago

AU QUOTIDIEN

■ S'assurer de l'application du droit social et des dispositions conventionnelles, de l'application des accords collectifs en vigueur

■ Être un support technique et conseiller les Chefs de Service (planning horaires, transferts, droit à congés ...)

■ Renseigner et traiter les demandes individuelles (exemple : demande d'acompte, courriers divers, droit sur les congés familiaux, formalités de départ volontaire à la retraite, affiliation des ayants droits à la mutuelle ...)

■ Conseiller les salariés sur les dispositifs « Action Sociale » dont ils peuvent bénéficier et leur transmettre les dossiers et coordonnées : demande de logement (Action Logement), action sociale des caisses de retraite et prévoyance, dispositif d'assistance de la garantie frais de santé

■ Effectuer le suivi des visites médicales périodiques et assurer la planification périodique

■ Établir les déclarations d'accident du travail

■ Suivre les arrêts de travail (maladie, accident du travail), le paiement des indemnités



DIFFÉRENTES MISSIONS SONT CONFIÉES AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES (SUITE)

journalières, les dossiers prévoyance (maladie, accident du travail, déclaration de mise en invalidité).

■ Assurer le suivi des congés et suspension du contrat de travail (maternité, paternité, congé libre choix, congé sabbatique ...)

■ Assurer le suivi du paramétrage du logiciel de paie avec l'assistance technique

■ Établir les bulletins de paie (saisie des éléments variables de paie, des absences, des congés ...), contrôler les données et valider avec la Direction les éléments

■ Établir et vérifier les déclarations des charges sociales mensuelles et régularisation annuelle

■ Effectuer le suivi des congés dans le cadre du périmètre défini par la Direction

■ Assurer le suivi et la mise à jour du DUERP avec le logiciel Excel

■ Assister la Direction lors des réunions et négociation avec les Instances Représentatives

■ Mettre en place les élections professionnelles

■ Transmettre sur demande les informations nécessaires aux opérations du Comité Economique et social (critères définis par le CSE)

DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

■ Recenser les besoins en formation des professionnels (demandes individuelles), auprès des Chefs de Service.

■ Établir le plan de formation (formations individuelles et collectives)

■ Mettre en œuvre le plan de formation (planchification, inscription, convention et suivi)

■ Gérer le plan de formation (demande de prise en charge, de remboursement,)

■ Préparer les remboursements de frais de formation (repas, transport, hébergement) pour paiement par le service comptabilité

■ Travail en collaboration avec le service comptabilité dans le cadre :

■ Du pointage des comptes sociaux (charges sociales, formation ...)

■ Du bilan comptable (expert-comptable, commissaire aux comptes ...)

■ De l'établissement des budgets prévisionnels et des comptes administratifs (provisions, vérification des données, ...)

■ Lien fonctionnel avec les organismes tels que l'URSSAF, prévoyance, mutuelle, médecine du travail, organisme collecteur des fonds de la formation professionnelle, organisme de formation

LES STAGIAIRES

■ Centraliser les demandes de stage et mettre à jour les fichiers à disposition des Chefs de Service

■ Établir les gratifications de stage



DIFFÉRENTES MISSIONS SONT CONFIÉES AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES (FIN)

- Archiver les demandes de stage

LES BÉNÉVOLES

- Établir la convention de bénévolat (suivant ce qui a été défini avec le bénévole et le Chef de Service et la Direction)
- S'assurer de disposer du dossier complet (fiche de renseignements, assurance ...)

LE SERVICE RESSOURCES HUMAINES EST EN CHARGE DE :

- Saisir les éléments variables (absences, repas ...)
- Saisir les congés (fermeture de l'établissement)
- Établir les bulletins
- Suivre le paramétrage spécifique à la rémunération
- Établir les déclarations des charges sociales,
- Établir les déclarations spécifiques à l'ESAT (déclaration annuelle CAF pour le versement de l'AAH, déclarations mensuelles à l'ASP ...)
- Suivre les arrêts de travail (suivi des subrogations IJSS CPAM et prévoyance),
- Établir les déclarations accident du travail,
- Effectuer les demandes de visites médicales et planifier celles-ci en relation avec le Chef de Service (entrée, périodiques, consécutive aux arrêts de travail) en tenant compte des contraintes organisationnelles de service (travailleurs non véhiculés nécessitant un accom-

pagnement) et des propositions de la médecine du travail (jours et horaires proposés)

- Établir en lien avec le Chef de Service le déploiement organisationnel de la formation (choix des thèmes, dates, organismes choisis)
- Assurer le suivi et la mise à jour du DUERP avec le logiciel Excel
- Gérer le plan de formation (budget, demande de prise en charge, de remboursement)

RELATIONS :

- Le service ressources humaines travaille en lien étroit avec la Direction, l'Expert-Comptable, le Commissaire aux Comptes, le service comptabilité, mais également avec les personnels administratifs des établissements (Chefs de service et secrétaires).
- Le service ressources humaines exerce ses missions en collaboration avec : l'URSSAF, la DREETS la NEXEM, les conseillers juridiques en droit social, le service de santé au travail, les organismes de mutuelle et de prévoyance, l'organisme collecteur des fonds pour la formation professionnelle, les organismes de formation.

MOYENS INFORMATIQUES UTILISÉS :

- Logiciels : Pack Office Windows (Excel, Word)
- Progiciels : RH First, Paye First, OFFICEA (AM GED), Imago, Qualineo



3.1.2 GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET COMPTABLE

(3.1.2.1) GESTION BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Le processus lié aux ressources financières et comptables est placé sous l'autorité du Responsable Administratif et financier. Ce service gère et pilote l'ensemble des questions financières (trésorerie, paiements, facturations, contrôle de conformité et méthodes) et administratives (travaux, assurances). Le service est chargé de l'organisation administrative des budgets prévisionnels, des comptes administratifs et de la consolidation des comptes annuels.

Chaque établissement et service fait l'objet d'une comptabilité séparée. L'organisation comptable part de l'établissement et la consolidation des comptabilités est faite à partir de cette base.

Gestion du bâti	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plan d'investissement ■ Taxes et charges ■ Suivi des travaux ■ TVA / travaux ■ Suivre l'avancement des phases de travaux en lien avec les marchés qui ont été signés ■ Faire des appels d'offres, les comparer et faire des tableaux de bord d'aide à la décision ■ Gérer le bâti locatif et les baux ■ Gérer et suivre la gestion des assurances
Gestion budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Veiller au respect des équilibres budgétaires ■ Elaborer les états de synthèses prévisionnels EPRD ■ Suivi budgétaire trimestriel pour l'ensemble des services et établissements ■ Suivi de l'activité mensuellement pour les établissements tarifés en prix de journée. ■ Etudier les coûts sur tous les postes de dépenses importantes en vue d'une recherche du meilleur rapport qualité/prix en lien avec le service économat. ■ Une étude des diverses prestations pour regrouper et/ou mutualiser à chaque fois que possible les moyens et/ou les dépenses. ■ Suivre les lignes des dépenses et des produits budgétaires établissement par établissement. ■ Etablir des tableaux de bord d'aide à la décision et d'alerte pour la direction et le responsable administratif et financier ■ Calculer et suivre les indicateurs budgétaires ■ Elaborer les plans concernant les investissements ■ Elaborer et contrôler, les EPRD et en faire une proposition au RAF ■ Elaborer et contrôler le budget de trésorerie établissement par établissement.



Gestion financière et comptable	<ul style="list-style-type: none">■ Réaliser toutes les tâches comptables obligatoires dans le respect des normes comptables et des principes comptables■ Réaliser l'ensemble des obligations comptables liées au CASF■ Facturation des bénéficiaires en lien avec les services■ Paiement des charges et salaires■ Gestion des comptes des résidents■ Enregistrements des achats et des produits sur l'ensemble des unités comptables avec contrôle.■ Suivre les comptes de tiers et traiter les instances.■ Analyser les contrats des gros fournisseurs et négocier avec les services des remises commerciales.■ Etablir l'annexe comptable en lien avec l'expert-comptable et le RAF■ Etablir la liasse fiscale de chaque établissement et la liasse consolidée.■ Elaboration de situations comptables■ Réalisation de la facturation des établissements■ Contrôle et vérification Comptabilité/RH■ Saisie des factures avec vérification des BC et BL■ Validation des factures par la Direction■ Règlement des factures■ Analyse et révision des comptes■ Rapprochements bancaires des établissements
Contrôle de gestion et au commissariat aux comptes	<ul style="list-style-type: none">■ Contrôle de gestion en lien avec le Commissaire aux comptes et l'expert-comptable■ Communiquer régulièrement avec le commissaire aux comptes concernant les événements marquants■ Apporter les explications et les documents concernant le questionnement du CAC.
Achats et économats	<ul style="list-style-type: none">■ Respecter les procédures comptables concernant le cycle des achats. (Devis, Bon de commande signée, Bon de livraison, facture validée par les personnes habilitées, tenue des stocks). Le RAF contrôle et valide le processus du devis à la facture avant le contrôle et le règlement de celle-ci par le trésorier de l'association.■ Gestion des stocks en lien avec le service économat■ Gestion des appels d'offres■ Analyse des contrats et renégociation régulière avec les fournisseurs des conditions et des remises.
Gestion Administrative	<ul style="list-style-type: none">■ Réaliser l'ensemble des tâches administratives■ Répondre à l'ensemble des enquêtes.■ BDES



ORGANISATION DU SERVICE :

■ Chaque personnel du service se voit confier un ou plusieurs dossiers comptables : Association, Commun, IME, ESAT et EANM Cézanne, EANM L. Martin, CAP Intégration, Pique la Lune et la Villa.

■ Le service est tenu de respecter un calendrier prévisionnel lié aux différentes échéances réglementaires (bilan, ERRD, EPRD, CPOM, Enquêtes).

RELATIONS :

■ Le service comptabilité travaille en lien étroit avec la Direction, l'Expert-Comptable, le Commissaire aux Comptes, le service RH, le service Economat et Logistique, mais également avec les personnels administratifs des établissements.

■ Le service comptabilité exerce ses missions en collaboration avec : les organismes de tutelle (ARS et CD13), les tuteurs et/ou les familles des bénéficiaires, les banques, la CPAM, les fournisseurs et les clients.

MOYENS UTILISÉS:

■ Logiciels : Pack Office Windows (Excel, Word)

■ Progiciels : Compta First, QuadraCompta, OFFICEA (AM GED), Imago, Qualineo.

■ Autres outils informatiques : GESCO et portail CHORUS PRO pour la facturation de nos prestations de services de l'ESAT avec les organismes publics.

(3.1.2.2) GESTION ADMINISTRATIVE

Le personnel administratif assure l'accueil et le suivi administratif du bénéficiaire et du service.

Accueil	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accueil physique et téléphonique ■ Réception des appels et transfère vers un autre interlocuteur si nécessaire ■ Oriente les demandes
Suivi administratif	<ul style="list-style-type: none"> ■ Met en œuvre, suivi et mise à jour du dossier du bénéficiaire papier et numérique (Imago) ■ S'assure de l'actualisation des informations de chaque bénéficiaire (CPAM/Mutuelle/Protection juridique...) ■ Mise à jour des informations relatives aux transports des bénéficiaires (Imago) ■ Lien avec les partenaires (bénévoles, partenariat) ■ Gestion des caisses (rdv mensuel avec le service comptabilité) ■ Gestion des comptes argent de vie (lien avec le service comptabilité + tutelles) ■ Suivi des commandes ■ Organisation de manifestations + réservation de salles. ■ Déclaration et suivi des demandes d'intervention techniques ■ Suivi des demandes de stages de bénéficiaires de l'Institut ou extérieur



Vigilance	<ul style="list-style-type: none">■ Alerte sur les renouvellements CDAPH + constitution des dossiers avec les familles (suivi par assistante sociale ou à défaut par la secrétaire administrative) + envoi du dossier à la MDPH + suivi du dossier de renouvellement■ Alerte sur les renouvellements de prise en charge par l'aide sociale auprès du CD + constitution de la demande + envoi de la demande au CD + suivi de la demande■ Échéances du projet personnalisé et les changements de situation + mise à jour du logiciel Imago
Gestion des documents	<ul style="list-style-type: none">■ Assure la gestion électronique des documents (GED) liés au service dans Officéa (AM GED)■ Numérise les documents du dossier bénéficiaire dans Imago■ Mise en page, suivi et édition du projet personnalisé■ Élaboration des documents liés à l'organisation du service (notes, courriers, comptes-rendus, conventions de stage, contrats...)■ Utilise les documents /imprimés référencés dans la classification documentaire et Imago■ Gestion et traitement des notifications CDAPH (renouvellement + candidatures) sur le portail Santé Paca (Viatrajectoire) – par l'assistante sociale ou à défaut la secrétaire administrative■ Suivi des transports privés des bénéficiaires (taxis) concernant la facturation (jours de présence)
Classement Archivage	<ul style="list-style-type: none">■ Classe et archive les documents relatifs au dossier unique du bénéficiaire■ Classe et archive les documents relatifs au fonctionnement du service
Effectifs	<ul style="list-style-type: none">■ Assure le suivi des absences (Imago/Excel) en coordination avec le service comptabilité (facturation) et le service logistique (repas/transport).■ Met à jour les compteurs d'heures après validation des demandes de changement d'horaires des salariés et archive les demandes de congés sur le serveur partagé (archivage uniquement sur secteur adulte)■ Organisation des sorties éducatives (réservation de véhicules sur secteur adulte, transmission des demandes de pique-niques) ainsi que la planification des séjours éducatifs, en lien avec le service RH et le service comptabilité.



3.1.3 INFORMATION ET COMMUNICATION

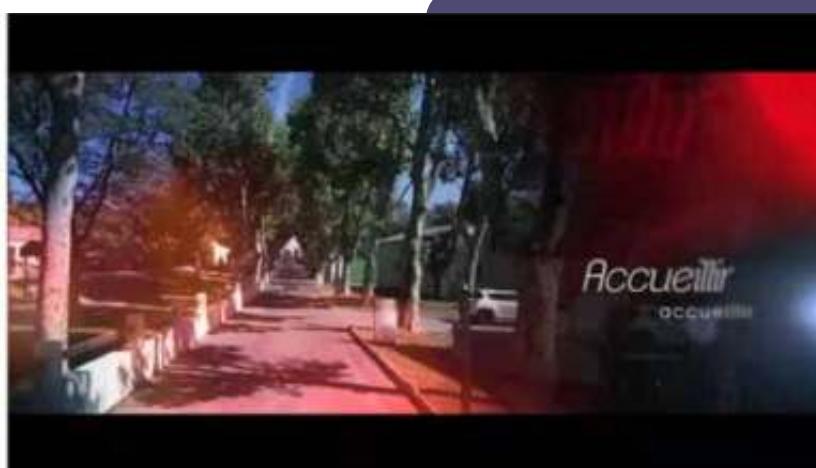
(3.1.3.1) COMMUNICATION, STATISTIQUES, RAPPORT ANNUEL ET DOCUMENTS COLLECTIFS 2002-2

COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

La vie institutionnelle de l'Institut des Parons repose sur une coordination efficace, des régulations adaptées et une communication fluide. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs supports sont mis en place.

Afin de favoriser les échanges entre les professionnels, l'établissement s'appuie sur divers outils numériques tels que l'intranet, la messagerie interne et un serveur numérique sécurisé. Ces plateformes permettent aux salariés d'accéder aux informations essentielles les concernant, notamment les procédures, les notes de service et diverses communications internes. Ce dispositif est complété par l'organisation régulière de réunions planifiées par le directeur et les chefs de service

Le site internet www.parons.org, administré par le Directeur Général de l'Institut des Parons, offre un accès aux informations relatives à l'Association et à ses établissements, notamment les projets d'établissement, les actualités, les comptes rendus du CVS et les menus quotidiens.



SCAN CE QR CODE

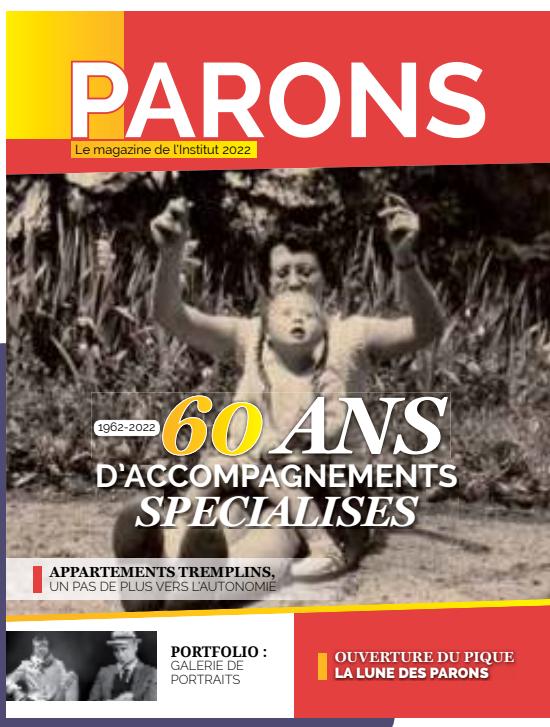
RETRouvez

LE SITE
INTERNET





Par ailleurs, l’Institut des Parons édite un magazine d’information, « LE MAG DES PARONS », qui met en lumière les projets associatifs et les activités menées dans chaque établissement et service. Les articles sont rédigés en interne par l’ensemble de la Direction et les équipes, tandis que la conception graphique et l’édition sont confiées à un prestataire externe. Cet outil contribue à valoriser les actions des professionnels et des bénéficiaires de l’Institut.





GESTION DES STATISTIQUES, CONCEPTION, ÉDITION ET DIFFUSION DES RAPPORTS ANNUELS

L’Institut dispose des ressources nécessaires pour répondre aux enquêtes menées par les organismes compétents (ARS, CD13, Éducation Nationale, INSEE, etc.).

D’autre part, les rapports annuels, tels que la Base de Données Économiques et Sociales (BDES) destinée au CSE ou le Document Unique d’Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), sont élaborés sous la responsabilité du Directeur.

CONCEPTION, ÉDITION ET DIFFUSION DES DOCUMENTS COLLECTIFS DE LA LOI 2002-2

Les documents réglementaires issus de la loi 2002-2 (projet d’établissement, livret d’accueil, règlement de fonctionnement, etc.) sont élaborés et mis à jour en collaboration avec l’ensemble de la Direction, les élus du CVS, le personnel, les familles, les ATC. Cette révision intervient à chaque échéance réglementaire (tous les cinq ans pour les projets d’établissement) ou dès qu’une mise à jour est nécessaire (création d’un service, modification d’un article, évolution législative).

Seules la conception graphique et l’édition des projets d’établissement sont externalisées. Les autres documents (livret d’accueil, règlement de fonctionnement) sont réalisés en interne.





(3.1.3.2) GESTION DES DONNÉES DES PERSONNES ACCUEILLIES, SYSTÈME D'INFORMATION, INFORMATIQUE, TIC, ARCHIVAGE INFORMATIQUE DES DONNÉES, GED

Soucieux de répondre aux obligations réglementaires qui s'imposent, mais aussi convaincu que son avenir dépend de sa réactivité et de son dynamisme, l'établissement s'engage à définir et à mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue de la sécurité et de la gestion des données à caractère personnel.

LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui est entré en application le 25 mai 2018, impose une information concise, transparente, compréhensible et aisément accessible des personnes concernées. Cette obligation de transparence est définie aux articles 12, 13 et 14 du RGPD.

La création et le traitement des données personnelles (nom, adresse, numéros de téléphones, photo, courriel...) sont soumis à des obligations destinées à protéger la vie privée et les libertés individuelles.

Pour utiliser les données personnelles des personnes accueillies, nous leur transmettons un formulaire d'autorisation ainsi qu'une notice informative sur leurs droits. L'autorisation à l'utilisation des données personnelles dans le cadre de leur accompagnement est un préalable indispensable. En cas de refus, nous ne pourrons pas les accompagner.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES A L'INSTITUT DES PARCOURS

1

Vous nous transmettez des données à caractère personnel

2

Utilisation de vos données à caractère personnel

3

Vos droits sur vos données à caractère personnel



Délégué à la protection des données

Un délégué à la protection des données (DPO) a été nommé à l'Institut des Parons afin de les aider au respect de leurs droits sur leurs données à caractère personnel et de mettre en œuvre les processus nécessaires à l'application de loi informatique et libertés.

Le DPO a en charge le contrôle du respect de la réglementation liée aux données à caractère personnel. Pour cela, il optimise les processus de traitement des données dans sa structure afin d'anticiper et de limiter les risques. Il élabore les supports pour instruire les documents réglementaires et réactualise ces documents. Il recueille des informations par une veille permanente interne et externe afin de :

- Les mettre à disposition et conseiller la Direction, pour une prise de décision éclairée,
- Relever et centraliser les dysfonctionnements afin d'enclencher les processus d'alerte internes et externes
- Garantir la traçabilité des différents processus afférents aux données personnelles
- S'assurer de l'effectivité des droits des personnes
- D'évaluer des risques afférents aux traitements des données dans tous les dispositifs de la structure
- De rendre compte des actions menées dans le rapport annuel DPO et faire des propositions d'actions.

La fonction de DPO est soumise à une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).





LE SYSTÈME D'INFORMATION : UN VIRAGE NUMÉRIQUE POUR UN ACCOMPAGNEMENT PARTAGE

Dans le cadre de la réforme du système de santé « Ma santé 2022 », l'objectif est la transformation de nos modalités d'accompagnement qui ne pourra avoir lieu sans un développement massif et cohérent du numérique. Le numérique n'est pas une fin en soi. C'est un moyen pour mieux coordonner les professionnels, pour développer des innovations, pour repositionner le citoyen au cœur du système de santé, bref pour être mieux accompagné.

Dans cette optique, l'Institut des Parcs investit depuis de nombreuses années pour moderniser son réseau filaire par le déploiement de la fibre optique reliant tous les établissements et par la configuration d'un système d'information performant et sécurisé.

Ainsi, nous répondons aux besoins informatiques des professionnels et des usagers, à l'interopérabilité de notre système avec nos partenaires et à la sécurité des données à caractère personnel qui nous sont confiées. Le pilotage par les données corrélé au travail social est un levier stratégique de développement.





LE SYSTÈME INFORMATIQUE DE L'INSTITUT DES PARONS

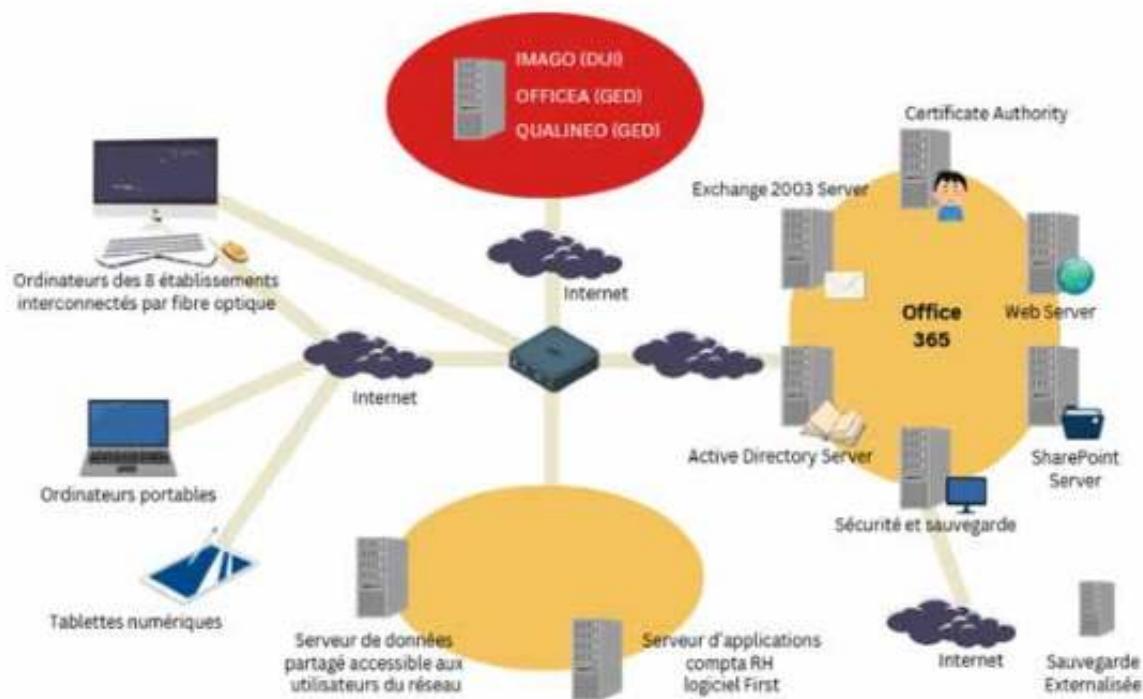
Dans le cadre des recommandations de l'ANAP, la configuration de notre système d'information répond à l'ensemble des fonctions préconisées pour le fonctionnement d'un ESMS. L'interactivité générée à travers les différentes applications optimise la qualité de l'accompagnement et la circulation de l'information.



Pour assurer la performance et la sécurité de notre système d'information et une utilisation optimale par nos professionnels, l'architecture du réseau a été configurée de la manière suivante :



Réseau Institut des Parcs



Ce système d'information est centralisé et repose sur un réseau informatique en version client-serveur

OFFICEA : LOGICIEL DE GED



Officea AM GED est un logiciel qui simplifie la gestion du courrier entrant et sortant. Son utilisation est spécifiquement orientée vers le suivi et l'archivage des échanges. Chaque courrier, qu'il soit reçu ou expédié, est enregistré dans le logiciel, ce qui garantit une traçabilité rigoureuse, une centralisation efficace des informations et un accès facilité aux documents. Cette démarche participe à une organisation administrative plus fluide, permet un gain de temps pour les agents et renforce la sécurité des échanges.



**« IMAGO DU », LE DOSSIER
UNIQUE INFORMATISÉ DE
L'USAGER À L'INSTITUT DES PARONS**

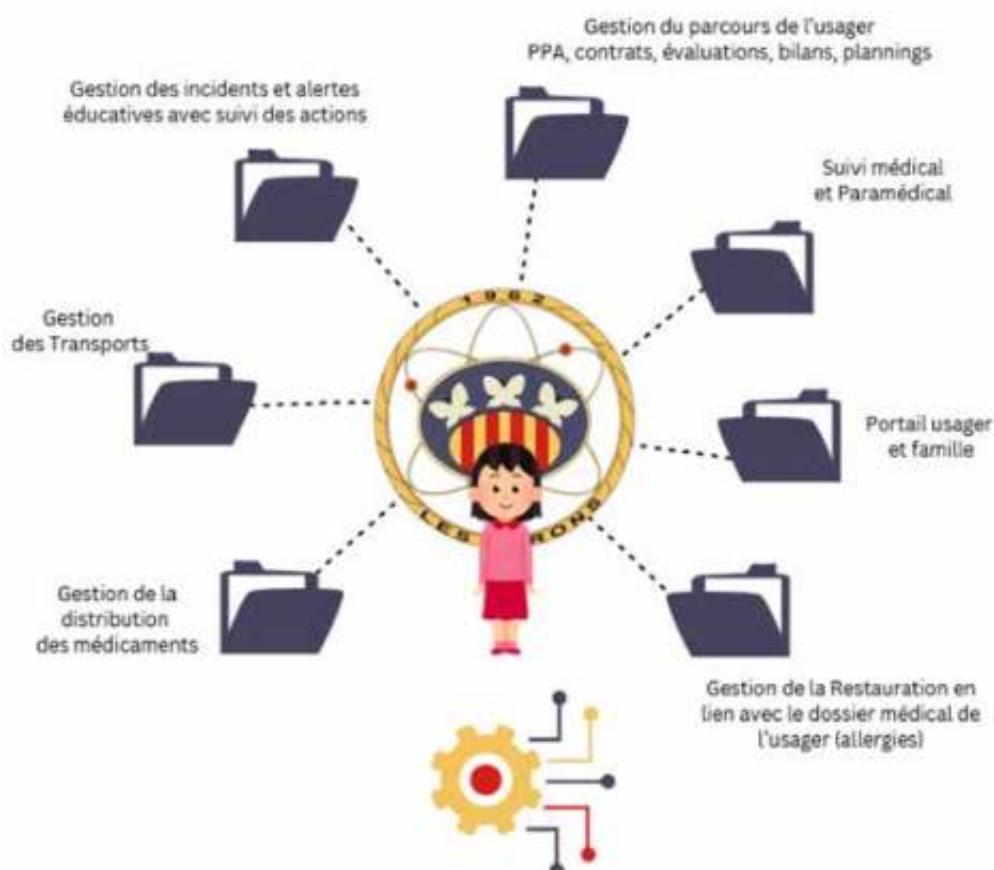
Dans le cadre de son engagement en faveur d'une gestion efficace et sécurisée des données des personnes accompagnées, l'Institut des Parons utilise IMAGO DU, un Dossier Unique Informatisé (DUI). Cet outil centralise l'ensemble des informations administratives, socio-éducatives, médicales et logistiques relatives aux bénéficiaires, garantissant un suivi structuré et sécurisé tout au long de leur parcours.

Un outil intégré au cœur du système d'information

Depuis 2024, l'Institut des Parons a déployé le DUI IMAGO, fourni par Evolucare, afin d'assurer une gestion efficace des données et de structurer le partage d'informations entre les équipes pluridisciplinaires.

Son hébergement sécurisé répond aux normes en vigueur et a fait l'objet des déclarations nécessaires auprès de la CNIL.

Accessible depuis un navigateur web sécurisé, l'interface IMAGO permet aux professionnels d'accéder aux dossiers en fonction de leurs droits d'accès personnalisés (administratif, médical, éducatif, intervenants externes...). Les équipes alimentent quotidiennement la base de données avec des observations et des alertes, garantissant ainsi un suivi en temps réel des bénéficiaires.





Une gestion des données conforme aux exigences réglementaires

L'usage du DUI IMAGO répond aux principes fondamentaux du traitement des données des usagers :

- Respect des droits des bénéficiaires : protection des données personnelles, droit d'accès aux informations et confidentialité.
- Sécurisation et partage encadré des informations : diffusion des données pertinentes entre professionnels habilités, dans le respect du secret professionnel et des obligations réglementaires.
- Amélioration continue des pratiques : optimisation du suivi des bénéficiaires pour une meilleure qualité d'accompagnement et une coordination renforcée entre les intervenants.

Un levier pour la coordination et la transparence

IMAGO constitue un véritable espace de connaissance partagée, facilitant la communication entre les différents acteurs de l'accompagnement. Il optimise la transmission des informations essentielles, renforçant ainsi la cohérence des interventions et la sécurité des personnes accueillies.

De plus, un accès dédié aux bénéficiaires et à leurs familles permet de consulter certaines informations du dossier, selon des modalités sécurisées et adaptées :

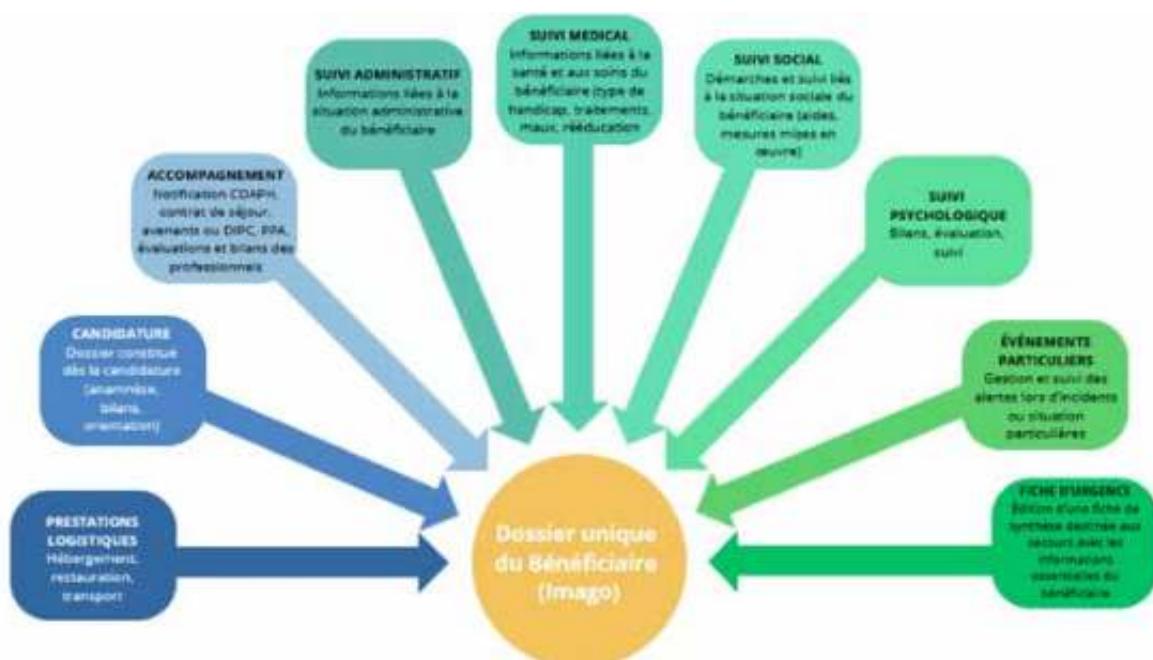
Chaque usager dispose de son identifiant personnel pour accéder à son dossier en ligne.

Les représentants légaux des mineurs bénéficient d'un accès spécifique.

Pour les usagers majeurs, l'accès des familles est soumis à leur consentement préalable, garantissant ainsi le respect de leur autonomie et de leur vie privée.

Un outil évolutif et adapté aux exigences institutionnelles

Grâce à son architecture modulable, IMAGO s'adapte en permanence aux besoins des équipes et aux évolutions réglementaires. Il permet également de produire des données statistiques fiables, facilitant la réponse aux demandes des autorités de tutelle.

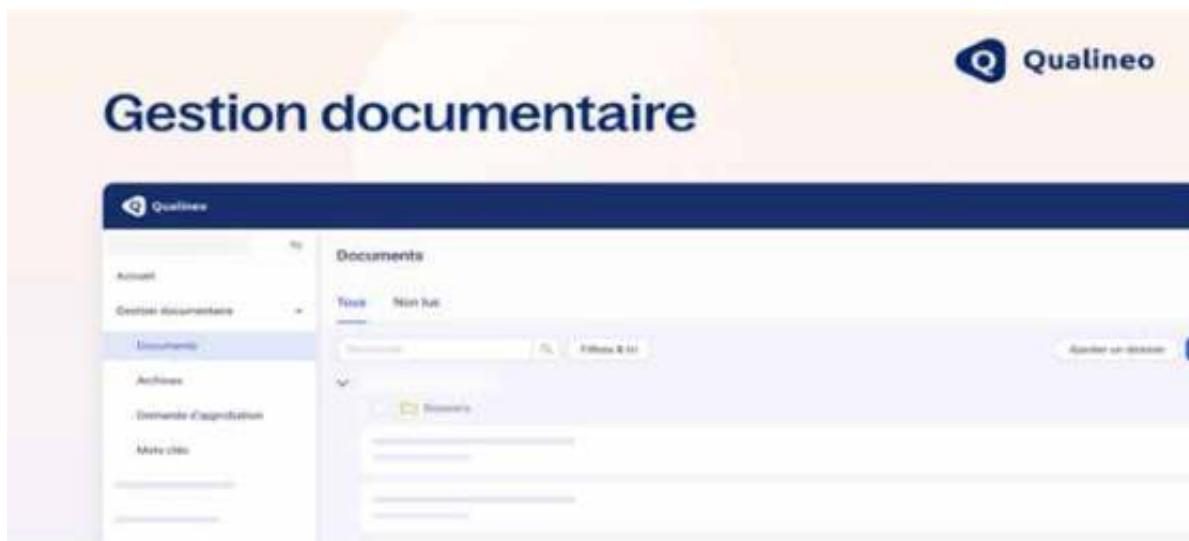


IMAGO s'inscrit ainsi pleinement dans la démarche de modernisation et d'optimisation du système d'information de l'Institut des Parcs, en garantissant une gestion efficace, fluide et sécurisée des données des personnes accompagnées.



LA GESTION ELECTRONIQUE

DES DOCUMENTS POUR UNE TRAÇABILITÉ OPTIMALE



Depuis 2024, la gestion documentaire est assurée par le logiciel Qualineo, qui centralise l'ensemble des documents et facilite leur gestion.

Ce système permet l'acquisition (ex. : numérisation de documents papier), l'indexation, le classement, le stockage, l'accès (navigation et recherche) et la diffusion des documents. Qualineo contribue ainsi aux processus de collaboration, de capitalisation et d'échange d'informations, tout en assurant la gestion du cycle de vie des documents, de leur création à leur archivage, en passant par la revue, l'approbation électronique et la gestion des différentes versions.

La GED via Qualinéo présente de nombreux avantages :

- Traçabilité et archivage numérique sécurisé,
- Recherche facilitée grâce à la reconnaissance optique de caractères (ROC) permettant une recherche par mots-clés, chiffres ou dates,
- Consultation simultanée par plusieurs utilisateurs,
- Gain de temps grâce à un classement unique et structuré,
- Réduction des coûts d'impression et de consommation de papier



3.1.4 QUALITÉ ET SÉCURITÉ

(3.1.4.1) DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

LA DÉMARCHE QUALITÉ

Conformément à l'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles et en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques émises régulièrement par la HAS (Haute Autorité de Santé), l'établissement s'engage à la mise en œuvre effective d'un processus d'amélioration continue de la qualité de ses prestations.

La loi du 2 janvier 2002 a instauré une dynamique d'amélioration continue de la qualité dans les établissements et services médico-sociaux. Cette démarche vise à garantir la qualité de l'accompagnement, la satisfaction des bénéficiaires et la performance globale de nos structures.

Depuis 2022, un nouveau référentiel d'évaluation a été mis en place, publié par la Haute Autorité de Santé (HAS). Ce référentiel soutient la démarche d'amélioration continue de la qualité en permettant aux établissements de réaliser une auto-évaluation et d'identifier les actions à mettre en place pour améliorer leurs services.

Les principales évolutions :

- Un référentiel commun pour tous les établissements et services médico-sociaux, avec des critères adaptés.
- L'auto-évaluation, encouragée par la HAS, qui permet de suivre les progrès et d'améliorer la qualité.
- Une évaluation externe tous les 5 ans, réalisée par un organisme indépendant, habilité et accrédité par la HAS.
- L'élaboration de plans d'actions pour améliorer les pratiques et la qualité des accompagnements.»

L'établissement s'inscrit pleinement dans cette dynamique afin de garantir un accompagnement de qualité, respectueux des droits et besoins des bénéficiaires.

La gestion de la qualité couvre différents champs visant l'efficience et la qualité du travail :



Gestion de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer une culture qualité notamment par l'intermédiaire de recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS. ■ Elaborer les projets d'établissement en lien avec la Direction et les services ■ Elaborer et mettre en œuvre le plan d'actions qualité en lien avec la Direction et les services ■ Mettre en œuvre la nomenclature SERAFIN-PH dans les pratiques des établissements ■ Améliorer la communication interne et externe
Effectivité des droits	<ul style="list-style-type: none"> ■ Transcrire les droits des bénéficiaires et de leurs ayants droit ■ Elaborer et diffuser les outils issus de la législation ■ Suivre la satisfaction des usagers à l'aide des enquêtes de satisfaction ; des réclamations
Optimisation de l'organisation et des procédures internes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Elaborer les documents nécessaires au fonctionnement et à l'organisation des établissements ■ Mettre en œuvre la traçabilité de la démarche ■ Formaliser les procédures ■ Identifier, évaluer et prévenir les risques ■ Assurer le suivi des dysfonctionnements et
Evaluations externes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre l'évaluation externe





Qu'est-ce que la réforme SERAFIN-PH ?

La réforme SERAFIN-PH concerne les établissements et les services pour les personnes handicapées en France.

L'argent va être donné autrement aux établissements et aux services.



Ce document est écrit en facile à lire et à comprendre. Le facile à lire et à comprendre est une méthode qui rend les informations accessibles à tous.

Ce document a été réalisé avec Elisabeth Bachelot, Donatienne Cyr-Lorrain, Salomé Herszberg, Louis Junine, Béatrice Picard et Béatrice Santarelli.



Suite de la liste des exemples des accompagnements

Accompagnement pour le logement :

- Trouver un logement adapté à ses besoins et vivre dans ce logement.
- Entretenir le logement.



Accompagnement pour l'éducation, la formation et le travail :

- Accompagnement pour mener sa vie d'élève
- Préparer sa vie professionnelle
- Mener sa vie professionnelle.



Accompagnement pour vivre sa vie :

- Vivre sa vie familiale
Par exemple être parent.
- Vivre sa vie affective et sexuelle.



Accompagnement pour représenter les autres :

- Être un élus
Par exemple dans une association ou dans une mairie.
- Représenter et aider d'autres personnes handicapées.



Les personnes handicapées peuvent bénéficier d'accompagnements.

Voici des exemples de la liste des accompagnements.

Accompagnement pour la santé :

- Recevoir des soins médicaux
- Recevoir des soins infirmiers
- Recevoir une aide psychologique
- Avoir de la rééducation.



Accompagnement pour réfléchir et construire son projet personnalisé



Accompagnement à l'autonomie :

- Dans la vie de tous les jours
Par exemple pour se laver ou s'habiller;
- Pour la communication
Par exemple permettre à une personne d'apprendre la langue des signes.
- Pour prendre des décisions adaptées pour sa sécurité
Par exemple savoir faire attention quand on va sur internet.



Accompagnement pour développer sa vie sociale :

- Gérer les liens avec les proches et les voisins
- Participer aux activités sociales et aux activités de loisir
- Développer son autonomie dans les déplacements.



Accompagnement pour savoir se débrouiller seul :

- Demander une aide, par exemple l'AAH
- Savoir utiliser son argent
- Être informé et conseillé sur les mesures de protection des adultes.
Par exemple la tutelle ou la curatelle.



Accompagnement pour exercer ses droits et ses libertés :

- Par exemple voter ou pouvoir pratiquer sa religion
- Par exemple savoir protéger son intimité et l'intimité des autres
Par exemple savoir frapper avant d'entrer dans la chambre d'un résident.





LA GESTION DES RISQUES



Conformément à la législation en vigueur, l’Institut des Parons met en œuvre tous les protocoles destinés à assurer la sécurité des bénéficiaires, des salariés et du public accueilli.

La gestion des risques vise à anticiper, identifier, analyser et traiter les risques afin de minimiser les événements indésirables, qui peuvent entraîner des conséquences graves pour les personnes accueillies. Cette gestion implique plusieurs étapes, avec un focus particulier sur le signalement des événements indésirables.

Les événements indésirables, qu’ils soient liés à la santé des usagers, à des comportements problématiques, à des maltraitances, à des accidents ou des incidents, sont systématiquement signalés.

Le signalement est généralement fait par le professionnel directement témoin de l’événement via le logiciel interne Qualineo.

Après analyse de ces signalements, des actions correctives et préventives sont mises en place.

La gestion des risques à l’institut des parons repose sur un système structuré de prévention, de signalement, d’analyse, d’action corrective et de suivi. Cela permet de garantir un environnement sûr et de qualité pour les usagers tout en améliorant continuellement les pratiques professionnelles.

LE DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES (DUERP)

Le DUERP est un document qui recense les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les collaborateurs. Il a pour objectif de préserver la santé et la sécurité des salariés en identifiant et en évaluant les risques liés à leur travail.

Le DUERP est mis à jour régulièrement (au moins une fois par an ou à chaque fois qu’un changement important intervient dans l’entreprise). Ce document est mis à disposition des salariés du CSSCT, de l’Inspection du travail, de la CARSAT et du Service de Santé au travail.



Il comporte :

- L’identification des risques présents dans l’entreprise (physiques, ergonomiques, psychosociaux, etc.).
- L’évaluation de leur gravité de leur fréquence et de leur niveau de maîtrise.
- Des mesures de prévention ou de protection mises en place pour limiter ces risques.

A l’issue de l’évaluation des risques, un plan d’action est élaboré afin de réduire ou d’éliminer les risques identifiés.



LE PLAN BLEU

Le Plan Bleu est un dispositif obligatoire pour les établissements médico-sociaux, visant à assurer une réponse rapide et coordonnée en cas de situations exceptionnelles, telles que des crises sanitaires ou climatiques.

Le Plan Bleu est activé par le Directeur Général de l'établissement en cas de crise interne ou sur instruction du Préfet de département, notamment lors du déclenchement de dispositifs d'alerte et d'urgence.

Les composantes du Plan Bleu à l'Institut des Parons :

- Désignation d'un référent en situation de crise, assuré par le Directeur Général des Établissements.
- Mise en place d'une convention avec un établissement de santé de proximité, définissant :
 - Les modalités de coopération,
 - Les échanges de bonnes pratiques pour prévenir les hospitalisations,
 - Les règles encadrant les transferts vers un milieu hospitalier lorsque cela est nécessaire.
- Recommandations de bonnes pratiques préventives à destination du personnel en cas de crise sanitaire (canicule, pandémie, etc.).
- Protocole d'organisation interne, précisant les mesures à appliquer en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence.

Mise en œuvre du Plan Bleu

Le Plan Bleu repose sur une cellule de crise, dont les missions principales sont :

- Évaluer la gravité de la situation et ses impacts,
- Analyser les besoins de l'établissement en fonction des moyens disponibles,
- Déployer les actions nécessaires pour répondre à la crise,
- Assurer un retour d'expérience (RETEX) une fois la crise terminée, afin d'améliorer les procédures futures.

Pour garantir une gestion efficace, la cellule de crise est en contact avec les responsables de tous les services. Par ailleurs, chaque établissement ou fonction centrale dispose de fiches de consignes opérationnelles adaptées aux différents scénarios de crise.

(3.1.4.2) ANALYSE DES PRATIQUES, ESPACES RESSOURCE ET SOUTIEN AUX PERSONNELS

L'ensemble des établissements et services de l'Institut des Parons bénéficie de séances régulières d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP), menées par des psychologues extérieurs spécialisés. Ces séances, organisées sous forme de réunions, constituent un espace d'échange et de réflexion où les professionnels peuvent partager leurs expériences, analyser les situations complexes rencontrées dans leur travail et enrichir leurs pratiques.



Ces temps dédiés permettent :

- Un partage d'expériences entre pairs afin d'identifier collectivement des solutions adaptées,
- Une prise de recul sur les pratiques professionnelles, favorisant un travail de réflexion et d'amélioration continue,
- Un renforcement des compétences par l'intégration de nouvelles approches et perspectives.

En complément, un dispositif de soutien psychologique peut être mis en place pour les salariés confrontés à des situations traumatisantes, telles qu'une agression physique ou un événement impactant survenu dans l'exercice de leurs fonctions. Ce dispositif vise à prévenir les risques psychosociaux, à soutenir les équipes et à leur offrir un accompagnement adapté pour mieux gérer l'impact émotionnel de ces situations.

(3.1.4.3) PRESTATIONS DE SUPERVISION

Dans le cadre de l'amélioration continue des pratiques professionnelles et du soutien aux équipes, l'établissement peut mettre en place des prestations de supervision destinées à accompagner les professionnels dans l'exercice de leurs missions.

À l'Institut des Parons, la supervision est assurée par des intervenants extérieurs spécialisés, formés aux spécificités du secteur médico-social et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. **Elle se déroule sous différentes formes :**

- Séances individuelles pour les professionnels confrontés à des situations spécifiques nécessitant un accompagnement ciblé,
- Séances collectives par équipe, permettant une réflexion commune sur les pratiques et la dynamique de travail,
- Études de cas et mises en situation, pour favoriser l'apprentissage et l'ajustement des postures professionnelles.

Contrairement à l'analyse des pratiques professionnelles qui vise à permettre un échange entre pairs sur les problématiques rencontrées, la supervision est un accompagnement encadré par un expert. Elle vise à soutenir la montée en compétences des professionnels et à offrir des outils concrets pour améliorer leur pratique au quotidien.

Les prestations de supervision permettent aux équipes de :

- Mieux gérer des situations complexes, notamment les interactions avec les bénéficiaires et leurs familles
- Renforcer leurs compétences en s'appuyant sur des méthodologies adaptées,
- Développer une posture professionnelle ajustée, alignée avec les valeurs et les exigences du secteur médico-social
- Favoriser le bien-être au travail, en évitant l'isolement professionnel et en valorisant l'entraide.



3.1.5 RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE

Fort de plus de 60 ans d'ancrage dans le secteur associatif et médico-social, l'Institut des Parons joue un rôle actif dans le développement de partenariats stratégiques avec les acteurs du territoire.

Son engagement se traduit par :

- Des collaborations avec les structures locales (établissements médico-sociaux, associations, entreprises, collectivités) afin de favoriser l'inclusion et l'accès aux services adaptés,
- Des conventions avec les institutions et organismes de référence (Conseil Départemental, ARS PACA, Éducation Nationale, hôpitaux, etc.), garantissant une coordination efficace des prises en charge,
- Une implication dans les réseaux et projets territoriaux, contribuant à une approche globale et concertée de l'accompagnement des bénéficiaires.

En renforçant ces synergies territoriales, l'Institut des Parons veille à proposer des parcours fluides, inclusifs et adaptés, répondant aux besoins spécifiques de chaque personne accompagnée.

(3.1.5.1) COOPÉRATION, CONVENTIONS AVEC LES ACTEURS SPÉCIALISÉS ET DU DROIT COMMUN

L'Institut des Parons, à travers ses huit établissements, s'engage activement dans une dynamique de coopération locale avec les acteurs institutionnels des secteurs médico-social, social et sanitaire. Son objectif est de garantir un accueil inclusif et un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap, y compris celles présentant des besoins multiples ou spécifiques.

Afin de proposer des réponses personnalisées et évolutives, l'Institut des Parons :

- Développe des conventions et partenariats avec les structures spécialisées et les dispositifs de droit commun,
- Met en place des solutions innovantes pour les personnes en situation de rupture de parcours ou exclues des dispositifs traditionnels (ex. : accueil temporaire, accompagnement modulable),
- Adapte ses projets d'établissement et ses prestations pour assurer une réponse plurivalente, en fonction des besoins spécifiques des bénéficiaires,
- Veille à proposer des solutions d'accompagnement à toutes les étapes de la vie, en milieu ordinaire ou en établissement, pour favoriser l'insertion sociale, scolaire et professionnelle.

Conscient des enjeux liés aux âges charnières et aux transitions de parcours, l'Institut des Parons privilégie une approche collaborative fondée sur :

- Le travail en réseau avec l'ensemble des partenaires (associations, structures de soins, dispositifs d'insertion, etc.),
- La mutualisation des ressources et des compétences,
- Une coopération renforcée entre les secteurs social, médico-social et sanitaire, pour assurer une prise en charge adaptée et coordonnée.



PARTENARIATS MÉDICO-SOCIAUX ET SANITAIRES

- GCSMS avec l'IME Le Colombier et l'Hôpital Montperrin : Mutualisation des compétences et des ressources pour améliorer la prise en charge des enfants et adultes en situation de handicap.
- Convention avec l'Hôpital d'Aix-en-Provence : Accès aux soins spécialisés et continuité des parcours de santé pour les bénéficiaires.
- Convention avec l'HAD Clara Schumann : Prise en charge à domicile pour assurer une continuité des soins pour les personnes nécessitant un suivi médical particulier.
- Convention avec 2 médecins généralistes d'Aix-en-Provence : Consultations régulières et suivi médical des bénéficiaires directement au sein des établissements.
- Contacts réguliers avec les EHPAD locaux : Facilitation de l'orientation et de la transition des bénéficiaires vers des structures adaptées au vieillissement.
- Collaboration avec le CAMPS d'Aix-en-Provence : Dépistage, suivi et accompagnement des jeunes enfants présentant des troubles du développement.
- Partenariat avec l'Hôpital de Jour d'Aix-en-Provence et l'Hôpital Montperrin : Suivi psychiatrique et accompagnement des bénéficiaires ayant des troubles psychiques associés.

PARTENARIATS ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES

- Convention avec l'Éducation Nationale (5 professeurs des écoles intégrés dans l'établissement) : Accès à l'éducation spécialisée et adaptée aux besoins des enfants en situation de handicap.

Partenariat avec le Collège Campra : Inclusion scolaire et accompagnement des jeunes dans leur parcours éducatif.

- Collaboration avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Aix-en-Provence : Accueil de stagiaires et formation à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Partenariat avec l'IRTS, l'IMF et la Croix Rouge : Terrain de stage pour la formation des professionnels du secteur médico-social.

PARTENARIATS CULTURELS ET LOISIRS

- Convention avec la Mairie d'Aix-en-Provence : Accès aux infrastructures et services municipaux, participation aux événements et actions de sensibilisation.
- Convention avec le Grand Théâtre de Provence (Aix-en-Provence) : Accès à des spectacles et ateliers culturels pour favoriser l'inclusion par la culture.
- Convention avec les Mairies de Ventabren, Éguilles et Le Tholonet : Collaboration pour favoriser l'inclusion des bénéficiaires dans la vie locale.
- Partenariat avec la FFSA et Défi-Sport : Accès aux activités sportives adaptées pour les personnes en situation de handicap.
- GEM avec l'Arche Aix-en-Provence (L'association est marraine) : Accompagnement des bénéficiaires dans des espaces de sociabilisation et de partage.
- Partenariat avec OK Vacances : Accès à des séjours adaptés pour les bénéficiaires, favorisant l'inclusion par le tourisme social et solidaire.
- Partenariat avec l'Échappée bâle et Zim-Zam pour des séances de cirque adaptée et de médiation animale.



PARTENARIATS ASSOCIATIFS ET HUMANITAIRES

- Partenariat avec l'association DACCOR pour des activités artistiques
- Convention avec l'Association «Les Blouses Roses» : Organisation d'animations et de visites pour améliorer le bien-être des bénéficiaires.

■ Partenariat avec les Maisons de Vincent : Collaboration pour le développement de solutions d'habitat inclusif.

■ Partenariat historique avec le Lions Club International (depuis 1963) : Soutien financier et actions de sensibilisation en faveur des personnes en situation de handicap.

(3.1.5.2) APPUI – RESSOURCES ET PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Cette prestation relève d'un niveau plus institutionnel et stratégique. Elle concerne les engagements de l'association avec les grandes instances et réseaux nationaux ou territoriaux, visant à :

Structurer le secteur médico-social

- Faire évoluer les politiques publiques et défendre les intérêts des personnes accompagnées
- Influencer les dispositifs d'accompagnement au niveau territorial ou national
- Participer à des comités, groupes de travail et plateformes institutionnelles.

Le Conseil d'Administration de l'Institut des Parons regroupe 12 membres bénévoles





L'Association est adhérente à la Fédération Nationale NEXEM, organisation représentative des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif. Cette adhésion permet de contribuer à l'élaboration d'un cadre conventionnel adapté aux évolutions du secteur, de bénéficier d'une représentation politique forte et d'un appui stratégique auprès des pouvoirs publics, tout en favorisant l'adaptation continue des pratiques aux enjeux sociaux actuels.



L'Institut des Parons est membre actif de Parcours Handicap 13, un collectif territorial œuvrant à la structuration des parcours des personnes en situation de handicap et à la mise en place d'une coordination renforcée entre les acteurs du médico-social et les dispositifs de droit commun.

À travers cette implication, l'Institut des Parons contribue à :

- L'élaboration de solutions adaptées pour garantir un parcours de vie fluide et sans rupture,
- L'amélioration de l'accès aux droits et aux services, en facilitant les interactions entre les établissements médico-sociaux, les collectivités et les institutions,
- La co-construction de réponses concertées, en s'appuyant sur l'expertise de terrain et les réalités locales,
- La promotion de l'inclusion et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap,

- L'anticipation des évolutions du secteur médico-social, en participant aux réflexions territoriales sur les besoins émergents.

Cette participation active permet à l'Institut des Parons de jouer un rôle clé dans les dynamiques institutionnelles et territoriales, garantissant ainsi une meilleure prise en charge des personnes accompagnées.



POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

L'Institut des Parons est adhérent à l'UNAPEI, principal mouvement associatif français du secteur du handicap. Il regroupe 550 associations animées par des bénévoles, des parents et des amis de personnes en situation de handicap, et constitue aujourd'hui la première organisation gestionnaire d'établissements et de services médico-sociaux en France, avec plus de 3 000 structures sur l'ensemble du territoire.

Depuis plus de 60 ans, l'UNAPEI agit pour et avec les personnes en situation de handicap, en innovant pour lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale et en garantissant un accompagnement de qualité, fondé sur le respect et la dignité des personnes accompagnées. Son identité forte de mouvement parental est au cœur de son engagement. L'UNAPEI agit principalement sur les plans institutionnel et politique. Son rôle est d'influencer les politiques publiques, de structurer l'offre médico-sociale aux niveaux national et territorial, d'assurer la représentation de ses associations adhérentes auprès des pouvoirs publics et de favoriser l'innovation ainsi que la mutualisation des ressources.

Grâce à cette adhésion, l'Institut des Parons bénéficie d'un réseau solide et structurant, propice



à l'échange de bonnes pratiques et à l'accès à des ressources stratégiques pour renforcer l'accompagnement des personnes accompagnées. L'Institut participe également aux réflexions nationales et territoriales portées par l'UNAPEI pour anticiper les évolutions du secteur médico-social et promouvoir l'inclusion. Cette implication garantit une veille stratégique constante et une adaptation continue des pratiques aux enjeux actuels du secteur.



L'Institut des Parons bénéficie d'une convention de prestations avec le Cabinet Barthélémy à Marseille. Ce partenariat juridique assure un accompagnement expert des établissements dans la gestion de leurs enjeux juridiques et sociaux, garantissant la sécurité et la conformité des pratiques.



L'Institut des Parons est membre de la COOP-SOC, qui agit comme interlocuteur unique auprès des partenaires économiques pour mutualiser les moyens et répondre aux besoins des établissements. Ce regroupement facilite la passation de marchés avec des artisans et petites entreprises, tout en développant des partenariats durables. Cette dynamique permet à des personnes en situation de handicap d'accéder à des métiers différents et de participer à des activités professionnelles valorisantes dans un environnement économique en constante évolution.



Faculté de Psychologie d'Aix-Marseille, créée en 1996.

L'Institut des Parons est lié par une convention avec le GREPE (Faculté de Psychologie d'Aix-Marseille) pour le déploiement de programmes de remédiation et d'éducation cognitive. Cette collaboration vise à renforcer l'autonomie et les capacités d'adaptation des personnes accompagnées, en s'appuyant sur des approches scientifiques et innovantes.



L'Institut des Parons est également partenaire de la Fédération Française d'Équitation. Ce partenariat permet de développer des activités équestres adaptées, favorisant le bien-être, l'épanouissement et l'inclusion des personnes en situation de handicap. À travers cette collaboration, l'Institut valorise les bienfaits thérapeutiques et éducatifs de la médiation animale au sein de ses accompagnements.



L'ENGAGEMENT DE L'INSTITUT DES PARONS AU SEIN DU GROUPEMENT HANDICAP 13 NORD (GH13)



Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de son engagement pour une organisation territoriale concertée et efficiente, l'Institut des Parons est membre actif du GH13, un collectif regroupant les associations médico-sociales du département 13.

Le GH13 constitue un espace de concertation et de coopération inter-associative, visant à structurer et à renforcer l'offre médico-sociale sur le territoire. Il permet aux acteurs du secteur de mutualiser leurs ressources, de co-construire des stratégies adaptées aux évolutions du secteur et d'améliorer la coordination des parcours des bénéficiaires.

En intégrant le GH13, l'Institut des Parons participe activement à :

- L'élaboration de réponses concertées aux enjeux du handicap, afin de garantir un accompagnement adapté et inclusif pour les personnes en situation de handicap
- La structuration de l'offre médico-sociale en coopération avec les autres associations membres et les institutions
- À l'anticipation des évolutions réglementaires et politiques, afin d'adapter ses pratiques aux besoins émergents
- La promotion d'une approche territoriale coordonnée, permettant une meilleure articulation entre les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires
- La défense des droits des personnes accompagnées, en portant leur voix auprès des pouvoirs publics et en contribuant aux réflexions stratégiques du secteur

L'implication de l'Institut des Parons au sein du GH13 renforce son rôle d'acteur de référence dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Cette dynamique partenariale contribue à :

- Fluidifier les parcours des bénéficiaires, en favorisant une meilleure articulation entre les dispositifs existants
- Faciliter l'accès aux ressources et aux solutions adaptées, en s'appuyant sur un réseau structuré
- Favoriser l'innovation sociale et médico-sociale, en participant à l'élaboration de nouvelles pratiques et solutions d'accompagnement
- Renforcer la représentativité du secteur, en participant aux concertations avec les autorités publiques et les instances de gouvernance du médico-social.



(3.1.6) TRANSPORTS LIÉS À GERER, MANAGER, COOPÉRER

Dans le cadre des missions relevant de la gestion, du management et de la coopération, des déplacements peuvent être effectués par les professionnels de direction, d'encadrement ou du personnel administratif.

Ces transports sont mobilisés pour :

- Participer à des réunions avec des partenaires institutionnels ou associatifs
- Représenter l'établissement auprès des autorités de tutelle ou dans des instances extérieures
- Prendre part à des actions de coopérations ou de formation

Ces déplacements sont assurés par :

- Des véhicules appartenant au parc automobile mutualisé de l'Institut des Parons
- Des véhicules personnels (frais de déplacement éventuellement pris en charge)
- Les transports en commun.

3.2.1 LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR ACCUEILLIR

(3.2.1.1) LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR HEBERGER ET ACCUEILLIR LE JOUR

L'Institut des Parons est implanté dans une propriété située dans les quartiers ouest d'Aix-en-Provence, à quelques minutes en transport du Centre-ville et des accès autoroutiers.

La propriété s'étend sur une surface de plus de 12 hectares et comprend 41 bâtiments dont les usages diffèrent : hébergement, accueil de jour, bureaux, ateliers, classes, salles d'activités, locaux techniques...





INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

L'IME des Parons se compose de deux sections : la SEES (Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé) et la SIPFP (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle). Il représente une capacité de 52 bénéficiaires à temps plein ou partiel.

Il dispose pour l'hébergement de 6 foyers, d'une capacité de 52 bénéficiaires à temps plein ou partiel.



LA SECTION D'EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Elle dispose pour l'hébergement de 2 foyers, chaque foyer dispose :

- De chambre collectives et une individuelle,
- De salle de bain collectives,



En plus des foyers des espaces sont aménagés pour répondre aux besoins des enfants et constitués de :

- Bureaux,
- 1 salle de réunion,
- Salles d'activités,
- 1 réfectoire,
- 1 cuisine pédagogique,
- 2 cours de récréation,
- Des bâtiments administratifs
- Une salle d'apaisement (SNOEZELEN)





LA SECTION D'INITIATION ET DE PREMIERE FORMATION PROFESSIONNELLE



Elle dispose pour l'hébergement de 4 foyers, chaque foyer dispose :

- De chambre individuelles et collectives,
- De salle de bain individuelles et collectives,





Certains espaces sont aménagés pour les besoins des adolescents, tel que :

- Des ateliers préprofessionnels,
- 1 salle d'activité,
- 1 réfectoire pour les repas,
- Des bâtiments administratifs



Des infrastructures communes sont utilisées par les deux sections, à savoir :

- 1 piscine couverte,
- 1 gymnase,
- 1 centre équestre avec manège
- 1 salle d'apaisement





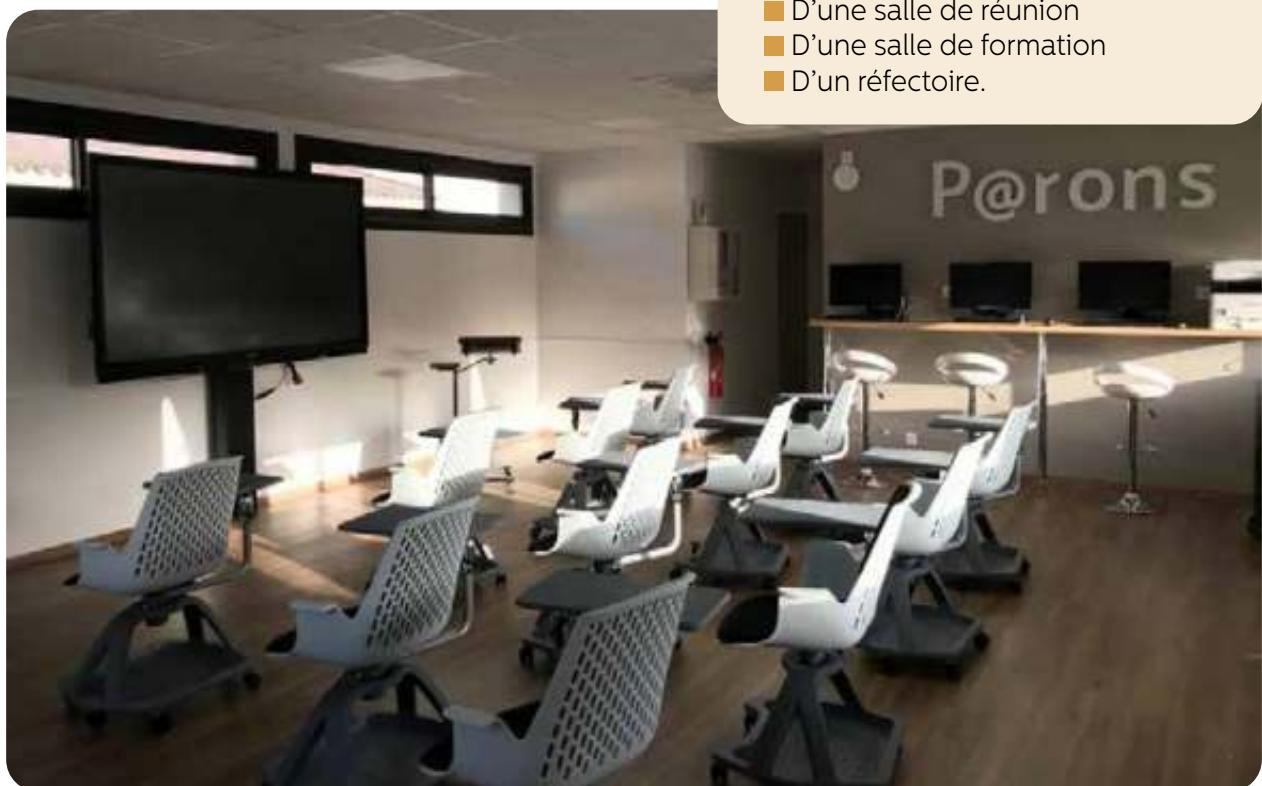


ESAT ETABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL (ESAT)



L'ensemble des bâtiments de l'ESAT représente 680 m².
Ces espaces sont constitués :

- De bureaux,
- D'ateliers,
- D'espaces de stockage,
- D'une salle de réunion
- D'une salle de formation
- D'un réfectoire.





ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

NON MÉDICALISÉ (EANM) CEZANNE

L'EANM Cézanne représente 1 200 m². Le projet architectural de l'établissement a été pensé pour s'adapter aux besoins spécifiques des résidents. L'EANM est implanté dans un bâtiment de plain-pied de 1 200 m².



Ses espaces s'articulent autour de :

- 22 chambres individuelles avec salle de bain privative et terrasse extérieure,
- De salles d'activités,
- 1 buanderie,
- 1 cuisine pédagogique,
- 1 salle à manger
- 1 salon,
- 1 salle informatique
- 9 appartements tremplins dans la cité
- D'un appartement partagé inclusif pour 2 bénéficiaires EANM





Les prestations indirectes



EANM LEON MARTIN





L'EANM Léon Martin dispose, pour l'hébergement et l'accueil de jour, de 58 places :

- 44 chambres en hébergement permanent dont une chambre d'accueil temporaire (limitée à 90 jours/an/bénéficiaire).
- 17 places en accueil de jour

Les chambres sont réparties dans 6 unités de vie, dont chacune dispose :

- D'une kitchenette
- D'une salle à manger
- D'un salon TV
- De chambres individuelles avec sanitaires

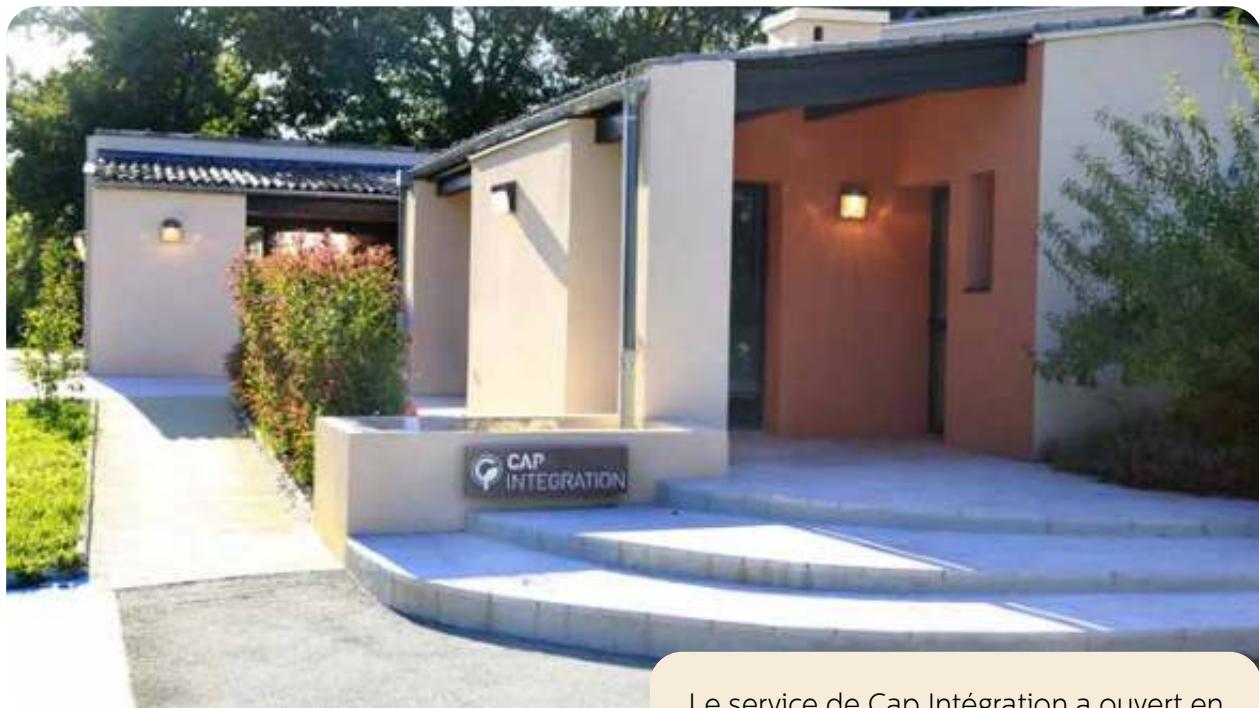
Au sein de l'EANM Léon Martin, tous les résidents bénéficient d'espaces dédiés :

- Salles d'activités socio-éducatives,
- 1 grand salon pour les activités collectives et festives,
- 1 buanderie, lingeerie,
- 1 salle de soins,
- 1 réfectoire avec plusieurs pôles d'activités dédiés à l'accueil des externes,
- 1 salle d'apaisement,
- 1 terrasse extérieure
- 1 jardin arboré et fleuri

Par ailleurs, les résidents bénéficient des infrastructures de l'Institut des Parons : piscine couverte, gymnase, centre équestre, terrain multisport, sentiers de randonnée.



EANM CAP INTEGRATION



Le service de Cap Intégration a ouvert en septembre 2017. Il dispose d'une capacité de 17 places en accueil de jour. Il accueille des bénéficiaires de 20 à 30 ans. Le service CAP INTEGRATION dispose de 5 chambres individuelles toutes équipées de sanitaires.

Les locaux ont été aménagés en plusieurs espaces :

- 1 vestiaire,
- 1 salon,
- 1 salle à manger
- 1 cuisine et buanderie pédagogique,
- 1 studio d'apprentissage
- 1 salle d'apaisement,
- 1 salle Informatique,
- 1 salle image de soi,
- 1 salle d'activités manuelles,
- 1 terrasse extérieure,
- 1 jardin arboré et fleuri

Par ailleurs, les résidents bénéficient des infrastructures de l'Institut des Parons : piscine couverte, gymnase, centre équestre, terrain multisport, sentiers de randonnée.



EANM LA VILLA



En outre, elle permet d'accompagner les résidents grâce à :

- 1 salle d'activité,
- 1 séjour,
- 1 salle de bain pour les externes
- 1 vestiaire
- 1 salle à manger
- 1 cuisine pédagogique
- 1 terrasse extérieure
- 1 jardin arboré et fleuri

La VILLA des Parons est un service dédié aux personnes en situation de handicap vieillissantes. Cette maison provençale de plain-pied, d'une surface de 330 m², est conçue pour offrir un cadre de vie adapté et confortable. Chaque résident dispose d'une chambre individuelle avec salle de bain privative, qu'il peut personnaliser avec ses propres meubles et effets personnels. La VILLA propose 6 places en hébergement permanent et 2 places en accueil de jour.



EANM PIQUE LA LUNE



Le service « Pique la lune » est installé dans une maison individuelle réaménagée pour les besoins de la structure. Le bâtiment, conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur présente une superficie d'environ 250 m², sur deux niveaux, ainsi qu'un jardin aménagé avec une piscine couverte et sécurisée (non accessible au public).

Situé à proximité des Parons (une minute en voiture), les personnes accueillies à Pique La lune pourront bénéficier du parc arboré des Parons de 15 hectares, du centre équestre, du gymnase, de la piscine chauffée et du terrain multisports en fonction de leurs emplois du temps.



Conformément aux recommandations pour l'accompagnement des personnes avec TSA, les locaux ont été aménagés en espaces distincts, chacun dédié à une fonction précise.

- Un hall avec vestiaires individuels pour l'accueil des bénéficiaires,
- Des espaces de travail collectifs pour des petits groupes de 2 ou 3 personnes,
- Des espaces de travail individuel,
- Une salle d'eau pour travailler l'autonomie personnelle,
- Une salle équipée en appareils électroménagers pour travailler l'autonomie domestique,
- Un espace de retour au calme,
- 1 salle d'apaisement,
- Un jardin sécurisé et aménagé pour les activités corporelles ou et/ou fonctionnelles.



Afin de prendre en compte les particularités de traitement de l'information sensorielle des personnes avec autisme, une société extérieure a réalisé des aménagements spécifiques pour améliorer l'acoustique des pièces, également des variateurs de lumière ont été privilégiés dans les salles où cela était possible.



(3.2.1.2) LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR REALISER LES PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES FONCTIONNELLES

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

L'IME dispose pour réaliser ses prestations de soins et de réadaptation :

- 1 infirmerie
- 1 salle pour accueillir des prestations paramédicales (kiné...)
- 2 bureaux pour les médecins psychiatre
- 2 bureaux pour les orthophonistes
- 3 bureaux pour les psychologues
- 2 salles de psychomotricité

ESAT

L'ESAT dispose d'un bureau de médecin psychiatre pour réaliser ses prestations de soins.

AUTRES SERVICES

Les autres services de l'Institut des Parons, disposent de salles pour accueillir des prestations paramédicales (kiné...) et permettre un suivi des bénéficiaires.

- 1 infirmerie centrale à la bastide





(3.2.1.3) LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR GERER, MANAGER, COOPERER



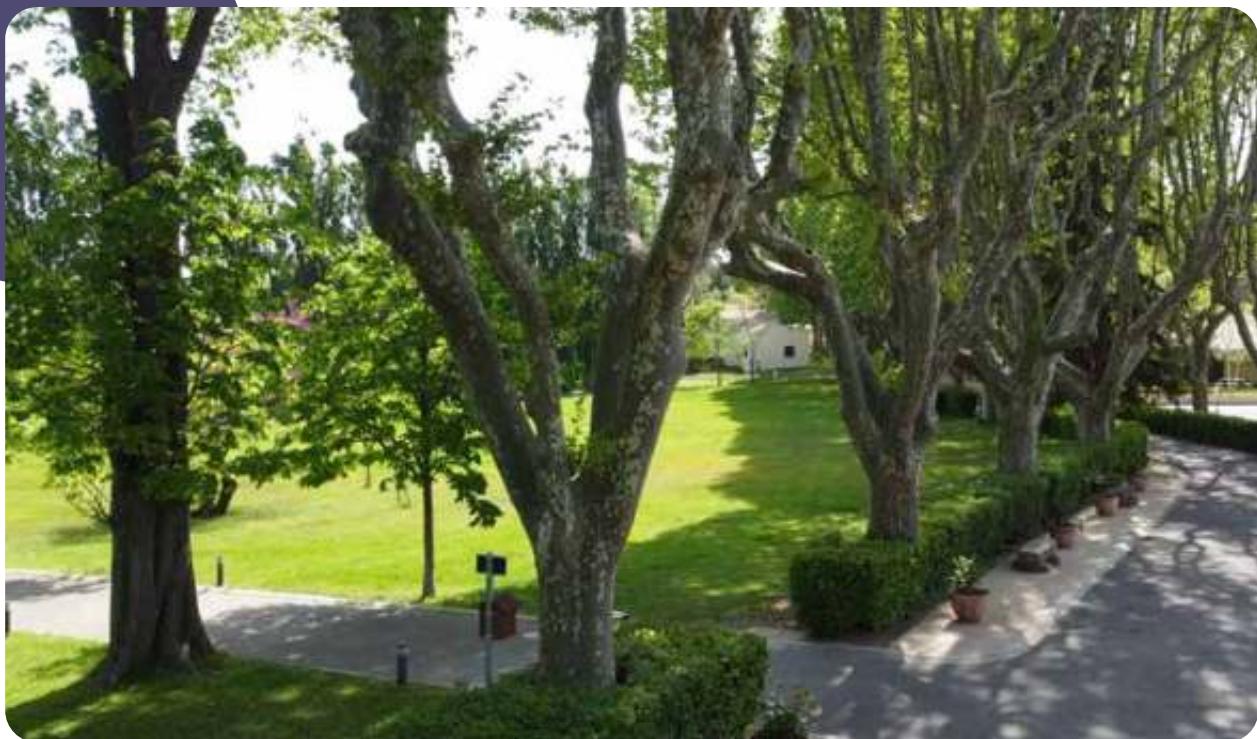
L’Institut des Parons dispose d’un bâtiment administratif, regroupant la salle du conseil d’administration, le secrétariat, le bureau du directeur Général, le service Ressources Humaines, le Service Comptabilité, le Service Qualité, le service Economat.

Il dispose également d’une Salle de Formation située dans le bâtiment 26 de l’ESAT équipée de matériel informatique (ordinateurs portables et tableau blanc interactif). Cette salle est une infrastructure utilisée par les différents services de l’Institut pour des formations de salariés.

L’institut des Parons s’engage dans l’amélioration des techniques pédagogiques et éducatives par l’installation d’un comité scientifique, composé de matériel informatique et de logiciel d’analyse des comportements.



(3.2.1.4) HYGIENE, ENTRETIEN, SECURITE DES LOCAUX, ESPACES EXTERIEURS



Dans le secteur Enfant, l'entretien des locaux est confié à la société ONET, spécialisée dans les services de propreté. Sur le secteur Adulte, ce sont des Agents de Service Intérieur (ASI), salariés de l'établissement, qui garantissent un environnement propre, sain et sécurisé pour les usagers et le personnel. Par ailleurs, l'ESAT propose également des prestations de ménage, favorisant ainsi l'insertion professionnelle des collaborateurs en situation de handicap.

Une équipe d'agents techniques polyvalents, sous la supervision d'un responsable technique et sécurité, est chargée de l'entretien courant des bâtiments et des espaces extérieurs, assurant ainsi leur bon état et leur durabilité.

L'entretien du linge de l'Institut des Parons est effectué par une lingerie centrale sous la supervision d'un salarié des Parons et d'un Moniteur éducateur et avec le concours de collaborateurs ESAT.

Les opérations de maintenance des installations techniques (chauffage, climatisation, ventilation et systèmes de sécurité incendie) sont externalisées auprès de prestataires spécialisés, assurant un suivi rigoureux et conforme aux normes en vigueur.

Conformément aux exigences réglementaires, l'ensemble des installations techniques fait l'objet de contrôles périodiques obligatoires, réalisés par des organismes agréés. Chaque intervention est consignée dans le registre de sécurité, et des inspections régulières sont menées par la Commission Communale de Sécurité afin de garantir le respect des normes de sûreté et de prévention des risques.



3.2.2 FOURNIR DES REPAS

L'alimentation joue un rôle fondamental dans le bien-être, la santé et le plaisir des bénéficiaires. Offrir des repas de qualité, équilibrés et adaptés aux besoins de chacun est une priorité pour l'Institut des Parons.

Une Cuisine Centrale aux Normes pour une Production Quotidienne

L'Institut des Parons dispose d'une cuisine centrale équipée, respectant les normes strictes de sécurité alimentaire HACCP. Elle fonctionne 365 jours par an, assurant ainsi la fourniture des repas pour l'ensemble des bénéficiaires et des salariés en charge de leur accompagnement.

L'équipe de restauration est composée de :

- Cuisiniers et agents de restauration qualifiés, formés aux normes HACCP
- Un chef de cuisine, salarié de la société SO-GERES, prestataire de service en charge de la restauration, qui supervise l'ensemble du processus de production.

Des Menus Équilibrés et Adaptés grâce à la Commission Menu

Tous les repas sont préparés chaque jour à partir de produits frais, selon des menus élaborés par une diététicienne et validés par la Commission Menu.

Cette commission, réunie régulièrement, est composée de :

- La responsable du service Économat
- Des chefs des services
- Le chef de cuisine
- Représentant des salariés
- 1 représentant bénéficiaire de chaque service

Elle veille à :

- Recueillir et analyser les retours des bénéficiaires et des équipes, afin d'ajuster et d'améliorer la qualité des repas,
- Assurer une diversité des plats et une prise en compte des régimes spécifiques, pour répondre aux besoins et préférences alimentaires de chacun.

Un Système de Gestion Optimisé pour Réduire le Gaspillage

Pour assurer une gestion efficace des repas et limiter le gaspillage alimentaire, les effectifs des bénéficiaires et du personnel déjeunant sur place sont mis à jour quotidiennement sur le logiciel Imago.





Ce système permet également :

- L'édition de feuilles de distribution des repas, afin d'identifier précisément les bénéficiaires ayant des allergies alimentaires ou des régimes médicaux spécifiques,
- L'adaptation des repas aux besoins individuels, garantissant sécurité et personnalisation de l'alimentation.

Pour assurer un contrôle constant de la qualité et de l'hygiène, plusieurs niveaux de surveillance sont mis en place :

- Audits réguliers réalisés par la société SO-GERES, avec mise en œuvre de plans d'actions correctifs si nécessaire
- Inspections des Services Vétérinaires, garantissant la conformité aux normes sanitaires en vigueur.

Une Livraison en Liaison Chaude et un Suivi Rigoureux des Normes d'Hygiène

Les repas sont livrés en liaison chaude vers les différents points de restauration de l'Institut dans un camion spécialisé, garantissant la traçabilité et la sécurité alimentaire jusqu'à la distribution.

Un Engagement Quotidien pour une Alimentation Saine et Adaptée

Grâce à cette organisation rigoureuse, l'Institut des Paroisses veille à offrir une restauration saine, équilibrée et adaptée, contribuant ainsi au bien-être et au plaisir alimentaire des bénéficiaires.

3.2.3 ENTREtenir le linge

L'IME des Paroisses dispose d'une lingerie centrale, équipée pour assurer le traitement du linge des bénéficiaires et des six internats. Cette activité est réalisée par deux salariés à temps plein, garantissant une gestion efficace et rigoureuse du linge.

Pour assurer la collecte et la distribution du linge sur les différents sites du complexe, la lingerie est dotée d'un véhicule dédié, facilitant le transport et optimisant l'organisation logistique.

Dans le secteur adulte, l'entretien du linge est réalisé en interne, permettant une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques des bénéficiaires.





3.2.4 TRANSPORTS LIÉS AU PROJET INDIVIDUEL

L’Institut des Parons met à disposition un parc de véhicules mutualisés, permettant de répondre aux besoins de déplacements extérieurs liés aux projets individuels des bénéficiaires. Ces véhicules sont utilisés pour divers trajets tels que les courses, les réunions, les rendez-vous médicaux, les sorties éducatives, les visites à domicile ou encore les chantiers extérieurs.

Le renouvellement du parc est effectué lorsque cela est nécessaire, afin de garantir un service de transport sécurisé et adapté aux besoins des usagers.

L’entretien des véhicules est supervisé par le responsable technique et sécurité et confié à des prestataires spécialisés. Un planning d’utilisation, mis à jour par le service économat, permet d’optimiser la gestion et la disponibilité des véhicules.

Chaque établissement de l’Institut dispose de véhicules adaptés à leurs activités spécifiques :

- Véhicules légers et utilitaires pour les courses et déplacements quotidiens,
- Camions pour les activités nécessitant un transport de matériel,
- Véhicules aménagés pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), garantissant un transport inclusif et sécurisé.

Ce dispositif permet d’assurer une mobilité fluide et adaptée aux besoins des bénéficiaires, en cohérence avec leurs projets individualisés.

(3.2.4.1) TRANSPORTS LIÉS À ACCUEILLIR

L’IME des Parons assure le transport des bénéficiaires entre leur domicile et l’établissement grâce à un partenariat avec la société «Les Cars du Pays d’Aix». Dans ce cadre, six trajets quotidiens sont mis en place pour garantir un transport sécurisé et adapté aux besoins des usagers.

Pour assurer un accompagnement de qualité, l’IME mobilise six salariés à temps partiel, chargés de superviser les trajets, d’assurer le lien entre les familles et les éducateurs, et de veiller au bien-être et à la sécurité des bénéficiaires durant le transport.

Dans le secteur adulte, les bénéficiaires se rendent dans leur établissement par leurs propres moyens, en fonction de leur niveau d’autonomie et de leurs capacités :

- Transports en commun (bus de ville, tramway, etc.)
- Accompagnement par leur famille
- Taxi ou transport adapté en fonction des besoins spécifiques.



(3.2.4.2) TRANSPORTS LIÉS AUX PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES

Dans le cadre de l'accompagnement global proposé aux bénéficiaires, des transports peuvent être organisés afin de leur permettre d'accéder à des prestations de soins externes, lorsqu'aucune alternative ne peut être envisagée au sein de la structure.

Ces transports sont principalement liés à des rendez-vous médicaux (consultations spécialisées, bilans de santé, soins paramédicaux, etc.), à des séances de rééducation (orthophonie, kinésithérapie, ergothérapie...), ou encore à des actes nécessaires au maintien et à l'évolution des capacités fonctionnelles du bénéficiaire.

L'organisation de ces déplacements repose sur une évaluation individualisée des besoins dans le cadre du projet personnalisé. Lorsqu'un accompagnement est nécessaire, il peut être assuré par un professionnel de l'équipe pluridisciplinaire, en lien avec les partenaires médicaux ou paramédicaux concernés.

Les modalités de transport varient selon la situation du bénéficiaire :

- Véhicule de service de l'établissement avec accompagnement si besoin ;
- Transport sanitaire (ambulance, VSL ou taxi conventionné), prescrit médicalement ;
- Transports en commun, pour les bénéficiaires les plus autonomes, avec ou sans accompagnement ;
- Famille ou représentant légal, lorsqu'ils assurent eux-mêmes le déplacement.





(3.2.4.3) TRANSPORTS LIÉS A L'AUTONOMIE ET A LA PARTICIPATION SOCIALE

Dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif des bénéficiaires, des transports peuvent être organisés pour favoriser le développement de l'autonomie, l'inclusion sociale, et la participation à la vie citoyenne, culturelle ou professionnelle.

Ces déplacements sont en lien direct avec les objectifs définis dans le projet personnalisé de chaque bénéficiaire, et peuvent concerner une grande diversité de situations :

- Participation à des activités de loisirs ou culturelles (sorties collectives, visites, spectacles, événements sportifs, etc.) ;
- Réalisation de démarches administratives ou personnelles (banque, préfecture, rendez-vous divers) ;
- Accès à des structures d'insertion ou d'accompagnement professionnel (ESAT, stages, dispositifs d'insertion, etc.) ;
- Activités favorisant le développement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne (courses, déplacements en autonomie, repérage urbain...).

L'organisation de ces transports dépend des besoins spécifiques du bénéficiaire, de son niveau d'autonomie, et des ressources disponibles dans la structure.

Les moyens mobilisés peuvent être :

- Un véhicule de l'établissement
- Des transports en commun, utilisés seuls ou avec un accompagnateur, dans une logique d'apprentissage de l'autonomie

Ces actions visent à favoriser la mobilité des bénéficiaires, en tant que levier d'émancipation, d'accès aux droits et de participation à la vie sociale. Elles s'inscrivent pleinement dans la dynamique inclusive portée par l'établissement.



3.2.5 TRANSPORTS DES BIENS ET MATÉRIELS LIÉS À LA RESTAURATION ET À L'ENTRETIEN DU LINGE

Dans le cadre de l'organisation logistique de la restauration, l'Institut des Parons met à disposition un véhicule spécifiquement affecté au transport et à la livraison des repas destinés aux établissements du site.

Ce véhicule est aménagé pour répondre aux exigences d'hygiène et de sécurité relatives au transport de denrées alimentaires. Il permet notamment le maintien en température des plats pendant le trajet, garantissant ainsi le respect de la chaîne du froid et la qualité des repas livrés.

Ce moyen de transport fait partie intégrante du parc automobile mutualisé de l'Institut, ce qui permet une gestion centralisée et optimisée des ressources logistiques. La planification des livraisons est assurée en lien avec les équipes de restauration, afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque structure, tout en veillant à la ponctualité et à la conformité des prestations fournies.

Concernant l'entretien du linge, l'organisation varie selon les secteurs :

- SIPFP : le linge propre est transporté vers les internats à l'aide d'un conteneur désinfecté, dans le respect des protocoles d'hygiène. Ce mode de fonctionnement limite les manipulations et sécurise le transfert entre les espaces de lavage et d'hébergement.
- SEES : le linge est acheminé par des collaborateurs de l'ESAT, soit à pied, soit à l'aide d'un véhicule dédié, selon les possibilités logistiques et la distance à parcourir.
- Secteur adulte : les établissements sont équipés de lingeries internes, ce qui permet un traitement sur place du linge. Ce fonctionnement favorise l'autonomie organisationnelle de chaque structure et réduit les besoins en transport.



**SOMMAIRE**

Le Cadre Juridique

LE CADRE JURIDIQUE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT.....	233
MISSIONS ETAT	233
■ Autorités de tarification.....	233
■ Cadre réglementaire	234
• Introduction.....	234
• Évolution Juridique et Renforcement de la Bientraitance.....	235
• Protection Contre la Maltraitance.....	235
• Un Cadre International pour la Protection des Droits	236
• Renforcement des Droits et Prévention des Violences.....	236
• Rôle de la Haute Autorité de Santé dans l'Amélioration Continue des Pratiques	236
• Une Nouvelle Structuration des Établissements Médico-sociaux	237
• Plan de transformation des ESAT	237
• La loi Plein Emploi et ses implications pour les travailleurs en ESAT	239
• Un Engagement Renforcé pour un Accompagnement Éthique et Sécurisé	239





I / LE CADRE JURIDIQUE du Projet D'ÉTABLISSEMENT



Missions ETAT

Autorité
DE TARIFICATION



L'autorité de tarification pour l'IME et l'ESAT est **l'Agence Régionale de Santé PACA**. Les dépenses d'exploitation de ces établissements sont prises en charge par l'ARS sous forme de prix de journée ou dans le cadre d'un CPOM



L'autorité de tarification pour l'EANM des Parons est le **Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**. Les dépenses d'exploitation du service sont prises en charge par l'Aide Sociale départementale dans le cadre d'un CPOM



→ INTRODUCTION

Ce projet est établi en référence à la **loi du 2 janvier 2002** pour ce qui concerne entre autres la définition des objectifs en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des besoins et de la qualité des prestations délivrées, ainsi que des modalités d'organisation et de fonctionnement.

Notre démarche vise à apporter une réponse adaptée aux préoccupations des personnes concernées, en tenant compte de leurs besoins sociaux et personnels identifiés à ce jour, tant par les pouvoirs publics que par les groupes constitués, comme les parents. Elle s'inscrit à l'intersection des orientations actuelles de la politique en faveur des personnes en situation de handicap et de l'évolution des attentes du public visé.

Les finalités poursuivies s'appuient sur les valeurs portées par le projet associatif de l'Association «Institut des Parcours».

SA DYNAMIQUE S'ARTICULE AUTOUR DES GRANDS ITEMS SUIVANTS :

- Connaître le bénéficiaire : capacités, compétences, potentialités, habitudes, projet
 - Respecter les choix et les liens du bénéficiaire ainsi que ses droits
 - Proposer des prestations ajustées à ses besoins et à ses aspirations
 - Répondre aux besoins du bénéficiaire par un accompagnement ajusté
 - Coordonner le parcours de vie de nos bénéficiaires avec ses proches et nos partenaires



CE PROJET SE RÉFÈRE À UN DOUBLE CADRE INSTITUTIONNEL :

- Les évolutions règlementaires et législatives qui traversent la politique en faveur des personnes handicapées
- Les axes constitutifs du projet associatif stratégique de l’Institut des Parons.

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médico-sociale fait évoluer les règles de fonctionnement des établissements accueillant notamment des personnes en situation de handicap vers une meilleure reconnaissance de leurs droits et une adaptation de l’offre de service aux besoins de la personne.

L’affirmation nationale d’une politique en faveur des personnes handicapées est parachevée par la **loi du 11 février 2005** pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ce nouveau texte marque un tournant décisif dans la conception de la place accordée aux personnes en situation de handicap dans la société.

L’égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap s’opèrent par la concrétisation du droit à la compensation qu’instaure la **loi 2005-102**. Le parcours du bénéficiaire est au cœur de notre accompagnement. C’est ainsi que l’Institut des Parons s’ouvre pleinement à la politique d’inclusion en faveur des personnes en situation de handicap, en permettant aux personnes accompagnées de disposer des services et des ressources nécessaires pour participer activement à la vie économique, sociale et culturelle.

→ ÉVOLUTION JURIDIQUE ET RENFORCEMENT DE LA BIENTRAITANCE

Dans cette dynamique centrée sur les droits des personnes accueillies, l’évolution du cadre juridique a joué un rôle crucial en renforçant les mécanismes de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Depuis les premières initiatives législatives, comme la loi du 2 janvier 2002, jusqu’aux réformes les plus récentes, chaque texte a contribué à structurer une approche globale de bientraitance. Ces mesures visent à protéger les bénéficiaires, garantir la qualité des services et inscrire leurs droits dans une démarche d’amélioration continue.

→ PROTECTION CONTRE LA MALTRAITANCE

Une première avancée significative est apportée par la **circulaire 2001-306 du 3 juillet 2001**, qui instaure des mesures de vigilance renforcée pour prévenir les violences et les maltraitances, au sein des établissements accueillant des mineurs et des personnes vulnérables. Dans son prolongement, la **circulaire 2002-280 du 3 mai 2002** cible plus spécifiquement la prévention et la lutte contre la maltraitance des adultes, en précisant des actions concrètes pour détecter et anticiper les situations à risque dans les structures médico-sociales.



→ UN CADRE INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES DROITS

Sur le plan international, la **Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, 2006)** marque une avancée majeure en consacrant le principe de l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap. Elle met en avant leur participation active à la société et insiste sur la nécessité d'un accompagnement respectueux de leur dignité et de leur autonomie. Cette approche est au cœur des pratiques mises en place à l'Institut des Parons, qui veille à offrir un cadre favorisant **l'autodétermination et l'inclusion sociale**.

→ RENFORCEMENT DES DROITS ET PRÉVENTION DES VIOLENCES

À l'échelle nationale, plusieurs réformes viennent consolider ces principes. La **loi n° 2019-222 du 23 mars 2019** réaffirme la nécessité de protéger les droits des personnes vulnérables en renforçant les dispositifs de lutte contre la maltraitance et en introduisant des moyens d'action plus efficaces. Dans cette même dynamique, la **circulaire N DGCS/SDB/2021/147 du 5 juillet 2021** met un accent particulier sur le respect de l'intimité dans les établissements sociaux et médico-sociaux, tout en renforçant les mesures de prévention des violences. L'Institut des Parons applique ces principes à travers des **pratiques favorisant le respect de l'intimité et de la vie affective des usagers**.

Plus récemment, le **décret n° 2024-166 du 29 février 2024** vient consolider ces dispositifs en instaurant un cadre réglementaire plus strict. Il précise les obligations en matière de formation des professionnels, la mise en place de protocoles de détection des situations à risque et l'amélioration des conditions de vie des personnes accompagnées. Ce texte contribue également à renforcer les pratiques d'évaluation régulière et les procédures visant à garantir la sécurité et le respect des droits des usagers.

En complément de ces textes, le **Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)**, notamment l'**article 311-8**, établit des principes fondamentaux pour garantir un accompagnement personnalisé et respectueux des besoins et des attentes des personnes. Il met l'accent sur la participation active des usagers dans leur parcours de vie, favorisant ainsi une approche centrée sur l'individu.

→ RÔLE DE LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ DANS L'AMÉLIORATION CONTINUE DES PRATIQUES

Enfin, la **Haute Autorité de Santé (HAS)** joue un rôle clé dans la régulation et l'amélioration continue des pratiques au sein des établissements médico-sociaux. Par ses recommandations et réformes, elle veille à assurer un accompagnement de qualité et une protection renforcée des personnes accompagnées. La **loi du 24 juillet 2019** relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a confié à la HAS la mission de définir et de piloter le **nouveau dispositif d'évaluation**. Depuis le **1er janvier 2023**, les ESSMS doivent se conformer à un **nouveau référentiel d'évaluation HAS**, qui remplace le précédent système d'évaluation interne/externe.



→ UNE NOUVELLE STRUCTURATION DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Au-delà de ces dispositifs de protection, une autre évolution majeure a concerné la structuration des établissements médico-sociaux. Dans cet objectif, le **décret n°2017-982 du 9 mai 2017** a modifié leur classification, instaurant une nouvelle nomenclature pour harmoniser et rendre plus lisible l'organisation de ces structures. Depuis 2024, le Foyer d'Hébergement Cézanne, le Foyer de Vie Léon Martin et ses extensions (Cap Intégration, Pique La Lune et la Villa des Parons) adoptent une nouvelle dénomination. Ils sont désormais désignés comme **Établissements d'Accueil Non Médicalisé (EANM)**. Par ailleurs, les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) et les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) sont regroupés sous l'appellation d'Établissements d'Accueil Médicalisé (EAM). Les EAM prennent en charge des adultes dépendants nécessitant des soins médicaux continus, tandis que les EANM regroupent les structures ne proposant pas de soins médicaux. Ces nouvelles appellations ont été officiellement entérinées par **l'arrêté du 29 mai 2024**.

Cette évolution favorise une organisation plus cohérente du parcours des personnes, en garantissant un cadre d'accueil mieux défini.

→ PLAN DE TRANSFORMATION DES ESAT

Le Plan de Transformation des ESAT, lancé en 2022, fait partie d'une initiative visant à moderniser les pratiques et à améliorer l'inclusion des travailleurs handicapés dans le monde du travail ordinaire. Ce plan a pour objectif de renforcer l'autonomie des travailleurs en ESAT et de favoriser une transition fluide vers le travail en milieu ordinaire, tout en garantissant un accompagnement personnalisé et adapté.

Voici les principales mesures du Plan de Transformation des ESAT :

Renforcer les droits des travailleurs : Le renforcement des droits des travailleurs en ESAT a pour but d'assurer une équité avec les droits des salariés dans le milieu ordinaire. Cela permet de respecter la dignité des travailleurs handicapés et de favoriser leur pleine inclusion professionnelle.

■ GARANTIR DES DROITS ÉQUIVALENTS À CEUX DES SALARIÉS :

- Congés exceptionnels : Les travailleurs en ESAT auront droit aux mêmes congés exceptionnels que les salariés ordinaires, comme pour un événement familial ou une urgence.
- Rémunération des jours fériés et dimanches : Comme les autres salariés, les travailleurs en ESAT seront rémunérés lorsqu'ils travaillent les jours fériés ou dimanches.
- Élection d'un délégué des travailleurs : Un délégué des travailleurs pourra être élu pour représenter les travailleurs en ESAT et défendre leurs droits, comme dans les entreprises classiques. Son mandat est d'une durée de 3 ans.



■ **FAVORISER LA DYNAMIQUE DE PARCOURS DES TRAVAILLEURS :**

La dynamique de parcours vise à offrir des trajectoires professionnelles fluides et diversifiées, tant au sein des ESAT qu'au-delà, vers le milieu ordinaire.

- Le carnet de parcours et de compétences offre à chaque travailleur la possibilité de suivre son évolution professionnelle, d'évaluer ses progrès et de mieux gérer ses compétences pour progresser dans son parcours professionnel.
- Les travailleurs en ESAT peuvent désormais bénéficier de parcours professionnels qui leur permettent de se former, d'évoluer au sein de l'ESAT, et de se réorienter vers le milieu ordinaire s'ils en ont le projet.
- Les travailleurs peuvent désormais cumuler une activité en ESAT avec un emploi à temps partiel dans une entreprise ordinaire ou démarrer une activité indépendante. Cette possibilité de cumul permet aux travailleurs de tester leur capacité à travailler dans un environnement ordinaire tout en bénéficiant d'un soutien adapté dans l'ESAT.

Renforcer l'accompagnement pour la sortie d'ESAT : Un suivi renforcé est mis en place pour aider les travailleurs en ESAT à faire la transition vers un emploi en milieu ordinaire, en garantissant un soutien adapté à chaque parcours individuel.

■ **PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL ET MÉDICO-SOCIAL :**

Après la sortie de l'ESAT, un accompagnement professionnel et médico-social peut être assuré pour favoriser un maintien dans l'emploi dans le cadre d'une convention d'appui, tripartite entre le travailleur, l'établissement d'origine et l'entreprise. Cette convention est fixée pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

■ **DROIT AU RETOUR EN ESAT :**

La personne pourra faire des insertions en milieu ordinaire en ayant l'assurance, en cas de rupture durant la période d'orientation en ESAT (notification MDPH en cours), de pouvoir retrouver sa place en établissement.



→ LA LOI PLEIN EMPLOI ET SES IMPLICATIONS POUR LES TRAVAILLEURS EN ESAT

Par son volet handicap, la loi pour le plein emploi, promulguée le 18 décembre 2023, poursuit l'objectif d'inclusion des personnes handicapées dans la société via le travail. Visant à concrétiser l'objectif de réduire le chômage d'ici 2027, cette loi comporte plusieurs mesures destinées à faciliter l'emploi des personnes en situation de handicap et à leur ouvrir de nouveaux droits :

- Le droit de grève
- Le droit d'adhérer à un syndicat
- La prise en charge partielle des frais de transport par l'ESAT
- À partir du 1er juillet 2024, la complémentaire santé devient obligatoire pour tous les travailleurs en ESAT.

Sous l'impulsion de la loi Plein-emploi, Pôle emploi est devenu France Travail le 1er janvier 2024.

France Travail se dote de nouvelles missions pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap en recherche d'emploi, les aider à trouver une formation, améliorer l'orientation professionnelle et les mettre en relation avec les entreprises en recherche de candidats.

→ UN ENGAGEMENT RENFORCÉ POUR UN ACCOMPAGNEMENT ÉTHIQUE ET SÉCURISÉ

L'ensemble de ces évolutions législatives et réglementaires traduit une volonté forte de mieux protéger les bénéficiaires, en faisant de la bientraitance et du respect des droits des priorités essentielles. En s'inscrivant dans cette démarche, l'Institut des Parons met en œuvre des actions concrètes pour prévenir les violences, garantir un accompagnement de qualité et promouvoir l'autonomie des personnes accompagnées.

Grâce à une approche intégrant prévention, protection et amélioration continue, l'Établissement favorise un accompagnement personnalisé et éthique, fondé sur l'écoute, l'adaptation et la co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.

